

# futuribles

*L'anticipation au service de l'action*

Mars-avril 2020 • numéro 435



## Le défi de la transition écologique

Vers la neutralité carbone en France ?  
L'opinion des Français sur l'environnement

L'avenir du mécénat  
Un monde plus violent ?

# futuribles

L'anticipation au service de l'action

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Pour trouver le magasin de presse qui diffuse *Futuribles*, rendez-vous sur le site Internet [www.trouverlapresse.com](http://www.trouverlapresse.com)

Titre modifiable sur le portail diffuseur [www.direct-editeurs.fr](http://www.direct-editeurs.fr)

## Revue bimestrielle

Futuribles - 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France

Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 70 - Fax : + 33 (0)1 42 22 65 54

E-mail : [revue@futuribles.com](mailto:revue@futuribles.com)

Site Internet : [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

**Comité d'orientation :** Julie Bouchard, Dominique Bourg, Alain Dupas, Jean-François Drevet, Jean-Pierre Dupuy, Hubert Landier, Corinne Lepage, Jacques Lesourne, Eleonora Masini, Joël de Rosnay, Alioune Sall, Hedva Sarfati, Jacques Testart.

**Comité de rédaction :** Sébastien Abis, Jean-Pierre Bellier, Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette, Anne Charreyron-Perchet, Pierre-Yves Cusset, Julien Damon, Elvire Fabry, Charles du Granrut, Jean Haëntjens, Bruno Héralut, Marthe de La Taille-Rivero, Céline Laisney, Alain Michel, Pierre Papon, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Jacques Theys.

**Fondateur - rédacteur en chef :** Hugues de Jouvenel

**Directeur de la publication :** François de Jouvenel

**Rédactrice en chef adjointe - secrétaire de rédaction :** Stéphanie Debruyne

**Rédaction :** Cécile Désaunay, Laurie Grzesiak, Marie Ségur

**Abonnements - diffusion :** Aude Houguenague

**Secrétaire générale :** Corinne Roëls

**Correctrice :** Anne De Beer

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de la revue *Futuribles*. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tout pays.

## Abonnements

### Service Abonnements / commandes :

Futuribles abonnements • 47 rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 70

E-mail : [diffusion@futuribles.com](mailto:diffusion@futuribles.com) • Site Internet : [www.futuribles.com/fr/boutique/revue/](http://www.futuribles.com/fr/boutique/revue/)

### Édition imprimée\*

1 an 2 ans

France et autres pays 6 n<sup>os</sup> 12 n<sup>os</sup>  
115€ 199€

Enseignant, étudiant Sur justificatif 6 n<sup>os</sup>  
58€

### Édition numérique et archives\*

1 an 2 ans

Abonnement professionnel 6 n<sup>os</sup> 12 n<sup>os</sup>  
1 à 2 500 utilisateurs\*\* 225€ 390€

Abonnement particulier 6 n<sup>os</sup> 12 n<sup>os</sup>  
1 utilisateur 115€ 199€

Enseignant, Étudiant Sur justificatif 6 n<sup>os</sup>  
58€

### Édition imprimée + numérique\*

1 an 2 ans

Abonnement professionnel 6 n<sup>os</sup> 12 n<sup>os</sup>  
1 à 2 500 utilisateurs\*\* 280€ 485€

Abonnement particulier 6 n<sup>os</sup> 12 n<sup>os</sup>  
1 utilisateur 160€ 277€

Enseignant, étudiant Sur justificatif 6 n<sup>os</sup>  
90€

### Le numéro

Tout pays, port inclus 22€\*

\* Tarifs pour tout pays,  
TVA 2,1% incluse, jusqu'au 31/12/2020.  
\*\* Au-delà, sur devis.

Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, CAB Abstracts, CSA Political Science and Government: A Guide to Periodical Literature, WorldAgricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphes, Sociological Abstracts, IBZ (Internationale Bibliographie der geistes- und sozialwissenschaftlichen Zeitschriftenliteratur), Scopus.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-5). L'autorisation de reproduire, dans une autre publication (livre ou périodique), un article paru dans la présente publication doit être obtenue auprès de l'éditeur : Corinne Roëls, Futuribles, 47 rue de Babylone, FR-75007 Paris, tél. : 33 (0)1 53 63 37 70, fax : 33 (0)1 42 22 65 54, e-mail : [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com). L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie ou électroniques dans

le cadre professionnel doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, FR-75006 Paris, tél. : 33 (0)1 44 07 47 70, fax : 33 (0)1 46 34 67 19, e-mail : [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

### Associés principaux :

François de Jouvenel, Hugues de Jouvenel, Corinne Roëls

Commission paritaire n° 0521 D 80574 - ISSN 0337-307X

Corlet, Zone industrielle Ouest, rue Maximilien-Vox, Condé-sur-Noireau, 14110 Condé-en-Normandie, France  
Dépôt légal n° 19120233 • MARS 2020

Illustration de couverture : © John Crux / Shutterstock

© futuribles SARL 2020

# futuribles

Mars-avril 2020 • numéro 435

---

- 3 | **Éditorial**  
« Notre maison brûle »  
*Hugues de Jouvenel*
- 5 | La transition écologique en France : un défi sans précédent  
*Sébastien Timsit et Alain Grandjean*
- 25 | Transition énergétique : la crise inexorable du carbone  
*Interview de Jean-Marc Jancovici*
- 35 | L'opinion publique sur le climat en France  
*Solange Martin*
- 56 | **Repères**  
La consommation des Français (1960-2040)
- 61 | Les acteurs de l'environnement  
Qui peut faire avancer la cause environnementale en France ?  
*Daniel Boy*
- 77 | En finir avec le mécénat ?  
*François Debiesse*
- 93 | **Tribune**  
La violence augmente-t-elle dans le monde ?  
*Marc-Antoine Pérouse de Montclos*
- 105 | **Chronique européenne**  
La Conférence sur l'avenir de l'Europe  
*Jean-François Drevet*
- 115 | **Actualités prospectives**  
Le numérique, un danger pour les pauvres ? | La polarisation des marchés du travail | Climat : vers un point de basculement ? | La productivité des Français et ses freins | La périurbanisation se poursuit et s'étale.
- 125 | **Lu, vu, entendu**  
Jean-Paul Engélibert, *Fabuler la fin du monde* | David Pedreira, *Gunpowder Moon* | Marc Lévy, *La Philanthropie peut-elle changer le capitalisme ?* | Paul Lecroart et Léo Fauconnet (sous la dir. de), *Les Villes changent le monde* | **Brève sélection thématique Énergie-climat :** César Dugast et Alexia Soyeux, *Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique* | Edwin Zaccai, *Deux degrés. Les sociétés face au changement climatique* | EPE (Entreprises pour l'environnement), *ZEN 2050. Imaginer et construire une France neutre en carbone.*
- 141 | **Abstracts**



# « Notre maison brûle »

*L'éditorial d'Hugues de Jouvenel*

---

« Et nous regardons ailleurs » s'alarmait Jacques Chirac en ouverture de l'assemblée plénière du IV<sup>e</sup> sommet de la Terre à Johannesburg, en 2002. Presque 20 ans se sont écoulés depuis et, alors que l'Australie flambe, l'on estime que ses exploitations agricoles ont perdu déjà plus de 20 % de leurs profits malgré les mesures d'adaptation au changement climatique que le pays avait déjà prises.

Avec ce numéro de *Futuribles* commence une nouvelle série sur le climat et l'énergie, un sujet auquel notre revue accorde depuis longtemps une attention toute particulière, tant il nous semblait évident que le réchauffement climatique depuis deux siècles résultait d'un modèle de développement reposant sur une exploitation intensive de ressources longtemps considérées à tort comme infinies. Nous y revenons parce que la finitude de ces ressources est établie et que l'exploitation des énergies fossiles s'avère bien à l'origine du réchauffement planétaire. Qu'en outre, si l'on ne cesse de parler de transition énergétique, sinon écologique, tout reste à faire, la profonde transformation qu'elle exige ne pouvant s'opérer en un jour.

Faut-il ici rappeler encore les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les conclusions de ses récents travaux sur les terres cultivables, l'eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire mondiale ? Sébastien Timsit et Alain Grandjean, dans leur article sur la transition écologique en France, les évoquent rapidement en rappelant l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'il faudrait, en France, diviser environ par cinq d'ici 2050 pour atteindre l'objectif affiché par la Stratégie nationale bas carbone. Est-ce réalisable ? Ils s'attachent à montrer les efforts sans précédent qu'il faudrait déployer pour réduire ces émissions dans différents secteurs : le bâtiment, les transports, la production d'électricité... Leur ordonnance est sans appel ; son application, nonobstant nos états d'âme par exemple sur la taxe carbone, impliquerait une véritable métamorphose du système économique et social, qui devrait intervenir autant que possible dans toute l'Europe, sinon bien entendu dans le monde. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro à propos du *Green Deal*, mais nous ne saurions nous soustraire à cet impératif au prétexte que les autres n'en feraient pas autant.

Jean-Marc Jancovici, dans son interview sur « la crise inexorable du carbone », souligne l'inertie du changement climatique qui ne saurait elle-même justifier l'inaction. Mieux encore, il rappelle les atouts particuliers dont bénéficie la France en raison des compétences de ses ingénieurs et de la capacité de sa population à se mobiliser au profit de l'intérêt collectif. Aurait-il lu la longue série d'articles que nous avons consacrée à « l'entreprise et la fabrique du bien commun », voire par anticipation le plaidoyer en faveur du mécénat (p. 77) en raison du rôle croissant que celui-ci joue au profit d'activités d'intérêt général, notamment au plan social et environnemental ?

Si nous refusons de tenir la catastrophe comme seul futur possible, une chose paraît évidente : la transition écologique doit être engagée. Mais elle ne pourra être réalisée qu'au prix d'une mobilisation sans précédent de tous les acteurs : des instances publiques à quelque niveau qu'elles soient, des entreprises et, plus généralement, de toute la population. Quelle conscience celle-ci a-t-elle, en France, des problèmes et défis environnementaux ici évoqués ? Quels enseignements peut-on en outre en tirer quant aux comportements humains confrontés au choix : soit du « toujours plus » et du chacun pour soi, soit de sauver la planète que nous léguerons à nos enfants et petits-enfants, sachant que la « fée technologie » ne nous dispensera pas d'un tel choix ?

Solange Martin, s'appuyant sur les enquêtes conduites depuis 2000 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), explique ce que les Français veulent bien dire de leurs perceptions et de leurs comportements. Le bilan est en demi-teinte. Si neuf sur dix se déclarent depuis 1995 sensibles, voire très sensibles aux problèmes environnementaux, le passage à l'action rencontre bien des obstacles liés au contexte économique, social et politique, ou à d'autres priorités personnelles (voir à ce propos notre rubrique « Repères », p. 56). Entre les « convaincus » (plutôt les catégories socioprofessionnelles supérieures, urbaines et diplômées) et les « sceptiques », l'écart est grand et il se creuse au fil du temps.

Qui donc peut faire avancer la cause environnementale en France ? Daniel Boy, rappelant que le temps du climat est sans commune mesure avec le temps politique, souligne la difficulté pour les élus de prendre des mesures rigoureuses, souvent impopulaires, au seul bénéfice des générations futures. Nul ne peut échapper à ce dilemme, mais il faut trancher. Telle est notre responsabilité, celle des êtres humains, doublement motivés en raison de leur espérance de vie, et du legs qu'ils doivent aux générations à venir. ■

# La transition écologique en France : un défi sans précédent

*Par Sébastien Timsit et Alain Grandjean <sup>1</sup>*

---

*Ce numéro 435 de la revue Futuribles ouvre une série appelée à courir sur plusieurs mois, consacrée aux enjeux énergétiques et au changement climatique. Dans le cadre de cette nouvelle série, Sébastien Timsit et Alain Grandjean présentent ici le vaste défi que constituent la transition écologique et sa mise en œuvre en France. Après avoir rappelé l'ampleur de ce défi à l'échelle mondiale, européenne et française, ils rappellent la situation actuelle en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> et les baisses drastiques qu'il faudrait opérer pour espérer limiter le réchauffement climatique en dessous des 2 °C à l'horizon 2100 (comparé au niveau préindustriel).*

*La France s'est fixé une feuille de route très ambitieuse en la matière, visant la neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour tenir cet objectif, il est urgent selon nos auteurs d'engager de grandes évolutions sectorielles dans le pays — exploitations forestières, bâtiment, transports, énergie... Ils en précisent les grandes lignes avant de montrer comment la décarbonation de l'économie française pourrait être mise en œuvre en limitant au maximum les dégâts collatéraux sur le plan de l'emploi et des équilibres sociaux. Ils montrent ainsi combien la finance et l'orientation de l'investissement sont déterminantes, de même que la fiscalité carbone, indispensable mais qui nécessite un réel effort de mise en œuvre et de pédagogie pour qu'elle ne soit pas vécue comme une injustice sociale. Ils pointent enfin les secteurs qui seront particulièrement affectés par la transition écologique en France, et ceux sur lesquels celle-ci doit miser, qui pourraient contrebalancer les effets (notamment en termes d'emploi) de ce vaste chantier, sans précédent et dont la mise en œuvre est désormais urgente. S.D.*

---

1. Respectivement : directeur du développement d'ACE Énergie, expert de l'énergie ; et économiste, associé fondateur de Carbone 4, président de la Fondation pour la nature et l'homme, et membre du Haut Conseil pour le climat.

## **Des actions fortes à mener à l'intérieur et à l'extérieur des frontières**

Un an après le moratoire sur la hausse de la taxe carbone et quelques semaines après l'échec de la COP25 (25<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques), l'horizon politique de la lutte contre le changement climatique semble s'éloigner. Pourtant, c'est plus que jamais le moment d'agir.

Indiquons pour commencer que l'effort à fournir est partagé entre les efforts individuels des particuliers et des ménages, et l'effort systémique des secteurs public et privé. Pour réduire l'impact environnemental de notre société, les personnes devront s'orienter vers des régimes plus végétariens, rationaliser leur consommation de biens et de services, rénover leur logement et alimenter leur consommation d'énergie en privilégiant les sources renouvelables, etc. Du côté systémique, l'industrie devra se décarboner en réduisant sa consommation d'énergie et en augmentant son recours à l'électricité. Ces dernières recommandations sont également valables pour le secteur des transports, qui devra en outre renforcer son offre de transports en commun et de mobilités actives, en particulier en milieu urbain. Il faudra financer le désendettement des agriculteurs et leur permettre économiquement de faire évoluer leur modèle. Quant à la forêt, il faudra mettre en place un mode de gestion forestière plus dynamique pour améliorer sa résilience au changement climatique, préserver les capacités de stockage dans le temps et de production de bois matériau et énergie.

En France, la migration des systèmes énergétiques passera en particulier par le doublement des investissements (voir ci-contre), par des leviers réglementaires (obligation de rénovation, etc.) et économiques (fiscalité climat), ainsi que par une lutte accrue contre les inégalités sociales.

Il est ainsi nécessaire de stimuler les différentes formes d'investissement, en bénéficiant d'une conjoncture favorable de liquidités abondantes et de taux d'intérêt très bas. Du côté de l'investissement public, il est également nécessaire de revoir les critères de déficit européen qui limitent trop les investissements des collectivités publiques depuis des années. La focalisation vers la transition écologique et les conditions économiques fournissent un moment opportun pour aménager la règle plafonnant le déficit public annuel à 3 % du produit intérieur brut (PIB), en offrant par

## LES INVESTISSEMENTS CLIMAT EN FRANCE

Les investissements climat totaux recensés par l'Institute For Climate Economics (I4CE) intègrent les secteurs suivants : logement, transports, énergies renouvelables, nucléaire, agriculture et industrie. Ils représentent aujourd'hui 46 milliards d'euros par an, portés de manière presque équivalente par les ménages (17 milliards d'euros en 2018), les pouvoirs publics (environ 15 milliards) et les entreprises (environ 14 milliards).

En considérant uniquement les investissements dans les secteurs des transports, du logement et des renouvelables, I4CE aboutit à environ 33 milliards d'euros par an entre 2016 et 2018. Ceux-ci devront être portés à un niveau compris entre 48 et 51 milliards d'euros par an d'ici 2023. Ils devront ensuite être portés à un niveau compris entre 65 et 74 milliards d'euros par an entre 2024 et 2028. ■

S.T. et A.G.

exemple un statut spécifique aux investissements en faveur de l'environnement <sup>2</sup>.

En parallèle de ces actions, la France et l'Europe ont un rôle déterminant au niveau international, en particulier vis-à-vis de pays désengagés de la lutte contre le changement climatique. À ce titre, les enjeux de protection de l'environnement et de neutralité carbone doivent être au cœur des négociations et renégociations d'accords commerciaux.

En dernier lieu, il est clair que la bataille contre le changement climatique ne pourra être gagnée que si elle est mise au cœur de la politique nationale, en cessant d'être une variable d'ajustement. Il est urgent de construire un système politique, diplomatique et fiscal qui remette ces enjeux au cœur du système économique, social et politique français.

## Contexte des émissions en France et dans le monde, et cadre réglementaire

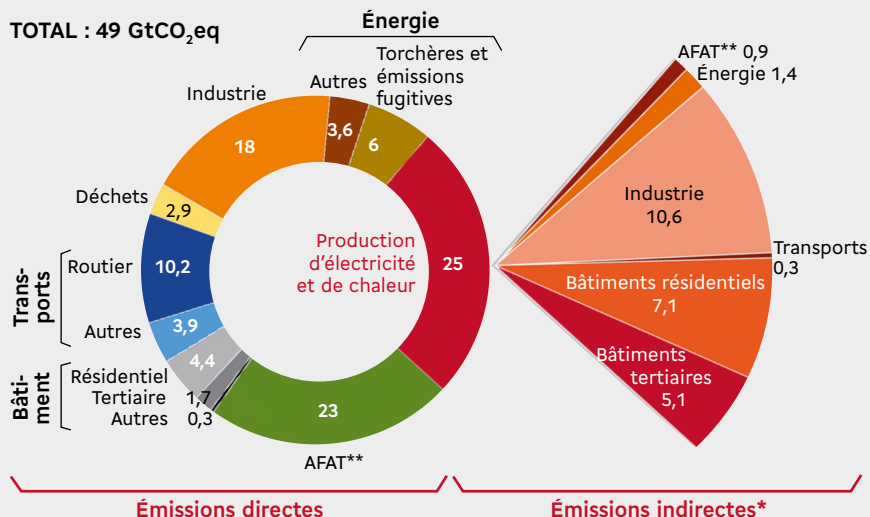
### État des émissions mondiales

À l'échelle mondiale, il reste entre 15 et 20 ans d'émissions annuelles avant de dépasser le seuil raisonnable permettant de cantonner le

---

2. Voir GRANDJEAN Alain, COHEN Marion et PUISIEUX Kevin, *Agir sans attendre. Notre plan pour le climat*, Paris : Les Liens qui libèrent, 2019 ; et BODIN Olivier, « Règles budgétaires européennes, semestre européen et dérèglement climatique », *Chroniques de l'anthropocène*, 6 janvier 2020. URL : <https://alaingrandjean.fr/2020/01/06/regles-budgetaires-europeennes-semester-europeen-dereglement-climatique/>. Consulté le 29 janvier 2020.

Graphique 1. Répartition des émissions mondiales de GES par secteurs en 2010 (en %)



\*Les émissions indirectes correspondent aux émissions des secteurs liées à leur consommation d'électricité et de chaleur.

\*\*AFAT : agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Source : GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), 3<sup>e</sup> groupe de travail, 2014.

réchauffement climatique en-dessous des 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) dépassent les 50 milliards de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. En additionnant par secteur de consommation finale les émissions directes et celles associées à la production d'électricité et de chaleur, on obtient 28,6 % des émissions pour l'industrie, premier secteur émetteur. Celui-ci est suivi par l'agriculture (intégrant la déforestation) avec 23 % des émissions, puis par le bâtiment avec 18,6 %, et par le transport avec environ 15 % dont 10 % sur le secteur routier<sup>3</sup>.

Selon le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), pour avoir une probabilité raisonnable (66 %) de limiter le réchauffement global à 2 °C, il reste à l'humanité un budget carbone de l'ordre de 1 170 gigatonnes de CO<sub>2</sub> (GtCO<sub>2</sub>) à partir de 2018<sup>4</sup>, et de seulement 420 GtCO<sub>2</sub> pour limiter le réchauffement à 1,5 °C.

3. Chiffres clés du climat. France et monde. Édition 2016, Paris : CGDD (Commissariat général au développement durable) / I4CE, Repères, 2015.

4. Chiffres clés du climat. France, Europe et monde. Édition 2019, Paris : CGDD / I4CE, novembre 2018.

## LES GES (GAZ À EFFET DE SERRE)

Plusieurs gaz sont responsables de l'effet de serre, les trois principaux sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). Le CO<sub>2</sub> est principalement induit par la consommation d'énergie (électricité, chaleur, transport, etc.) alors que le CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O sont pour leur part principalement issus du

secteur agricole. Afin de pouvoir comparer toutes les émissions, les émissions de ces différents gaz sont rapportées en équivalent CO<sub>2</sub> (eq. CO<sub>2</sub> ou CO<sub>2</sub>eq) par l'intermédiaire de leur impact respectif sur le réchauffement climatique (appelé pouvoir de réchauffement global ou PRG). ■

S.T. et A.G.

C'est un défi d'une ampleur considérable, en particulier à l'aune des trajectoires énergétiques qu'empruntent certains pays, la Chine en particulier <sup>5</sup>, qui reposent fortement sur les énergies fossiles <sup>6</sup>.

### Les émissions de la France

En France, il faudrait diviser par cinq, environ, les émissions de GES, par rapport à aujourd'hui, pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Les émissions nationales représentent en 2015 environ 450 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (MtCO<sub>2</sub>eq). Ces émissions correspondent aux émissions du territoire national. Elles n'intègrent pas les émissions liées aux produits importés ni celles des départements et territoires d'Outre-mer (DOM-TOM). À celles-ci, on peut ajouter les émissions de l'aviation internationale au départ et à destination de la France (quelque 20 MtCO<sub>2</sub>eq en 2018). Il faut par ailleurs tenir compte des émissions séquestrées annuellement sur le territoire (de l'ordre de 40 MtCO<sub>2</sub>eq en 2015).

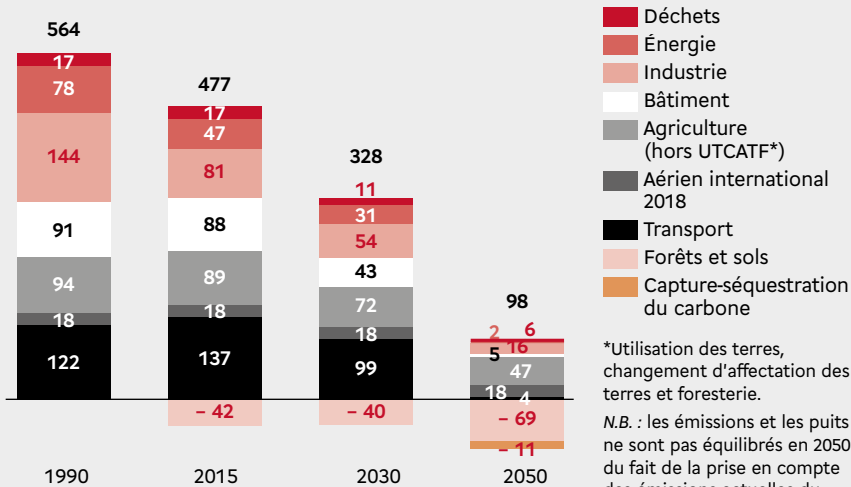
Dans le cadre de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), visant la neutralité carbone <sup>7</sup> en 2050, les émissions totales seraient alors réduites à 80 MtCO<sub>2</sub>eq (hors aérien international) équilibrant les émissions séquestrées par les puits que l'on aurait développés à cet horizon.

5. « Environnement : de nouvelles centrales à charbon en Chine malgré le réchauffement climatique », *Europe 1*, 20 novembre 2019. URL : <https://www.europe1.fr/international/environnement-de-nouvelles-centrales-a-charbon-en-chine-malgre-le-rechauffement-climatique-3932482>. Consulté le 29 janvier 2020.

6. EIA (US Energy Information Administration), *International Energy Outlook 2019, with Projections to 2050*, Washington, D.C. : IEA, 2019.

7. La neutralité carbone nationale est obtenue lorsque les émissions annuelles de GES du pays sont réduites à un minimum et que ces dernières sont équivalentes en volume aux quantités de CO<sub>2</sub> séquestrées annuellement par les puits de carbone nationaux (essentiellement forêt et sols naturels).

Graphique 2. Émissions et puits de carbone en France (+ aérien international), actuels et dans le cadre de la SNBC, 1990-2050 (en MtCO<sub>2</sub>eq)



Source : *Projet de Stratégie nationale bas-carbone*, Paris : ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), 2019.

\*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.  
 N.B. : les émissions et les puits ne sont pas équilibrés en 2050 du fait de la prise en compte des émissions actuelles du secteur aérien international qui alourdissent de 18 MtCO<sub>2</sub> le bilan des émissions nationales.

Cette vision des émissions nationales peut être complétée par une vision à l'échelle des ménages, qui intègre les imports et exports de biens et services depuis et à destination des autres pays. Il faudrait ainsi que chaque personne en France passe d'un bilan de 11 tCO<sub>2</sub>eq par an aujourd'hui à 2 tCO<sub>2</sub>eq par an en 2050. Cette réduction doit passer par des gestes<sup>8</sup> et par des investissements individuels<sup>9</sup>. Cumulées, ces réductions permettraient d'accomplir 50 % de l'effort vers la cible individuelle de 2 tCO<sub>2</sub>eq par an. Le reste de l'effort doit être systémique (voir plus loin).

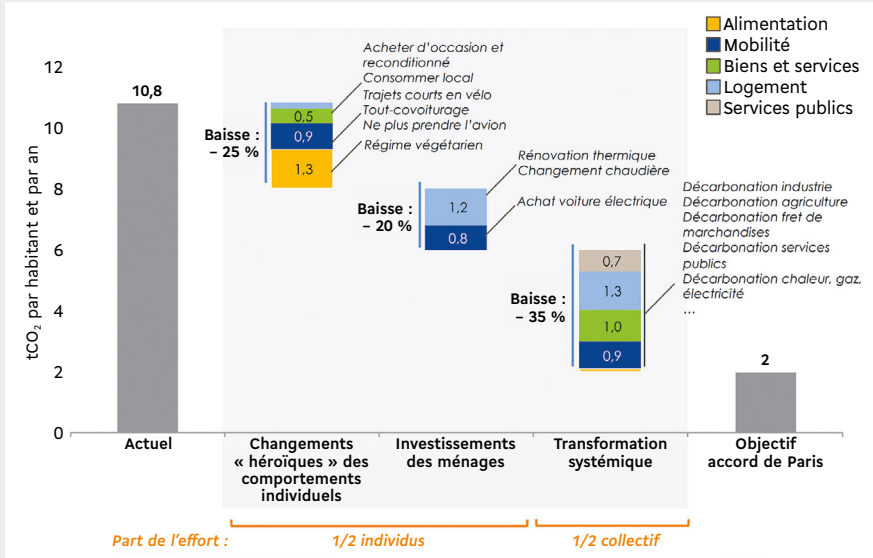
### Un cadre réglementaire qui évolue

La SNBC française s'inscrit dans un cadre européen dont on rappelle ici les grandes étapes. L'Europe met en place le marché euro-

8. Notamment : un régime alimentaire limitant fortement la consommation de produits animaliers (viande, en particulier bovine, et laitages) et utilisation accrue des mobilités collectives (transports en commun, covoiturage), actives (vélo, marche, etc.) ou peu carbonées.

9. En particulier, achats de véhicules électriques d'une part, et isolation et changement d'énergie de chauffage vers les sources renouvelables (pompes à chaleur, chauffe-eau solaires, poêles à bois, etc.) ou électriques (chaudières électriques ou panneaux rayonnants munis de thermostats ou d'autres solutions de régulation de consommation) d'autre part. Ces conversions doivent être soutenues publiquement, notamment par des aides pour favoriser la migration des ménages vers ces systèmes.

**Graphique 3. Leviers de réduction de l’empreinte carbone moyenne d’un Français**  
(hypothèse d’un « engagement personnel et “héroïque” des individus »)



Source : DUGAST César et SOYEUX Alexia, *Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique*, Paris : Carbone 4, juin 2019, p. 17 (analysé en p. 134 de ce numéro).

péen de quotas (ETS, *European Trading System*) en 2005. L'Union a voté en 2008 un « paquet Climat énergie » qui a été révisé en 2014 avec des objectifs pour 2030 :

- 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (seul objectif contraignant) ;
- 27 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- 27 % d'efficacité énergétique.

L'objectif de neutralité pour le climat est exprimé pour la première fois en 2018 <sup>10</sup> avant la COP24. La Commission européenne présente une stratégie qui devra être validée en suivant le processus européen de décision en 2020 <sup>11</sup>.

10. Voir la page « Stratégie à long terme à l'horizon 2050 » de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2050\\_fr](https://ec.europa.eu/clima/policies/strategies/2050_fr)

11. La stratégie européenne de neutralité climatique sera traitée dans un prochain numéro de *Futuribles* prolongeant la série consacrée aux questions énergétiques (NDLR).

Au niveau français, en 2005, la France vote la loi POPE (Programmation fixant les orientations de la politique énergétique) qui inscrit un objectif de division par quatre des émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990.

Cette loi, a été suivie par d'autres <sup>12</sup>, en particulier par la programmation pluriannuelle de l'énergie cohérente avec la SNBC. On peut insister en particulier sur la loi énergie climat (LEC) de 2019 qui prévoit d'atteindre la neutralité carbone en France à l'horizon 2050, objectif plus ambitieux encore que le facteur 4.

Suite au mouvement des « gilets jaunes », deux instances nouvelles sont créées fin 2018 :

- le Haut Conseil pour le climat (HCC), organisme indépendant chargé d'émettre des avis et recommandations sur la mise en œuvre des politiques publiques pour réduire les émissions de GES de la France ;
- la Convention citoyenne pour le climat, constituée en octobre 2019, regroupant 150 citoyens tirés au sort ; elle est appelée à formuler des propositions pour lutter contre le réchauffement d'ici avril 2020.

## **Grandes évolutions sectorielles nécessaires en France**

Pour mettre en œuvre la neutralité carbone, de grandes évolutions seront nécessaires en France, dans divers secteurs. Plusieurs feuilles de route nationales vers la neutralité climatique ont été édictées. Dans cet article, nous allons analyser quelques grands secteurs de l'économie et les émissions qu'ils génèrent en France métropolitaine, en nous appuyant sur deux trajectoires de neutralité à 2050, la SNBC et la trajectoire EPE ZEN (voir ci-contre).

### ***La séquestration de carbone en France***

Les forêts constituent le gisement essentiel du puits de carbone national. Il va falloir dynamiser la recomposition du tissu forestier pour renforcer la production de produits bois, matériau puis énergie, et pour améliorer sa résilience au changement climatique <sup>13</sup>.

---

12. En 2015 est votée la loi pour la transition énergétique et la croissance verte qui maintient l'objectif du facteur 4 pour les émissions de GES, et en fixe d'autres au plan énergétique (notamment sur la part du nucléaire devant se réduire à 50 % dans la production électrique en 2025).

13. Pour aller plus loin, voir « Quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique ? », *FCBA Info*, n° 9, mars 2018, FCBA (Forêt, cellulose,

## FEUILLES DE ROUTE VERS LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE

• **SNBC** : la Stratégie nationale bas carbone, adoptée pour la première fois en 2015, a été révisée en 2018-2019, par le gouvernement français, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % des émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990)<sup>1</sup>.

• **La trajectoire EPE ZEN**, de neutralité à 2050 pour la France, a été portée par l'association des Entreprises pour l'environnement (EPE). L'étude ZEN (pour zéro émission nette)<sup>2</sup> suppose un large déploiement des technologies existantes et limite la pression sur les ménages. Elle a été menée par les cabinets Carbone 4 et Enerdata. ■

S.T. et A.G.

1. Site officiel : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

2. ZEN 2050. Imaginer et construire une France neutre en carbone, Paris : EPE, mai 2019 (analysé en p. 138 de ce numéro).

Les autres sols devront passer d'émetteurs net à stockeurs nets en stoppant l'artificialisation des sols, et en transformant cultures en prairie et prairies en forêts. Il serait enfin nécessaire, pour atteindre l'objectif, de mettre en œuvre une séquestration des émissions de GES (10-15 MtCO<sub>2</sub>eq par an) par la capture et le stockage industriel du carbone.

### **Dans le bâtiment, des avancées et beaucoup à faire**

Les émissions directes du secteur du bâtiment vont devoir être divisées par un facteur compris entre 10 (EPE ZEN) et 20 (SNBC). Ces scénarios reposent sur un rythme de rénovation moyen compris entre 500 000 et 700 000 logements par an entre 2030 et 2050<sup>14</sup> pour aboutir en 2050 à 90 % à 100 % du parc rénové à des niveaux performants. Plusieurs leviers seront à employer : isolation des logements, changements de mode de chauffage, optimisation de la consommation<sup>15</sup> et éventuellement sobriété<sup>16</sup>.

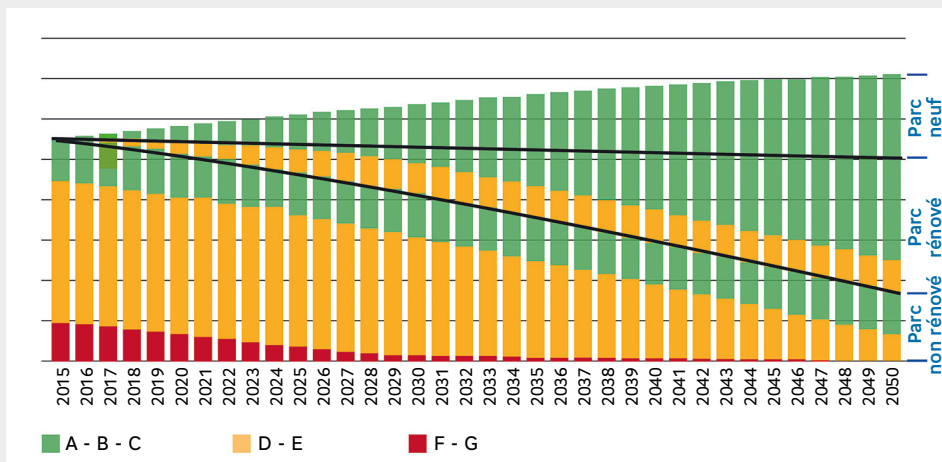
bois-construction, ameublement) sur la base d'une étude de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique).

14. Le niveau se situe aujourd'hui entre 200 000 et 300 000 selon l'Observatoire permanent de l'amélioration énergétique du logement — OPEN. Campagne 2015, Angers : ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), 2015.

15. Installation de thermostat, pilotage de la consommation des équipements.

16. Baisse de la température de consigne en dessous de 22-23 °C. La sobriété ne peut être invoquée pour les ménages qui ont aujourd'hui du mal à se chauffer dans des passoires thermiques.

Graphique 4. Évolution du parc de logements par étiquette énergie selon EPE (ZEN 2050) (en millions)



Lecture : les étiquettes du graphique font référence à celles du diagnostic de performance énergétique (DPE). Les étiquettes A, B et C peuvent être considérées comme performantes ; D et E représentent des logements mal isolés ; les étiquettes F et G représentent les passoires thermiques.

Source : trajectoire de rénovation du scénario EPE ZEN 2050.

Il existe de nombreux dispositifs d'aide publique plus ou moins connus<sup>17</sup>. Relevons en particulier la massification du « coup de pouce<sup>18</sup> », qui conduit :

- au remplacement d'anciennes chaudières fioul et gaz, avec environ 120 000 travaux engagés entre janvier et août 2019 ;
- à l'isolation, avec quelque 270 000 travaux engagés sur la même période.

Par ailleurs, la LEC de 2019 prévoit une gradation des mesures pour rénover le logement. Elle conduit, en 2028, à une obligation des propriétaires de réaliser des travaux pour atteindre une performance énergétique minimale.

Malgré ces avancées, il reste des questions en suspens : le calendrier des contraintes est-il cohérent avec le rythme nécessaire ? Le

17. On peut notamment évoquer les certificats d'économie d'énergie, le coup de pouce chauffage, le crédit d'impôt pour la transition énergétique (bientôt converti en prime Rénov'), les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'éco-prêt à taux zéro.

18. Le coup de pouce est le dispositif qui a permis de donner lieu aux opérations d'isolation et d'installation de pompes à chaleur à un euro.

niveau de consommation de gaz dans le bâtiment doit décroître très fortement<sup>19</sup> ; or, certaines mesures vont dans un sens opposé :

— Le coup de pouce et la prime Rénov'<sup>20</sup> soutiennent la conversion des anciennes chaudières à gaz vers de nouvelles à très haute performance<sup>21</sup>, alors que la part de gaz renouvelable dans le mix gazier français, actuellement inférieure à 1 %<sup>22</sup>, restera vraisemblablement limitée d'ici 2030.

— La nouvelle réglementation thermique prévue pour 2020, n'exclut pas, dans le neuf, les chaudières à gaz, dont l'empreinte carbone est plus élevée que celle des autres moyens de chauffage<sup>23</sup>.

### **Les transports : premier poste d'émissions à réduire**

Les trajectoires de neutralité de la France prévoient une division comprise entre un facteur 10 (EPE) et un facteur 30 (SNBC) des émissions du secteur des transports. Cet effort pèse en particulier sur la route où plusieurs leviers sont actionnés : mobilités actives (en particulier marche et vélo) et transports en commun, électrification du parc de véhicules<sup>24</sup>, performance des véhicules, covoiturage et gestion des flux logistiques.

La pression sur le véhicule individuel devra s'accompagner du développement du transport collectif (bus, tram, transport ferroviaire), des modes actifs (marche, vélo) et d'actions de réduction des flux de personnes et de marchandises<sup>25</sup>.

En milieu urbain, ce sont principalement les offres de mobilités actives, collectives ou le covoiturage, des mesures de gestion de la

---

19. De quelque 200 térawattheures (TWh) par an actuellement à moins de 50 TWh par an en 2050.

20. La prime Rénov' a été mise en place en janvier 2020 par l'ANAH. Elle intègre les anciennes aides de l'ANAH « Habiter mieux » et l'ancien crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

21. Ainsi, 90 % des opérations de changement d'ancienne chaudière à gaz vont vers de nouvelles chaudières à gaz. Voir la *Lettre d'information « Certificats d'économies d'énergie »* de septembre 2019 du MTES. URL : [http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/201909 lettre d%27infos VE.pdf](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/201909%20lettre%20d%27infos%20VE.pdf). Consulté le 29 janvier 2020. La consommation de gaz est réduite, mais pas dans des proportions suffisantes pour atteindre l'objectif.

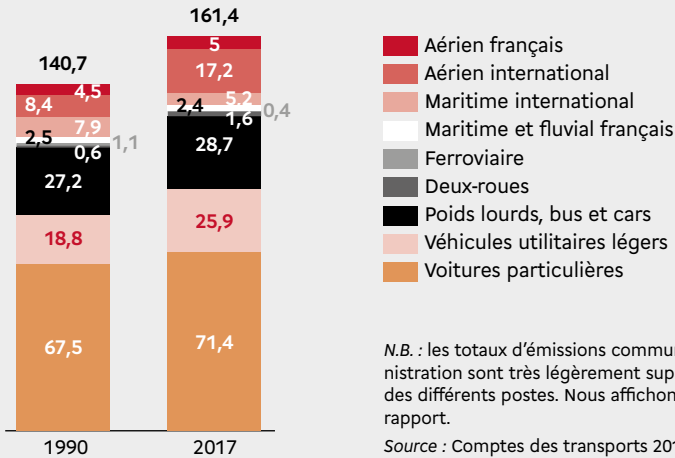
22. La capacité installée fin 2018 était de l'ordre de 1,2 TWh par an pour un fonctionnement en année pleine des installations mises en service.

23. « Les chaudières gaz sont-elles compatibles avec la lutte contre le changement climatique ? », Carbone 4, 25 novembre 2019. URL : <http://www.carbone4.com/analyse-chaudieres-gaz-climat/>. Consulté le 29 janvier 2020.

24. L'électrification porte beaucoup sur les véhicules légers et dans une moindre mesure sur les véhicules lourds qui peuvent utiliser d'autres types de carburant comme le bioGNV (GNV, gaz naturel pour véhicules), les biocarburants ou à terme l'hydrogène décarboné.

25. On peut notamment évoquer le télétravail, le covoiturage, la relocalisation des salariés sur des lieux travail proches de leur domicile ou encore l'optimisation des flux logistiques pour le fret.

Graphique 5. Émissions des transports au niveau français, 1990-2017 (en MtCO<sub>2</sub>eq)



congestion<sup>26</sup> et le développement des motorisations alternatives qui permettront d'exclure le véhicule thermique. En milieu péri-urbain et rural, il faudra mettre en œuvre, si possible, des solutions collectives<sup>27</sup>, des solutions d'optimisation<sup>28</sup> et l'électrification de la mobilité individuelle résiduelle.

Plusieurs dispositifs pourraient réduire les émissions des transports :

- les politiques urbaines sur la qualité de l'air, qui ont un impact sur le trafic et les émissions de GES ;
- les incitations économiques : bonus<sup>29</sup> / malus<sup>30</sup> écologique, prime à la conversion ;
- les normes européennes sur les ventes de véhicules neufs ;
- la fiscalité sur les carburants — une telle mutation ne pouvant se faire sans signal-prix significatif limitant le recours aux énergies fossiles.

26. Développement des voies réservées (transports en commun, mobilités actives), politiques de stationnement (augmentation des prix, limitation des places)...

27. Bus, petites lignes ferroviaires, transport à la demande mutualisé.

28. Voir le rapport *Décarboner la mobilité dans les zones de moyenne densité, c'est possible !*, Paris : The Shift Project, septembre 2017.

29. 27 % du coût d'achat TTC d'un véhicule électrique jusqu'à un plafond de 6 000 euros.

30. Le malus écologique sur les véhicules neufs est une taxe à l'achat qui augmente avec la quantité d'émissions en grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre (gCO<sub>2</sub>/km) du véhicule. Ce malus vaut zéro pour un taux d'émissions inférieur à 116 gCO<sub>2</sub>/km (pour un véhicule électrique neuf par exemple) et peut aller jusqu'à 10 500 euros pour un taux supérieur à 191 gCO<sub>2</sub>/km.

Les mesures annoncées dans le plan de loi de finances pour 2020, notamment concernant les véhicules légers<sup>31</sup>, vont dans le bon sens mais ne permettent pas de décarboner suffisamment la mobilité. Il sera également nécessaire de renforcer les investissements<sup>32</sup>, notamment dans les infrastructures, mais également dans le plan Vélo<sup>33</sup>.

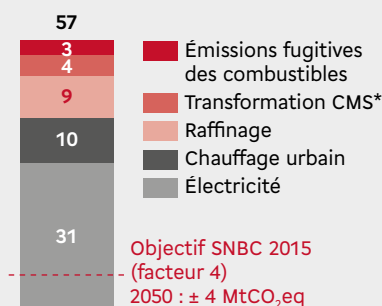
### Énergie : une décarbonation presque totale

Le système énergétique français émet en 2015 environ 50 à 60 MtCO<sub>2</sub>eq / an et converge dans les scénarios EPE ZEN et SNBC vers moins de 10 MtCO<sub>2</sub>eq/an<sup>34</sup>. La production de chaleur, de gaz et d'électricité n'émettrait pour ainsi dire plus de GES<sup>35</sup>.

L'électricité française est actuellement peu carbonée. La LEC prévoyant une baisse de la part du nucléaire à 50 %, la solution pour décarboner l'électricité passe par le développement des énergies renouvelables. C'est aussi le cas pour le gaz et la chaleur.

Le gaz renouvelable passerait d'environ 1 TWh/an de production à un niveau compris entre 200 et 300 TWh/an. Les différentes filières<sup>36</sup> se heurtent à plusieurs obstacles : compétitivité de la technologie, accès au foncier, compétition d'usage de la biomasse...

Graphique 6. Émissions directes totales du secteur énergie en 2013, selon la SNBC (en MtCO<sub>2</sub>eq)



\*Combustibles minéraux solides.

Source : SNBC.

31. Privilège donné au véhicule pur électrique, renforcement du malus écologique, orientation des subventions intégrant le niveau de revenu et le prix des véhicules.

32. Les investissements globaux (État, collectivités et investisseurs privés dont les ménages) devront être portés d'environ 46 milliards d'euros par an (financés à date pour environ 50 % par le secteur public) à un montant compris entre 60 et 63 milliards d'euros par an pour être cohérent avec la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

33. Voir « "Plan vélo" : peut (beaucoup) mieux faire », The Shift Project, 20 septembre 2018. URL : <https://theshiftproject.org/article/plan-velo-peut-beaucoup-mieux-faire/>. Consulté le 29 janvier 2020.

34. Les émissions de la production biométhane sont ici comptabilisées dans le secteur énergétique.

35. Les scénarios étudiés ne prévoient pas une croissance très importante de la consommation de biocarburants. Ceux-ci pourront être consacrés à des usages difficiles à décarboner et où il n'y a pas de réelles solutions alternatives, comme le secteur aérien ou le secteur agricole.

36. Méthanisation, gazéification, électrolyse de l'eau, méthanation.

Pourtant, elles sont absolument indispensables, car la conversion des systèmes à gaz est difficile et le passage au tout-électrique n'est pas réaliste. Dans les réseaux de chaleur, la proportion d'énergie dite renouvelable <sup>37</sup> s'est grandement renforcée dans les années récentes et pourrait atteindre rapidement 100 %.

Quant au réseau électrique, RTE <sup>38</sup> prévoit, dans ses projections à l'horizon 2035, un développement fort des énergies renouvelables (EnR) <sup>39</sup>. Il n'est cependant pas certain à ce jour qu'il suffise à pourvoir à l'ensemble des besoins d'électricité. Reste donc posée la question du niveau de production nucléaire à terme. Au vu des projections actuelles de demande, il reste au moins cinq ans pour y répondre.

*In fine*, cette mutation énergétique est un défi considérable. Nous insistons en particulier sur :

— La bonne gestion de la biomasse agricole et forestière, déterminante sur plusieurs plans : le maintien et le développement de puits de carbone, la fourniture de bois d'œuvre, de bois énergie et de bioénergie. Les objectifs sont considérables, mais la France ne pourra se passer en 2050 ni de gaz ni de chaleur, même si l'électricité se développe.

— le développement des énergies renouvelables <sup>40</sup> est beaucoup trop lent.

— Le report à 2035 de l'objectif de 50 % de nucléaire et le lancement du « grand carénage <sup>41</sup> » laisse du temps pour prendre une décision très difficile relative à sa part, à terme, dans le *mix*.

---

37. Ce taux d'énergie renouvelable intègre la chaleur produite à partir de la combustion des déchets, qui est certes renouvelable mais qui dispose d'une empreinte carbone proche de celle des combustibles fossiles.

38. RTE est le gestionnaire de réseau de transport d'électricité français. Il réalise chaque année des bilans électriques prospectifs à plus ou moins long terme. Il publiera en 2020 une évolution des scénarios électriques qui ont été analysés en 2017.

39. À titre d'exemple, un des deux scénarios centraux, Ampère, prévoit un fonctionnement du réseau avec 149 gigawatts de capacités renouvelables en fonctionnement en 2035, contre environ 51 gigawatts fin 2018.

40. Les énergies renouvelables sont relatives à tous les vecteurs : électricité (hydraulique, éolien, solaire), gaz (cf. la note 36), liquide (biocarburants) et chaleur (bois, solaire, géothermie). Elles sont issues de différentes sources primaires d'énergie (soleil, vent, eau, biomasse...). Dans leur ensemble, elles doivent croître massivement pour se substituer aux énergies fossiles.

41. Vaste projet et programme industriel de renforcement des installations de production d'électricité nucléaire en France.

## Emploi, économie et finance au cœur de la décarbonation

### *La place de la finance pour décarboner l'économie*

La transition énergétique nécessite de lourds investissements<sup>42</sup>. Simultanément, il est nécessaire de cesser d'investir dans des projets néfastes à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone, qui artificialisent les sols ou qui entraînent des hausses significatives des émissions de GES. À cet égard, les projets Notre-Dame-des-Landes ou Europacity qui ont été arrêtés sont emblématiques.

Le secteur financier a un rôle majeur à jouer dans cette réorientation des investissements. Il en a pris conscience depuis 2014, à la suite d'un appel pressant du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-Moon. En Europe, un plan d'actions « finance durable » a été lancé par la Commission européenne en 2017 et a abouti à une taxonomie des activités, qui établit ce qui est « durable » ou « vert », validée par le Parlement européen en décembre 2019<sup>43</sup>.

Pour aller plus loin, il faut passer de mesures d'information à des mesures de réglementation et d'obligation. La Banque de France a suscité la création d'un réseau international (le NGFS, Network for Greening the Financial System) pour analyser différentes pistes disponibles.

Nous pouvons notamment citer l'introduction d'une pondération du besoin en fonds propres des prêts bancaires, selon qu'ils financent une activité durable ou non. Les banques seraient très fortement incitées à se désintéresser des activités fossiles dont la rentabilité sur fonds propres baisserait. La banque française Natixis<sup>44</sup> a annoncé, en 2019, l'étude d'un dispositif visant à réaliser cette pondération et à expérimenter son impact sur ses décisions.

La Banque centrale européenne, même dans le cadre actuel de son mandat<sup>45</sup>, peut également agir : valorisation, en fonction de leur

---

42. Voir l'encadré sur les investissements climat en France, en début d'article.

43. « Les eurodéputés approuvent un accord sur la finance verte », Reuters / Challenges, 17 décembre 2019.

44. CUNY Delphine, « Pour décarboner son bilan, Natixis s'applique un bonus-malus », *La Tribune*, 2 décembre 2019. URL : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/pour-decarboniser-son-bilan-natixis-s-applique-un-bonus-malus-834129.html>. Consulté le 29 janvier 2020.

45. Voir JOURDAN Stanislas, « Response to Jens Weidmann on Green Quantitative Easing », *Positive Money*, 1<sup>er</sup> novembre 2019. URL : <https://www.positivemoney.eu/2019/11/response-weidmann-green-qe/>. Consulté le 29 janvier 2020.

caractère plus ou moins écologique, des collatéraux qui lui sont proposés par les banques commerciales pour leur refinancement ; choix des actifs retenus pour le renouvellement de l'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*)<sup>46</sup>.

Enfin, signalons le rôle majeur que peuvent jouer les banques publiques, d'investissement comme la Banque européenne d'investissement, BEI, ou en France la Bpi, ou de développement, comme la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement). Elles peuvent augmenter le poids de leurs dépenses favorables au climat et avoir un effet d'entraînement, dans la mesure où de nombreux projets où elles interviennent sont syndiqués<sup>47</sup>, et où elles peuvent imposer leurs contraintes. L'actuelle présidente de la Commission européenne a compris l'enjeu en annonçant une orientation forte de la BEI<sup>48</sup>.

### Utiliser la fiscalité carbone ?

Faut-il rétablir une progression de la fiscalité carbone afin de préserver l'attrait des solutions bas carbone en France ? Oui, mais il faut l'accompagner d'une orientation des revenus pour équilibrer socialement la taxe et employer les recettes pour décarboner l'économie.

La France s'est lancée en 2014 dans la mise en place d'une taxe carbone, après deux échecs. Cette taxe est assise sur la consommation de carburants et combustibles fossiles (utilisés pour le transport et le chauffage), à l'exclusion de l'industrie lourde et de l'aviation déjà soumises au mécanisme européen de quotas de CO<sub>2</sub> (ETS) moyennant certaines dérogations, parfois importantes (notamment l'aviation). Elle a été installée à un taux très bas devant progresser, mais le mouvement des gilets jaunes a conduit le gouvernement à geler son niveau à 44,6 euros par tCO<sub>2</sub><sup>49</sup>.

Rappelons l'intérêt de cette fiscalité, mise en œuvre avec succès en Suède. Elle permet :

— d'inciter les fabricants d'équipements à proposer des solutions économisant la taxe et du coup réduisant les émissions de GES ;

---

46. Elle pourrait également agir via une modulation de son taux directeur ou le taux de réserves qu'elle exige, même si ces instruments ne sont pas privilégiés actuellement.

47. La syndication financière désigne le regroupement de plusieurs partenaires, généralement des banques, afin de réaliser une opération financière (NDLR).

48. « Climat. La Commission européenne annonce comment elle veut financer une transition énergétique juste », AFP / *Ouest France*, 14 janvier 2020.

49. Soit par exemple, environ 12 centimes par litre de carburant (8 % du prix TTC).

— de limiter l'effet rebond ; certaines avancées techniques ou réglementaires génèrent des réductions d'impact carbone, mais ces gains peuvent être perdus par des comportements peu économes si l'utilisateur n'a aucune autre incitation ; augmenter le coût de l'énergie limite cet effet.

Si les bénéfices de ce signal-prix sont majoritairement reconnus par les experts <sup>50</sup>, ils sont contrebalancés largement aux yeux de l'opinion publique par son caractère inéquitable. En effet, les ménages les plus pauvres sont aussi ceux dont le poids relatif de la facture énergétique dans le budget est le plus élevé. Par ailleurs, ils n'ont pas toujours d'alternatives accessibles (transports collectifs, achat d'un nouveau véhicule, etc.) et ressentent donc la taxe carbone comme un impôt de plus ou comme une contrainte qui s'exerce sur leur liberté mais pas sur celle des plus riches.

Comment pour autant se passer d'un signal-prix qui oriente des millions ou des milliards de décisions quotidiennes ? À défaut, on ne peut qu'imaginer des dispositifs plus contraignants, et probablement pas tellement plus acceptables (voir l'exemple du logement). Il semble donc préférable de relancer le sujet sur d'autres bases, pour éviter un nouvel échec. Les conditions de succès sont assez claires :

— redonner confiance à l'opinion sur l'orientation de la politique publique en faveur de la lutte contre le changement climatique <sup>51</sup> ;

— ne pas faire de la taxe carbone une source de rendement fiscal mais en affecter le revenu en deux volets : un d'aide aux ménages les plus défavorisés, fonction du revenu et de la localisation, et un de financement d'investissements ou d'aides aux investissements bas carbone ;

— accélérer les investissements dans le transport et dans la transformation du parc automobile pour réduire le délai de passage de véhicules thermiques aux solutions moins carbonées.

Sous ces conditions, le sujet peut et doit être relancé. On comprend que le gouvernement actuel soit prudent sur ce sujet explosif, mais la crédibilité de la trajectoire de neutralité est en jeu.

---

50. Ce type de mécanisme est majoritairement compris comme devant faire partie d'un dispositif d'ensemble. Certains économistes pensent que la meilleure solution consiste à limiter la régulation à la fiscalité (ou à un marché de quotas) sans recourir à des normes et règlements dont ils pensent qu'ils peuvent être inutilement coûteux. Voir GOLLIER Christian, *Le Climat après la fin du mois*, Paris : Presses universitaires de France, 2019 (analysé in *Futuribles*, n° 434, janvier-février 2020, p. 137-139 [NDLR]).

51. Notamment par la preuve de la cohérence des décisions prises dans tous les domaines, de l'aménagement du territoire aux investissements publics et aux dispositifs fiscaux et réglementaires. C'est la première proposition du rapport du HCC communiqué au gouvernement en juin 2019.

## Les grands secteurs sensibles

Un certain nombre de secteurs sont exposés à des évolutions sociales majeures en France ; il faut s'y intéresser dès maintenant. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) insistait en effet sur la notion de croissance verte pour mettre en avant les bénéfiques, en termes d'emplois liés à la transition énergétique, tout en ayant des difficultés à masquer des suppressions d'emplois dans d'autres secteurs. Plus généralement, il s'agit d'une transformation massive de l'économie. Le solde quantitatif pourrait être positif (c'est le résultat de l'étude EPE), mais un accompagnement social massif sera nécessaire aux niveaux français et européen. Voici quelques secteurs qui seront clairement touchés :

— La fin du charbon dans le secteur électrique va conduire à la fermeture de quatre centrales au charbon<sup>52</sup>. La baisse programmée du recours au fioul et à l'essence dans le transport conduira inévitablement à la fermeture de raffineries sur le territoire français et à la reconversion de la distribution de carburants.

— La réduction de la part du nucléaire dans la production électrique et les récentes annonces de l'arrêt du surgénérateur ASTRID (*Advanced Sodium Technological Reactor for Industrial Demonstration*) dans un contexte de grandes difficultés industrielles, liées au retard et au surcout de l'EPR (*Evolutionary Power Reactor*) à Flamanville font craindre des réductions d'emplois à terme.

— Néanmoins, les gros chantiers que constituent le « grand carénage » des centrales amenées à être prolongées jusqu'à 60 ans et le démantèlement des autres devraient créer ou maintenir de nombreux emplois.

— La mutation de l'industrie automobile vers une motorisation majoritairement électrique va conduire à des suppressions d'emplois dans les usines (en France et dans le monde) de montage et de production. Les moteurs électriques étant plus simples, des pertes d'emplois dans les garages de réparation sont également à prévoir.

À l'inverse, des opportunités de créations d'emplois sont assurées dans plusieurs domaines :

— l'agriculture, dont il faut s'attendre à une baisse de la productivité ;

---

52. Dans le décret publié en décembre 2019, il est prévu qu'un plafond de 700 tCO<sub>2</sub> par an soit mis en place à partir de janvier 2022 pour les centrales électriques émettant plus de 0,55 tCO<sub>2</sub> par mégawatt-heure, limitant de fait le fonctionnement des dites centrales à environ 700 heures par an et dégradant ainsi très significativement leur équilibre économique. Ces centrales pourraient par ailleurs potentiellement fonctionner à la biomasse et ainsi accroître leur temps de fonctionnement annuel.

- la gestion forestière, qui va nécessiter de gros investissements ;
- la rénovation des logements <sup>53</sup> ;
- les énergies renouvelables et leur intégration aux réseaux.

Face à cette mutation considérable et aux inquiétudes qu'elle va générer, il est à nos yeux essentiel que les dirigeants français et européens soient volontaristes dans les secteurs clefs suivants.

### **Les secteurs sur lesquels la transition doit miser**

Certains chantiers de la transition gagneraient à être redéployés en France pour limiter les effets de fuite de carbone. En effet, la transition énergétique passe par le déploiement massif de technologies disponibles actuellement, qui devront être améliorées avec le temps.

Ainsi, pour une partie d'entre elles, et en particulier celles qui recourent à l'importation, le sujet de la relocalisation de la production industrielle doit être instruit. On peut en particulier évoquer :

- les véhicules électriques et leur batterie, sujet déjà très bien identifié par les pouvoirs publics et les industriels européens <sup>54</sup> ;
- les pompes à chaleur, dont les compresseurs sont majoritairement produits en Asie ;
- les cellules de panneaux photovoltaïques, exclusivement produites en Asie ;
- des biens industriels comme le ciment, dont une part significative est produite hors d'Europe avec un bilan carbone très défavorable <sup>55</sup>.

La lutte contre les fuites de carbone, délocalisées puis réimportées en France, passe par la mise en œuvre d'actions à l'échelle européenne, potentiellement d'un plus petit groupe de pays qui pourrait être moteur, par la mise en place d'une fiscalité qui rétablirait l'équité sociale, fiscale et environnementale entre les pays producteurs et les pays importateurs <sup>56</sup>. ■

---

53. Il faut toutefois considérer la construction neuve qui devrait fortement baisser à terme et, de fait, connaître une réduction du nombre d'emplois actuel.

54. ALIX Christophe, « L'Europe dit oui à "l'Airbus des batteries" », *Libération*, 9 décembre 2019.

55. Voir « Situation de l'industrie cimentière », Question orale publiée dans le *Journal officiel* du Sénat du 30 janvier 2014. URL : <https://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ14010692S.html>. Consulté le 29 janvier 2020.

56. BENHAMOU Laurence, « Macron et Merkel optimistes sur le Brexit, s'accordent sur la défense et le climat », *Public Sénat*, 16 octobre 2019. URL : <https://www.publicsenat.fr/article/politique/macron-et-merkel-optimistes-sur-le-brexit-s'accordent-sur-la-defense-et-le-climat>. Consulté le 29 janvier 2020.

# PRATIQUES DE LA PROSPECTIVE STRATÉGIQUE

FORMATION FUTURIBLES INTERNATIONAL | 26-27 MARS 2020 | Paris

## Intervenants

Animée par **François Bourse**, directeur d'études à Futuribles, **Arthur Magnes** et **Marie Ségur**, chargés d'études à Futuribles ; avec la participation de **Michel Maietta**, directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (programme Humanitaire et développement)

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

La formation est centrée sur les pratiques professionnelles de la prospective, avec une attention particulière portée aux processus, c'est-à-dire à la manière dont est concrètement conçue, puis menée une démarche. Elle vise à :

- s'approprier les concepts et les différentes approches de la prospective stratégique à partir d'exposés théoriques, de présentations de cas concrets de prospective d'entreprise et de prospective territoriale ;
- savoir lancer une démarche de prospective stratégique, en étant capable d'en formuler le sujet ; de définir les principales étapes de la démarche ; d'en concevoir le dispositif ; d'identifier les méthodes et techniques les plus adaptées ;
- connaître les tenants et aboutissants de plusieurs techniques fréquemment utilisées en prospective stratégique au travers de temps de travail collectif sur cas réel.

## Programme

- Idées clefs de l'approche prospective
- Concevoir et lancer une démarche de prospective
- Construire le référentiel prospectif (1) : la base d'analyse
- Construire le référentiel prospectif (2) : les hypothèses clefs et les enquêtes prospectives
- Bâtir et utiliser les scénarios
- *Future of Aid 2030*
- Articuler prospective et stratégie
- Quelques messages pour finir... provisoirement

## Prix

Les frais de participation sont de 1 380 euros HT (1 656 euros TTC, TVA à 20 % incluse)\*. Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, les déjeuners et le dossier remis aux participants. Futuribles International est un organisme de formation agréé référencé dans DataDock.

## Renseignements complémentaires

Programme détaillé consultable à l'adresse <https://www.futuribles.com/fr/formation/> ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International - 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax : + 33 (0)1 42 22 65 54 E-mail : [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com)

*\*Remise de 10 % pour inscription multiple dès la deuxième participation ; dispense des frais de participation pour les membres partenaires de Futuribles International (valable pour une personne par formation dans la limite des places disponibles).*

# Transition énergétique : la crise inexorable du carbone

*Interview de Jean-Marc Jancovici <sup>1</sup>*

---

*L'interview que nous reprenons ici, de Jean-Marc Jancovici, s'inscrit parfaitement dans le cadre de notre nouvelle série consacrée aux enjeux énergétiques et au changement climatique. Elle témoigne en effet de l'urgence de la transition énergétique et, surtout, de la nécessité de faire le deuil, au plus vite, du carbone, dans nos modes de production, de vie... Face au caractère désormais inéluctable du réchauffement climatique et de ses multiples conséquences, Jean-Marc Jancovici invite à accepter le plus vite possible de renoncer aux énergies carbonées, à travailler dès aujourd'hui à l'adaptation au changement climatique (et non plus seulement à la lutte contre ce phénomène). Enfin, il montre que face à de tels défis de civilisation, la France n'est pas démunie, mais qu'il importe que son action s'inscrive dans une politique claire et pédagogique pour convaincre et associer tous les citoyens à un projet commun de transition énergétique. S.D.*

## **Pensez-vous qu'il est encore temps pour la France de tenir ses objectifs climatiques ?**

**J.-M.J.** : Il est encore temps pour le monde de tenir ses objectifs « 2 °C », c'est-à-dire de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2° C par rapport à l'ère préindustrielle. En revanche, un

---

1. Économiste spécialiste de la transition écologique, environnementale, associé fondateur de Carbone 4, cabinet de conseil en « décarbonation », président de The Shift Project, membre du Haut Conseil pour le climat. Cette interview est une adaptation écrite tirée de deux interventions de l'auteur sur *Xerfi Canal*, « la revue audiovisuelle de l'économie, la stratégie et du management » dans l'émission « Libre propos », animée dans ces deux cas par Adrien de Tricornot : 1) « La crise inexorable du carbone », diffusée le 29 mars 2019. URL : [https://www.xerficanal.com/economie/emission/Jean-Marc-Jancovici-La-crise-inexorable-du-tout-carbone\\_3746958.html](https://www.xerficanal.com/economie/emission/Jean-Marc-Jancovici-La-crise-inexorable-du-tout-carbone_3746958.html) ; et 2) « Transition énergétique : les points forts de la France », diffusée le 16 avril 2019. URL : [https://www.xerficanal.com/economie/emission/Jean-Marc-Jancovici-Transition-energetique-les-points-forts-de-la-France\\_3746985.html](https://www.xerficanal.com/economie/emission/Jean-Marc-Jancovici-Transition-energetique-les-points-forts-de-la-France_3746985.html). Consultés le 22 janvier 2020. *Futuribles* remercie *Xerfi Canal* de son aimable autorisation de reproduction (NDLR).

objectif que l'on ne peut déjà plus tenir, c'est celui d'un réchauffement limité à 1,5 °C. Ceci en raison du fait que le temps nécessaire pour que le surplus de CO<sub>2</sub> que l'on produit dans l'atmosphère s'épure en totalité est supérieur à 10 000 ans. Ceci signifie que la hausse des températures de 1,5 °C d'ici 2100 est déjà embarquée quelque part dans les émissions que l'on a produites jusque fin 2018. Donc cela c'est acté ; la seule question est de savoir si cette hausse aura lieu en 2100, 2080, 2060, 2040...



Jean-Marc Jancovici - D.R.

### **Vous avez dit récemment que de toute façon, quoi que l'on fasse, les 20 prochaines années seront les mêmes. C'est donc pour après que l'on travaille ?**

J.-M.J. : La science du climat nous dit depuis longtemps que l'inertie du changement climatique est telle qu'en fait, quel que soit le scénario d'émission de gaz à effet de serre, l'évolution physique du climat au cours des 20 prochaines années est scellée. Elle se produira de toute façon. Ce qui veut dire, soit dit en passant, que quoi que l'on fasse en matière de baisse des émissions, il faut par ailleurs, en parallèle, engager le chantier de l'adaptation, parce qu'en tout état de cause, le climat va continuer à changer. Donc les records de températures estivales, hivernales, les records de sécheresse, de précipitations..., tout cela va continuer à tomber ; on va continuer à assister à des phénomènes de plus en plus spectaculaires. Par exemple, on a observé, en février 2019, le typhon le plus puissant jamais survenu dans l'hémisphère nord à cette période de l'année. Tous ces types d'événements vont malheureusement continuer à se multiplier. La végétation va continuer à être agressée, les rendements agricoles à être soumis à des pressions importantes, etc.

### **Il faudra subir tout cela, mais il faut agir : peut-on encore éviter que cela s'aggrave et tenir l'objectif de limiter la hausse des températures à 2 °C ?**

J.-M.J. : En parallèle, moins on agit, plus cela s'aggrave rapidement. Alors on peut, physiquement, tenir les 2 °C : cela veut dire en pratique que les émissions de gaz à effet de serre planétaires deviennent nulles ou quasi nulles d'ici 2050 à 2080. Alors 2050, c'est le moment où mes enfants auront mon âge ; je suis certes un « vieux crabe »

à leurs yeux, mais je ne suis pas encore complètement mort. Et en 2080, ils auront l'âge qu'ont aujourd'hui leurs grands-parents. Donc on voit bien que les générations futures, dans cette histoire, ce sont en fait les générations présentes, elles sont nées depuis longtemps. Or, comme l'économie mondiale repose sur le fait de disposer de machines qui travaillent à notre place, et comme les machines consomment de l'énergie qui est essentiellement fossile, et bien baisser les émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire la consommation d'énergie fossile jusqu'à ce que celle-ci devienne quasi nulle en 2080, c'est contracter à peu près à la même vitesse le parc de machines en fonctionnement dans le monde. Ce qui revient à contracter à peu près à la même vitesse le PIB (produit intérieur brut) mondial. Donc la raison pour laquelle on ne fait rien de sérieux depuis que l'on a commencé à parler du changement climatique, c'est qu'en pratique, baisser rapidement les émissions, c'est récessif.

### **C'est récessif : il n'y a pas de moyen de compenser cette perte liée aux énergies fossiles ?**

J.-M.J. : On ne peut compenser qu'à la marge. Quand on regarde l'approvisionnement énergétique mondial, on est passé de quasiment rien à 80 % d'énergies fossiles entre 1850 et 1970, et depuis les chocs pétroliers, donc depuis le début de la décennie 1970, le pourcentage d'énergie fossile dans le *mix* mondial est constant, à 80 %. Il a légèrement baissé avec l'essor du nucléaire dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ; il est un peu remonté au moment où la Chine a entamé son décollage économique parce qu'elle s'est essentiellement appuyée sur le charbon. Il rebaisse très légèrement, sinon quasi imperceptiblement, en raison du développement des énergies éolienne et solaire, mais leur effet est encore moins sensible que celui du nucléaire à l'époque où celui-ci s'est développé. Donc la part des énergies fossiles dans le *mix* mondial reste globalement stable autour de 80 % ; et quand vous étudiez physiquement comment remplacer ces énergies fossiles par des énergies renouvelables, vous réalisez que c'est mission impossible, que l'on n'y arrivera jamais. Parce que cela demande des disponibilités en biomasse (si l'on veut de la biomasse) ou en capitaux investis (si on veut des éoliennes) ou en montagnes arrosées de pluies régulières (si on veut des barrages), etc., qui sont inaccessibles : quelle que soit l'énergie renouvelable considérée, il faudrait, pour remplacer les énergies fossiles, des ressources physiques qui sont hors de portée de nos moyens actuels et futurs. Il y a une barrière physique.

Il faut aussi rappeler que les énergies renouvelables (ENR), c'est le monde dont on sort : il y a trois siècles, le monde était 100 % ENR. Et si l'on n'est pas resté 100 % ENR dans le cadre du développement industriel, c'est bien parce qu'il y avait des avantages physiques aux énergies fossiles. Alors il y a des contreparties et c'est maintenant de celles-ci qu'il faut s'occuper, mais il y a eu, il y a des avantages physiques évidents qui expliquent qu'on y ait eu recours.

**Donc on est prévenu : il va falloir choisir entre plusieurs catastrophes et, en tout état de cause, vivre dans la rareté, sans doute, et l'adaptation au changement climatique, plutôt que rêver à un avenir radieux ?**

J.-M.J. : Effectivement : plus on attend, malheureusement, moins on choisira. Ce d'autant que, par ailleurs, les combustibles fossiles sont épuisables. Il faut entre 50 et 300 millions d'années pour qu'ils se constituent : le charbon, ce sont des restes de vie ancienne, des fougères qui ont poussé à l'ère du charbon, le « carbonifère », il y a 300 millions d'années ; et le pétrole, ce sont des restes de planctons et de microalgues qui se sont développés dans l'océan il y a 50 à 400 millions d'années de cela. Donc aux échelles de temps qui nous intéressent — quelques siècles —, on peut considérer que ce stock de départ est donné une fois pour toutes : il y a une quantité donnée, sous la croûte terrestre, de pétrole, de gaz, de charbon ; et les mathématiques, dans ce contexte, vous interdisent d'avoir un approvisionnement annuel qui soit indéfiniment croissant, voire indéfiniment constant. Vous ne pouvez pas consommer tous les ans la même chose jusqu'à la nuit des temps lorsque la ressource de départ est donnée une fois pour toutes. L'analyse mathématique indique que la courbe d'extraction des ressources fossiles, au cours du temps, va plus ou moins s'apparenter à une courbe en cloche. De fait, indépendamment de la question climatique, de toute façon, le monde connaîtra un épisode de décroissance subie de son approvisionnement fossile, lié à l'épuisement géologique. La bonne nouvelle, c'est que dans la zone OCDE, cela a déjà commencé, depuis 2006. Cela a été une des raisons, un des déclencheurs, de la grande crise financière de 2009, et c'est cela qui va nous ramener, malheureusement dans peu de temps, à un gros coup de tabac économique.

De fait, si on attend suffisamment, on aura un double phénomène : à la fois la décrue de l'énergie fossile qui va nous priver de moyens d'action, face à un changement climatique qui, en raison de ce qu'on vient d'évoquer, va de toute façon se poursuivre sinon

## QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE UNE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT À 1,5 °C VERSUS 2 °C ?

Le passage qui suit, qui précise les différences inhérentes à un réchauffement supérieur d'un demi-degré, est extrait, avec l'aimable autorisation de CNRS Éditions, d'un récent ouvrage de Jean Jouzel : *Climats passés, climats futurs*, Paris : De Vive voix / CNRS Éditions (Les Grandes Voix de la recherche), 2019, p. 42-45.

« Dans sa forme initiale l'objectif de cette convention [la convention Climat] est de stabiliser l'effet de serre de façon à éviter des conséquences dangereuses pour nous et notre planète. Mais il n'y a eu des objectifs chiffrés qu'à partir des accords de Copenhague et de Paris. Les mesures prises visent à limiter le réchauffement bien en deçà de 2 °C de plus qu'à l'époque pré-industrielle, voire à 1,5 °C. Comme la température moyenne est déjà de 1 °C de plus qu'au préindustriel, cela revient à dire que le réchauffement ne doit pas dépasser 1 °C par rapport à l'époque actuelle. Je voudrais simplement citer le dernier rapport du GIEC [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat] dans l'élaboration duquel ma collègue Valérie Masson-Delmotte a joué un rôle clef, et qui dit dans sa conclusion que chaque demi-degré compte, c'est-à-dire qu'une élévation de température de 2 °C aboutirait à un climat significativement différent de celui qu'on aurait connu avec une augmentation de 1,5 °C.

Par exemple, les vagues de chaleur progressent à peu près deux fois

plus rapidement que la température moyenne, c'est-à-dire qu'un réchauffement moyen de 2 °C entraînerait des vagues de chaleur de près de 4 °C plus importantes. Il aurait comme conséquences des événements intenses, notamment des pluies torrentielles, et des effets irréversibles sur l'océan. Entre l'hypothèse à 2 °C et celle à 1,5 °C, le niveau de la mer pourrait varier de 10 centimètres à la fin du siècle. Cela peut paraître minime, mais 10 centimètres supplémentaires impliquent le déplacement de près de 10 millions d'habitants. La biodiversité serait évidemment aussi touchée. À 2 °C, pratiquement tous les récifs coralliens des régions tropicales et équatoriales seraient affectés. À 1,5 °C, on peut espérer en préserver 10 % à 30 %. Des diminutions s'appliquent également aux insectes, aux vertébrés, aux plantes. Les rendements agricoles seraient aussi beaucoup plus affectés à 2 °C, tout comme les ressources halieutiques.

On voit bien qu'un monde à 2 °C de plus est à éviter à tout prix. Il serait beaucoup mieux de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, mais actuellement, ce n'est pas la trajectoire sur laquelle nous sommes. Si l'accord de Paris est respecté, et si des mesures pour aller vers une société sobre en carbone



se poursuivent au-delà de 2030, nous pourrions espérer rester autour de 3 °C à 3,5 °C d'ici la fin de siècle, ce qui est bien au-delà des 2 °C fixés comme objectif maximal.

La difficulté peut se mesurer par ce qu'il faut faire en termes d'émission de gaz à effet de serre, tous gaz confondus (on parle d'équivalent CO<sub>2</sub>), pour limiter ce réchauffement à 1,5 °C. Actuellement, nous sommes à un peu plus de 50 milliards de tonnes d'émissions chaque année, dont 40 milliards ou un peu plus sont liées au gaz carbonique. Si rien n'est fait, nous pourrions tendre en 2030 vers 65-70 milliards de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Si l'on respecte l'accord de Paris, nous pourrions aller vers 55 milliards de tonnes, avec une trajectoire qui se poursuivrait plutôt au-delà de 3 °C. Pour être en mesure de rester autour de 2 °C, il faudrait passer à 40 milliards de tonnes à l'horizon 2030. Pour un climat à 1,5 °C, il faudrait se situer entre 25 et 30 milliards de tonnes, soit pratiquement diviser par deux nos émis-

sions entre 2020 et 2030, atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050 et être en mesure d'enlever du gaz carbonique de l'atmosphère : on parle d'émissions négatives. L'objectif à 2 °C paraît plus réalisable. Pour l'atteindre, il faudrait que le pic d'émissions de gaz à effet de serre arrive le plus tôt possible, qu'il soit ensuite divisé par trois entre 2020 et 2050, pour atteindre une neutralité carbone dans la deuxième partie de ce siècle. Limiter le réchauffement climatique reste techniquement possible, même à 1,5 °C, mais entraînera des changements radicaux qu'aucune société à l'échelle planétaire n'a connus jusque-là.

On voit bien que c'est un véritable défi, mais c'est un défi qu'il faut prendre au sérieux parce que, je le redis, ce que nous vivons aujourd'hui, c'est ce qu'envisageaient les rapports du GIEC il y a une trentaine d'années. Il faut prendre au sérieux ce que notre communauté scientifique envisage pour 2050 et au-delà. » ■

s'accélérer. Le pari gagnant dans cette affaire tient au fait que tant que l'on a encore des moyens économiques, il faut qu'on les affecte d'urgence à la recherche de solutions pour décarboner l'économie, et pas à l'intelligence artificielle ou à d'autres domaines de ce genre qui ne nous apporteront pas grand-chose sur une Terre dévastée.

**Face à cette question de la rareté à venir de toutes les formes d'énergie et de l'impact que cela peut avoir sur l'activité économique, donc face au double risque climatique et économique, vous affirmez que la France a énormément d'atouts pour s'adapter à ce type de contraintes. Pourquoi ?**

J.-M.J. : L'énergie fossile a fondé la totalité du développement industriel qui nous entoure : c'est ce qui a permis d'augmenter la pro-

ductivité de l'agriculture en donnant aux agriculteurs des tracteurs, des engrais, des produits phytosanitaires..., ce qui a conduit à vider les campagnes et à mettre toute la main-d'œuvre dans les usines puis dans les bureaux, amenant l'émergence des villes et de moyens de transport faciles à utiliser par tous — la voiture — ou par ceux qui en ont les moyens — l'avion. Cela a aussi permis d'avoir 100 000 produits disponibles à bas prix dans les magasins, de construire des logements en l'échange de quelques années de salaire — ce qui était impensable il y a quelques siècles —, etc. Bref, la totalité du monde qui nous entoure émane, directement ou indirectement, du recours aux énergies fossiles, ce qui signifie que parvenir à s'en passer constitue un problème quasi insoluble. C'est extrêmement compliqué et pour reprendre un langage d'ingénieur, c'est un problème terriblement complexe d'« optimisation sous contrainte » : vous faites face à une grosse contrainte — le fait que ce qui a infusé la civilisation industrielle devient moins disponible, en contractant notamment le parc de machines qui fonctionnent — et vous allez devoir tirer le meilleur parti d'une situation dans laquelle vous avez une contrainte croissante. C'est cela qu'on appelle l'optimisation sous contrainte.

Or, il se trouve que la France, par tradition, est depuis longtemps un pays d'excellence quand il s'agit de trouver des solutions d'optimisation sous contrainte. Le métier typique de l'optimisation sous contrainte, c'est l'ingénierie. L'ingénierie consiste à tirer le meilleur parti de ce que l'on a. Il existe des ingénieries dans le bâtiment, dans le pétrole, dans le nucléaire, dans le ferroviaire, dans la téléphonie, etc. Et quel que soit le secteur dans lequel il faut des ingénieurs pour concevoir des grands systèmes complexes, on observe que la France y a toujours brillé, a toujours occupé les premières marches du podium. La France dispose ainsi d'un des meilleurs systèmes hospitaliers au monde : les systèmes hospitaliers sont des constructions très compliquées et le système français compte parmi les meilleurs en dépit des reproches que lui adressent parfois ses usagers. La France possède également un des meilleurs systèmes ferroviaires au monde, même si là aussi les Français ont tendance à le critiquer. La France a encore, pour le moment, un des meilleurs systèmes électriques au monde, même si les Français le jugent également parfois insatisfaisant et souhaitent le transformer. Elle a formé les meilleurs ingénieurs pétroliers : les compagnies Technip et Schlumberger, qui sont deux grandes ingénieries mondiales en train de se faire absorber l'une et l'autre par les Américains, ont été fondées par des Français. La plus grosse

ingénierie ferroviaire au monde est française (Systra). Dans le secteur de l'eau et des services urbains, la France dispose des deux plus grosses ingénieries mondiales (Veolia et Suez). Donc quand il s'agit d'élaborer de gros systèmes complexes à large échelle, les Français sont très bons.

Si l'on rapproche ce constat du problème à traiter, qui est un monstrueux problème d'optimisation sous contrainte, j'ai envie de dire aux Français « Foncez, c'est fait pour vous ! »

### **Cela signifie-t-il que la France peut réussir à trouver le moyen d'utiliser le moins d'énergie fossile possible ?**

J.-M.J. : Exactement. Il s'agit de penser la rareté pour quelque chose qui offre le meilleur bénéfice possible à la collectivité. Par ailleurs, en parlant de « collectivité », il faut se rappeler que la France est un des rares pays dans lesquels le mot « collectivité » conserve un sens très important : la France est bien meilleure, bien mieux « câblée » à cet égard que les Américains, les Anglais, voire les Italiens ou les Allemands. Elle a donc aussi une capacité à concevoir le bénéfice collectif au regard des actions à entreprendre.

### **Que manque-t-il alors pour avancer ? Une politique qui incite à aller dans cette voie ?**

J.-M.J. : Avant toute chose, il faut avoir en tête que l'on est dans une course contre la montre et que l'on ne peut pas attendre des siècles avant d'y entrer ; parce que cette course contre la montre, c'est celle de l'épuisement des combustibles fossiles et du changement climatique. Par ailleurs, comme décarboner l'économie, c'est la contracter parce que moins d'énergie fossile signifie moins de machines et donc moins de PIB, on voit bien qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde dans ce qui vient. Il y a donc une prime au(x) premier(s) pays parti(s), et il est préférable que la France en soit !

Pour cela, il manque deux choses. D'une part une classe politique qui comprenne le problème à traiter, et à cet égard, la jeune activiste Greta Thunberg a raison de dire que nous avons demandé aux enfants de faire leur travail à la maison et que c'est aux politiques de faire le leur désormais. Il est urgent que la classe politique prenne le temps prioritairement de comprendre que le problème à traiter est un problème auquel on n'échappera pas, qu'il emporte tout le reste sur son passage, et il faut donc qu'elle le comprenne bien. Tant que le problème n'est pas correctement compris, on

dilapide des milliards d'euros dans des projets qui ne servent à rien, sans s'occuper d'investir dans ce qui pourrait vraiment servir à quelque chose. D'autre part, il est urgent de comprendre aussi que dans une économie qui va se contracter, il faut un critère de tri qui soit lisible à opposer à la population, pour justifier les choix que l'on fait. De la même manière s'agissant du temps, qui n'est pas extensible : il faut un critère lisible pour justifier l'ordre des priorités — parce que l'on ne peut pas tout faire en même temps [...].

En l'occurrence, le fait d'avoir un projet de type « conquête de la Lune » ou victoire sur le nazisme — qui sont deux grands sursauts récents que l'on peut trouver au sein des communautés humaines —, ça a permis de rassembler tous les gens dans l'effort, autour d'un objectif commun. Décarboner l'économie, si on sait en faire la pédagogie, c'est aussi quelque chose qui permettra de rassembler dans l'effort tout le monde autour d'un projet commun, et de pouvoir alors dire que tel acte est cohérent avec l'effort, qu'on peut le valider ; que tel autre ne l'est pas, donc on l'écarte. Cela rend service à l'État, ça rend service aux citoyens parce que ça leur donne de l'espoir, ça indique vers quoi on se dirige. Ça rend service à l'économie parce que cela renforce le pays sur ses points forts. Donc, *grosso modo*, dans un monde qui va devenir nécessairement un peu plus hostile, il me semble que prendre à bras-le-corps la recherche de cette optimisation sous contrainte constitue le meilleur pari à faire, qui rend service à tout le monde. ■

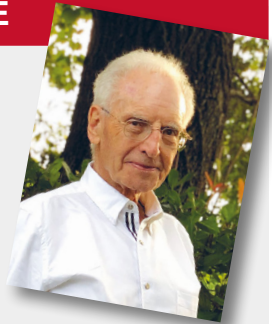
## HOMMAGE À PIERRE BONNAURE

Pierre Bonnaure, que j'ai connu à Ispra alors qu'il était au Joint Research Centre de la Commission européenne et qu'il créa l'Institute for Prospective Technological Studies (IPTS) qui produisit d'excellentes études de prospective, est décédé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans sa 91<sup>e</sup> année.

Son immense culture, son insatiable curiosité intellectuelle et sa vivacité d'esprit, sans parler de sa plume parfois bien acérée, l'avaient amené depuis plus de 30 ans à apporter à notre revue un concours très régulier et fort précieux.

Physicien de formation et prospectiviste dans l'âme, Pierre Bonnaure était un collaborateur et un ami dont les écrits resteront dans nos mémoires.

En présentant ici à son épouse et à tous les siens nos très sincères condoléances, nous souhaitons aussi lui rendre hommage et lui exprimer notre plus grande gratitude.



Hugues de Jouvenel

**Des transformations majeures sont actuellement à l'œuvre, qui concernent l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire, de la production à la restauration en passant par la transformation, la distribution et la logistique**

Partant de changements durables dans les modes de consommation et les aspirations des consommateurs, ces transformations se concrétisent par des innovations, issues de grands groupes ou de *start-ups*, qui arrivent de plus en plus vite sur le marché. Mais elles ne sont pas équivalentes : elles se font selon des rythmes et des ampleurs variables, et le potentiel de développement futur de chacune dépend de nombreux facteurs, à la fois culturels, économiques, sociaux et politiques.

Cette étude les analyse en profondeur et avec un recul critique, en se basant sur :

- ▶ les données les plus récentes : enquêtes de consommation, données statistiques et commerciales, innovations produit, programmes de recherche en cours ;
- ▶ les points de vue d'acteurs et d'experts du système alimentaire.



### Les 10 transformations majeures

- ▶ Déstructuration des modèles alimentaires et montée du *snacking*
- ▶ La végétalisation de l'alimentation (végétarisme, véganisme, flexitarisme)
- ▶ Les substituts aux produits animaux
- ▶ Les nouvelles sources de protéines
- ▶ Vers une démocratisation du bio ?
- ▶ Produits locaux et circuits courts : la consommation locavore
- ▶ La révolution de l'e-commerce
- ▶ La bataille de la livraison de repas
- ▶ Alimentation et santé : vers une nutrition personnalisée
- ▶ L'obligation de transparence

**TARIF DE L'ÉTUDE** : 2 600 euros HT (3 120 euros TTC)\*

Ce tarif comprend :

- ▶ l'étude Vigie Alimentation 2020 en PDF
- ▶ la participation de deux personnes aux réunions trimestrielles du club Vigie Alimentation (auditions d'experts et d'acteurs sur des sujets de prospective choisis par les membres, veille sur les faits porteurs d'avenir)
- ▶ l'accès réservé à la page Vigie Alimentation du site Futuribles (1 à 10 utilisateurs)

\*Les membres partenaires de Futuribles International bénéficient de conditions privilégiées.

# L'opinion publique sur le climat en France

Par Solange Martin <sup>1</sup>

---

*L'année 2019 a été marquée, en France comme dans d'autres pays, par la mobilisation régulière d'une partie de la population pour attirer l'attention des décideurs et des citoyens sur l'urgence climatique. Des « marches pour le climat » ont rassemblé des milliers de personnes à plusieurs reprises dans les grandes villes ; les jeunes (lycéens et étudiants) ont initié des grèves et manifestations pour signifier leur inquiétude à l'égard du réchauffement climatique. Ces mobilisations constituent un indice intéressant en termes de prise de conscience des enjeux et de demande de réponses concrètes de la part d'une partie de l'opinion.*

*Néanmoins, cette mobilisation est-elle significative ? Comment l'opinion publique française dans son ensemble se positionne-t-elle sur les questions climatiques ? Est-elle prête à agir concrètement pour participer à la lutte contre le réchauffement ? Cet article de Solange Martin, publié dans le cadre de notre nouvelle série sur les enjeux énergétiques et climatiques, présente l'évolution de l'opinion publique française en la matière, qui se caractérise notamment par une polarisation marquée et par un risque accru de tensions sociales. Il témoigne de la distance qui reste à parcourir pour que la transition écologique prenne corps en France, dans l'opinion et dans les actes du quotidien. S.D.*

**F**ace à l'enjeu climatique, le temps presse et depuis 2006 <sup>2</sup>, il est officiellement établi au niveau européen que le progrès technologique ne suffira pas à atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie. Ce qui vaut pour l'Europe tout entière vaut encore plus pour la France compte tenu de ses objectifs

---

1. Sociologue, ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Direction exécutive Prospective et recherche. Ce texte est une version remaniée et actualisée de l'analyse prospective n° 233 publiée le 22 octobre 2019 par Futuribles International. URL : <https://www.futuribles.com/fr/document/lopinion-publique-sur-le-climat-en-france/>. Consulté le 31 décembre 2019.

2. Directive européenne 2006/32/CE du 5 avril 2006, relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques.

ambitieux. Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (objectif de la Loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de 2005) et, plus encore, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 (objectif de la Loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat) ne se feront pas avec les seuls gains en matière d'efficacité énergétique des procédés de production, des équipements, des logements, des véhicules, etc. C'est bien la demande qui doit venir pallier les limites de l'offre : il faut que les comportements des consommateurs et les pratiques sociales dans lesquelles ils s'inscrivent évoluent vers plus de durabilité. Pour autant, le « social » est-il une matière plus souple que la technique, susceptible de jouer ce rôle de variable d'ajustement dans la transition énergétique ?

S'intéresser à l'opinion publique permet d'apporter une partie de la réponse à cette question. Certes, les enquêtes par sondage se bornent à enregistrer des déclarations dont elles ne vérifient pas la véracité. Essentiellement quantitatives, elles sont également limitées dans leur capacité à expliciter les liens que font les individus entre les variables étudiées. Mais les sondages d'opinion donnent à voir des proportions au sein d'une population globale, ainsi que des corrélations entre variables. Bien qu'imparfaits et sujets à de multiples biais, ils sont d'autant plus éclairants qu'ils sont conduits de façon récurrente : ces « baromètres » de l'opinion permettent alors d'étudier les évolutions sur le temps long et, ainsi, de gagner en robustesse scientifique tout en se prémunissant contre les effets de loupe.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dispose du seul baromètre conduit en France sur les représentations sociales du changement climatique (voir encadré ci-contre). L'enquête est menée depuis l'an 2000 auprès d'un échantillon représentatif de la population française métropolitaine de 1 000 à 1 500 personnes. Les données recueillies permettent, tout d'abord, de prendre la mesure du décalage entre attitudes et actions déclarées. Elles mettent également en lumière des régularités relatives aux caractéristiques sociodémographiques et politico-culturelles des individus eux-mêmes ou au contexte de passation des enquêtes. La relative stabilité des réponses indique enfin la présence de facteurs structurels sources d'inerties importantes. Tous ces résultats sont à prendre en compte dans l'élaboration d'une réflexion prospective à moyen terme sur la société française face à la question climatique.

## LES ENQUÊTES BAROMÉTRIQUES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

### • Sur le changement climatique

Enquêtes « Représentations sociales de l'effet de serre et du réchauffement climatique », de GLS-OpinionWay et Daniel Boy pour l'ADEME, réalisées entre 2000 et 2019.

Voir les derniers résultats, relatifs à la 20<sup>e</sup> vague, 2019, sur la page Internet <https://www.ademe.fr/representations-sociales-changement-climatique-20-eme-vague>, notamment le rapport d'analyse de cette enquête par Daniel Boy : *Les Représentations sociales du changement climatique*, Angers : ADEME, 2019. URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-representations-sociales-changement-climatique-20-vague.pdf>

Voir aussi les rapports d'analyse de Daniel Boy de 2014 et 2017 : *Représentations sociales de l'effet de serre et du réchauffement climatique*, Angers : ADEME, respectivement décembre 2014 (vague 2000-2013). URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/representations-sociales-effet-de-serre-et-du-rechauffement-climatique-rapport-final-2014.pdf> ; et 2017. URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/representations-sociale-effet-serre-2017-rapport.pdf>. Et celui de 2018, *Les Représentations sociales du changement climatique*, Angers : ADEME, 2018. URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/>

[rapport-analyse-representations-sociales-changement-climatique-19-vague-2018.pdf](#)

TNS, « Climate Change », *Eurobaromètre spécial*, n° 459, septembre 2017 (précédentes éditions : 2008-2009-2011-2013-2015). URL : [https://www.ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/support/docs/report\\_2017\\_en.pdf](https://www.ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/support/docs/report_2017_en.pdf)

*Attitudes européennes face au changement climatique et à l'énergie*, Enquête sociale européenne (ESS, *European Social Survey*), 2002-2018.

### • Sur l'environnement

Enquête sur les pratiques environnementales des ménages (EPEM) : dans l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV), 1998-2005 ; puis EPEM 2011-2016.

Plate-forme Environnement de l'enquête CAMME (enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle), Service de la donnée et des études statistiques (SDES), Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2008-2018.

« Les Français et l'environnement », enquêtes OpinionWay pour l'ADEME (2014-2019).

TNS, « Attitudes of European Citizens towards the Environment », *Eurobaromètre spécial*, n° 468, 2017 (précédentes éditions : 2007-2011-2014). URL : <https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/>

[index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/83070](http://index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/83070)

« La sensibilité des Français à la prévention des déchets », enquête IFOP pour l'ADEME (2007-2019).

« Les Français et la consommation responsable », GreenFlex, Kantar, 2017. ■

*Liens consultés le 31 décembre 2019*

## Le rôle secondaire de la sensibilité environnementale

Qu'en est-il des pratiques individuelles de réduction des émissions déclarées par les Français ? Sont-elles directement corrélées aux perceptions et aux représentations du changement climatique ? Sauf mention contraire, l'ensemble des données sur l'opinion française sont issues de l'enquête ADEME, « Les représentations sociales du changement climatique » de 2019, réalisée par OpinionWay et analysée par Daniel Boy.

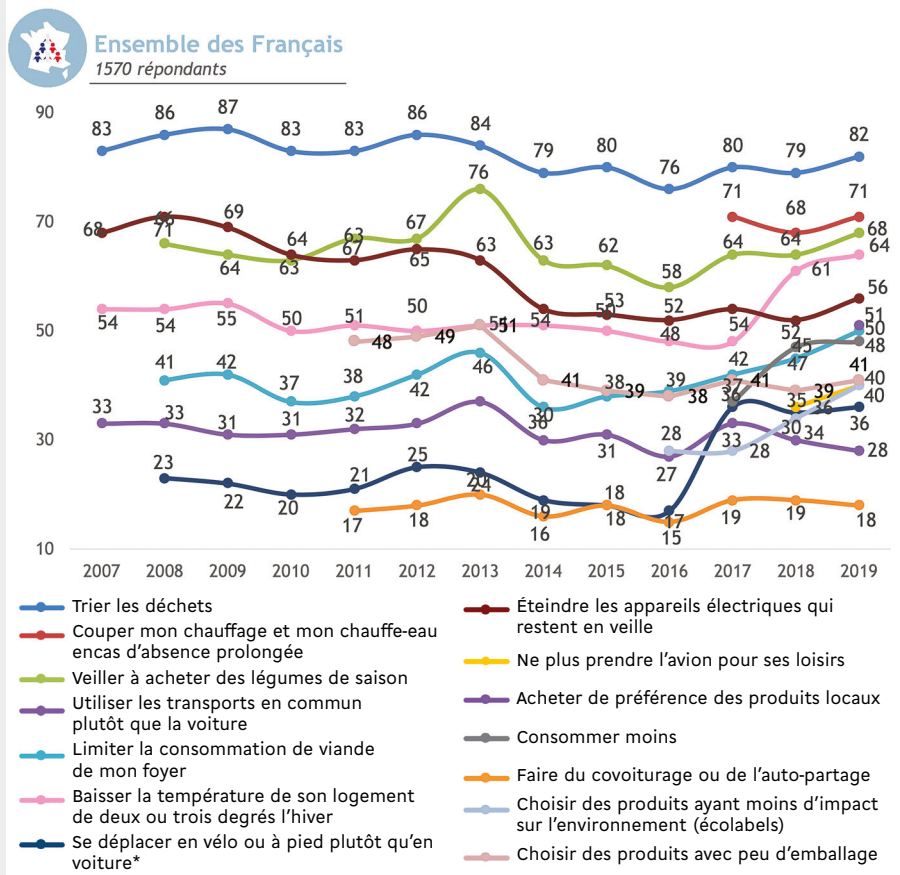
### *Des pratiques d'atténuation qui progressent peu*

Depuis 2006, la tendance est plutôt à la baisse ou à la stagnation sur un ensemble de gestes vertueux en matière de climat (graphique 1).

En 13 ans, de 2007 à 2019, les Français qui trient leurs déchets sont passés de 83 % à 82 %, ceux qui éteignent les appareils en veille de 68 % à 56 % et ceux qui utilisent les transports en commun plutôt que la voiture de 33 % à 28 %. La proportion de ceux qui veillent à acheter des légumes de saison a perdu trois points en 12 ans (de 71 % en 2008 à 68 % en 2019), « choisir des produits avec peu d'emballage » a perdu sept points en neuf ans (de 48 % en 2011 à 41 % en 2019). Quant à la pratique du covoiturage ou de l'auto-partage, elle n'a progressé que d'un point (de 17 % à 18 %) sur la même période. Rare exception sur longue période, « limiter la consommation de viande de mon foyer » est passé de 41 % de répondants en 2008 à 50 % en 2019, record historique pour cet item.

Quelques évolutions plus récentes s'avèrent elles aussi positives, notamment concernant la consommation responsable. Ainsi, les Français qui choisissent des produits ayant moins d'impact sur l'environnement (écolabels) sont désormais 40 % de la population en 2019 contre 28 % en 2016, et ceux qui déclarent « consommer moins » sont passés de 37 % à 48 % en deux ans. Autre progression significative, « baisser la température de son logement de deux ou

**Graphique 1. Réponse à la question « Je vais vous citer des actions qui pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour chacune, dites-moi si vous le faites déjà » (en %)**



\*Avant 2017, l'item était « Se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture ».

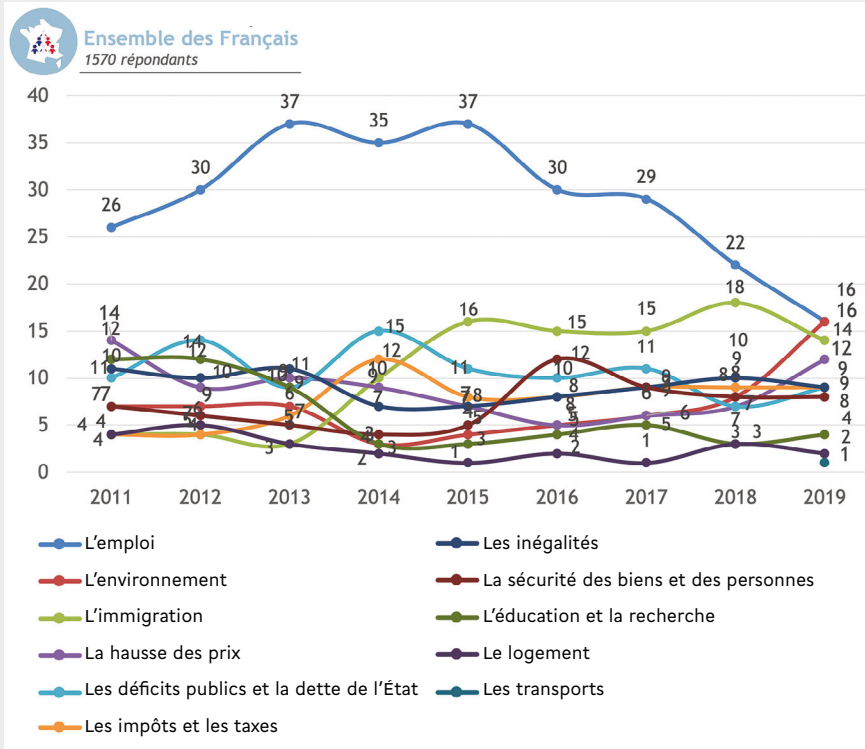
Source : présentation de l'enquête ADEME « Les représentations sociales du changement climatique » de 2019 par OpinionWay. URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/enquete-representations-sociales-changement-climatique-20-vague.pdf> ; et BOY Daniel, *Les Représentations sociales du changement climatique*, 2019, op. cit.

trois degrés en hiver » est passé de 52 % en 2006 à 64 % en 2019, avec une progression de 10 points depuis 2017.

**Une sensibilisation partagée mais déconnectée des priorités**

Ce rapide bilan en demi-teinte des pratiques déclarées s'explique-t-il par un manque de sensibilisation des individus ? Si l'on regarde la question de l'environnement dans son ensemble, on observe depuis

**Graphique 2. Réponse à la question « Dans cette liste, quelle est la question qui vous paraît la plus importante aujourd'hui pour la France ? » (en %, total des citations en premier)**



Source : présentation de l'enquête ADEME « Les représentations sociales du changement climatique » de 2019 par OpinionWay ; et rapport de Daniel Boy, *op. cit.*

1995, qu'environ 9 français sur 10 se disent « sensibles » ou « très sensibles » à l'environnement <sup>3</sup>. Toutefois, jusqu'en 2019, l'environnement représentait une préoccupation secondaire par rapport aux problématiques socio-économiques classiques (emploi, déficits publics) et aux questions plus récentes de l'immigration et de la sécurité.

Une première rupture, sensible en 2019 <sup>4</sup>, réside dans une plus forte priorité donnée à l'environnement par rapport aux autres problé-

3. CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), enquête Conditions de vie et aspirations des Français (1995-2019).

4. Tendence confirmée par de nombreuses études dont « Les Français et l'écologie », Harris Interactive pour M6 et RTL, 2 septembre 2019. URL : [https://harris-interactive.fr/opinion\\_polls/les-francais-et-lecologie/](https://harris-interactive.fr/opinion_polls/les-francais-et-lecologie/). Consulté le 31 décembre 2019.

matiques. Toutefois, elle ne sera pas forcément suffisante pour modifier radicalement les attitudes. En effet, l'opinion publique française cantonne les bénéfices et les coûts relatifs à l'environnement dans la sphère de l'environnement. Par exemple, les principaux avantages prêtés aux énergies renouvelables concernent leurs moindres impacts environnementaux<sup>5</sup>. Les Français font peu le lien entre l'environnement et d'autres enjeux, entre l'indépendance énergétique et donc les conflits géostratégiques, le développement local et donc le chômage, l'innovation et donc la compétitivité, etc. Les ruptures possibles ne se limitent pas à une priorité accrue et pérenne donnée à l'environnement, mais résident tout autant, si ce n'est plus, dans l'articulation des problématiques environnementales avec les représentations sociales des systèmes économiques, technologiques mais aussi politiques.

### ***Le décalage entre attitudes et actions***

Si les pratiques d'atténuation progressent peu, c'est cependant moins en raison des attitudes que des facteurs qui permettent de passer des intentions aux actions. À cet égard, le décalage observé entre attitudes et comportements n'est guère différent en matière d'environnement que sur d'autres sujets (santé, culture, citoyenneté, etc.). Le passage à l'action implique d'autres facteurs qui dépendent à la fois des individus eux-mêmes, et de leur environnement social et matériel. Les meilleures volontés peuvent se heurter à des contraintes économiques, pratiques, temporelles, sociales... Sans être aussi réshibitoires, les habitudes, le mimétisme, le manque de compétences, la priorité donnée à d'autres actions, la recherche du plaisir, la fatigue, l'âge, etc., peuvent jouer contre l'adoption de nouvelles pratiques.

Dans la liste des gestes vertueux suivis depuis 2006, on distingue d'abord le tri des déchets, à la portée de tous et très largement pratiqué (82 %), comme les économies d'énergie à domicile (couper le chauffage et le chauffe-eau en cas d'absence prolongée, baisser la température du logement de deux ou trois degrés en hiver, éteindre les appareils en veille) également accessibles et majoritairement recherchés. La diffusion de ces petits gestes, faciles à mettre en œuvre, objets de larges campagnes d'information et pour certains

---

5. Les énergies renouvelables ont pour principaux avantages, selon les Français, de permettre de lutter contre le réchauffement climatique (57 % des réponses), d'éviter les pollutions de l'air, des sols et de l'eau (56 %), d'être issues de ressources renouvelables qui seront toujours disponibles (56 %). *Source* : enquête « Les Français et l'environnement » d'OpinionWay pour l'ADEME, 2018.

générateurs d'économies financières, fait peu à peu évoluer les normes sociales.

Viennent ensuite les comportements de consommation (manger moins de viande, consommer moins, choisir des produits avec peu d'emballage ou ayant moins d'impact sur l'environnement) qui sont adoptés au maximum par une petite moitié des Français, à l'exception de veiller à acheter des légumes de saison (68 %). Le rôle de l'offre disponible, des prix, des goûts, mais aussi de la distinction sociale commence à se faire sentir. Ces comportements constituent encore des marqueurs sociaux et ne font évoluer les normes qu'au sein de certains groupes sociaux (catégories socioprofessionnelles supérieures, urbaines, diplômées).

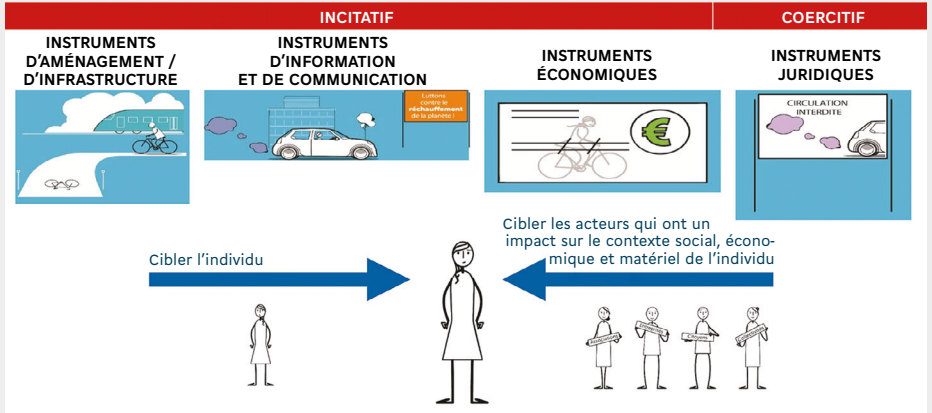
Enfin, en bas du tableau, les pratiques vertueuses en mobilité peinent à dépasser le tiers de la population pour des raisons liées notamment à l'existence d'offres alternatives (transports en commun, covoiturage, auto-partage), à la pertinence et aux conditions d'exercice des mobilités actives (vélo ou marche) ou au goût pour les destinations lointaines rapidement accessibles. S'il est possible de modifier ses destinations de vacances, c'est bien souvent moins le cas pour ce qui est de l'usage de la voiture au quotidien. La mobilité illustre bien l'inertie de pratiques ancrées dans l'aménagement du territoire, la répartition des activités et des emplois sur ce dernier, le coût du foncier, les rythmes sociaux, etc.

La mobilité en particulier et la consommation en général n'impliquent pas que le libre arbitre d'individus souverains. Les pratiques sociales sont collectivement construites, organisées à des échelles « macro » dans des systèmes parfois complexes, interconnectés et régulés par une multitude d'acteurs. Les actions individuelles sont contraintes ou rendues possibles, disqualifiées ou favorisées via les normes et représentations sociales, les dispositifs matériels et techniques, et les compétences dont les individus sont dotés. La sensibilité environnementale reste toutefois utile : les plus sensibilisés sont surreprésentés parmi ceux qui pratiquent les éco-gestes. La sensibilité environnementale se heurte, en revanche, aux logiques collectives qui cadrent les marges de manœuvre mais aussi les aspirations des individus.

### ***Les outils de politique publique, moteurs des évolutions***

Les mutations sociales dans le cadre de la transition ne se feront pas sans actions structurantes portées notamment par les politiques publiques. Pour ce faire, il existe une panoplie d'instru-

### Graphique 3. Différents outils de politique publique et différentes cibles



Source : auteur à partir de GASPARD Albane et MARTIN Solange, *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité. L'apport des sciences humaines et sociales pour comprendre et agir*, Angers : ADEME (coll. Expertises), 2016, 183 p.

ments qu'il s'agit désormais d'articuler à toutes les échelles de gouvernance <sup>6</sup>.

Très schématiquement, les outils d'information et de communication contribuent au bruit médiatique et influent sur les prises de conscience individuelles, qu'il s'agisse de connaître sa consommation d'énergie en temps réel ou des impacts du changement climatique au niveau mondial. S'ils s'avèrent souvent insuffisants pour modifier les pratiques, ils sont en revanche cruciaux pour légitimer les politiques publiques et l'usage de tous les autres instruments disponibles, dont la fiscalité. L'importance de la motivation économique dans les comportements rend, en effet, inéluctable l'usage des incitations économiques qu'il s'agit de manier sans accroître les inégalités sociales, et à condition que les individus puissent soit réduire leurs besoins, soit disposer d'alternatives. C'est notamment le rôle structurel des aménagements et des infrastructures, mais aussi des objets et des technologies que de rendre possibles et attractives d'autres manières de se déplacer, d'habiter son logement, de se nourrir... Enfin, lorsque les dommages l'exigent, que les normes sociales le permettent et que les incitations s'avèrent

6. GASPARD Albane et MARTIN Solange, « Les comportements, levier de la transition écologique ? Comprendre et influencer les comportements individuels et les dynamiques collectives », *Futuribles*, n° 419, juillet-août 2017, p. 33-44.

insuffisantes, les outils coercitifs peuvent conduire efficacement à une massification de nouvelles pratiques.

Reste que tous ces outils n'obtiendront les résultats escomptés en termes d'émission de gaz à effet de serre au niveau national que s'ils sont également déployés vers les acteurs, entreprises, administrations, associations qui contribuent directement à la marge de manœuvre dont disposent les individus<sup>7</sup>. À cet égard, l'action publique n'est pas qu'une variable d'accompagnement des évolutions sociales ou technologiques dans les scénarios prospectifs. Elle opère également comme une force motrice capable de contraster des modes de transition énergétique très différents.

## Déterminants des perceptions et de l'acceptation des politiques publiques

L'analyse des séries longues de données par l'ADEME permet ensuite d'objectiver certains déterminants non seulement des perceptions et des pratiques, mais aussi de l'acceptation de mesures de régulation coûteuses ou contraignantes. Ces déterminants peuvent être contextuels, politico-culturels ou sociodémographiques. Leur connaissance permet d'en dériver les tendances structurantes et les ruptures possibles dans l'opinion publique face à la question climatique.

### Le poids des facteurs sociodémographiques

La génération (déterminée par l'année de naissance) et l'âge jouent un rôle significatif. La première influence les attitudes et le second les pratiques. Ainsi, les pourcentages de climato-sceptiques sont nettement plus élevés chez les plus de 65 ans et les plus de 70 ans (19 % et 20 % contre 11 % en moyenne). À cet égard, on observe moins un effet « jeunes » qu'un effet « vieux », lesquels se démarquent fortement du reste de la population. La prégnance des aspects politico-culturels sur le rapport au climato-scepticisme (cf. *infra*) laisse à penser qu'il s'agit ici d'un effet non pas de cycle de vie mais de génération, appelé donc à prendre fin à moyen terme avec la disparition des plus âgés.

Les moins de 30 ans, spécifiquement étudiés en 2017<sup>8</sup>, se caractérisent par des pratiques globalement moins vertueuses que leurs

---

7. DUGAST César et SOYEUX Alexia, *Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique*, Paris : Carbone 4, juin 2019, 21 p. (analysé en p. 134 de ce numéro).

8. « Les représentations sociales du changement climatique », enquête GLS-OpinionWay pour l'ADEME et rapport d'analyse de Daniel Boy, 2017, *op. cit.*

## TYPOLOGIE « CONVAINCUS » / « SCEPTIQUES » / « HÉSITANTS »

Pour évaluer les évolutions constatées et analyser de façon synthétique les structures explicatives des représentations sociales sur la réalité du changement climatique, une typologie a été mise en place depuis l'enquête de 2014. Trois catégories d'individus sont distinguées en fonction de leurs profils de réponse à quatre questions de l'enquête :

► Les « convaincus » répondent que :

- Le réchauffement est une certitude pour la plupart des scientifiques.
- Les désordres du climat (tels que les tempêtes ou les inondations en France) sont causés par l'effet de serre (OU aujourd'hui, personne ne peut dire avec certitude les vraies raisons du désordre du climat).
- Le réchauffement de la planète est causé par les activités humaines.
- Les scientifiques qui étudient les évolutions du climat éva-

luent correctement les risques de réchauffement climatique.

► Les « sceptiques » répondent que :

- Le réchauffement est une hypothèse sur laquelle les scientifiques ne sont pas tous d'accord.
- Les désordres du climat (tels que les tempêtes ou les inondations en France) sont des phénomènes naturels comme il y en a toujours eu (OU aujourd'hui, personne ne peut dire avec certitude les vraies raisons du désordre du climat).
- Le réchauffement est un phénomène naturel qui a toujours existé.
- Les scientifiques qui étudient les évolutions du climat exagèrent les risques de réchauffement climatique.

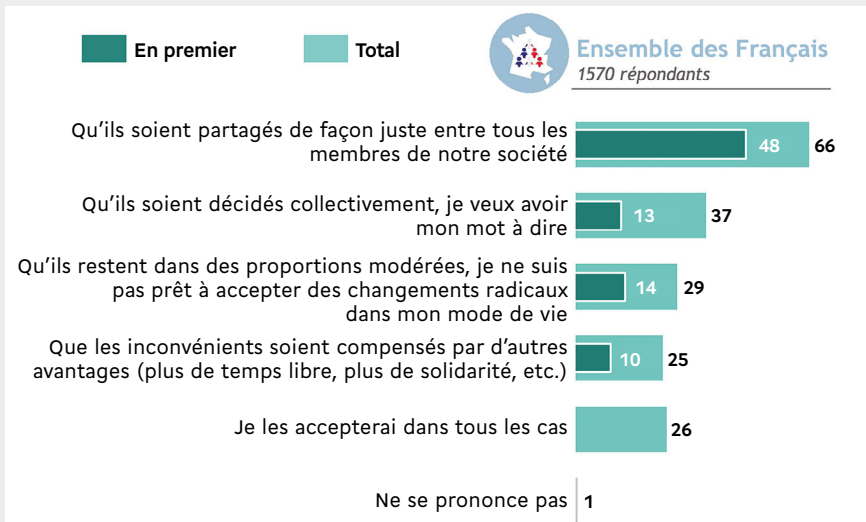
► Les « hésitants » correspondent à tout autre profil de réponse mixte des deux profils précédents. ■

S.M.

Source : enquêtes « Les représentations sociales du changement climatique » de GLS-OpinionWay pour l'ADEME et rapports d'analyse de Daniel Boy, 2014-2019.

ânés, sauf en matière de mobilité. Ils sont un peu plus nombreux (un à dix points de plus) à pratiquer le vélo, à emprunter les transports en commun ou à recourir au covoiturage ou à l'auto-partage. En revanche, ils ne sont que 68 % (contre 86 %) à trier leurs déchets, 36 % (contre 53 %) à réduire la température de leur logement l'hiver, 49 % (contre 58 %) à privilégier des légumes de saison, 31 % (contre 43 %) à choisir des produits avec peu d'emballage. Contrairement au climato-scepticisme, ce phénomène semble plus lié au cycle de vie qu'à la génération, les jeunes n'ayant pas forcément tous les leviers d'action s'ils résident encore chez leurs parents, ou n'ayant pas forcément la maturité suffisante pour engager ce type d'action.

**Graphique 4. Réponse à la question « Si des changements importants s'avèrent nécessaires dans nos modes de vie, à quelles conditions les accepteriez-vous » (en premier et en second, deux réponses possibles, en %, total supérieur à 100)**



Source : présentation de l'enquête ADEME « Les représentations sociales du changement climatique » de 2019 par OpinionWay ; et rapport de Daniel Boy, *op. cit.*

Il devrait donc s'estomper pour les jeunes qui vieillissent et se reproduire pour les enfants qui deviennent des jeunes adultes.

D'autres facteurs socio-économiques entrent secondairement en compte dont le statut social, le revenu, le capital scolaire et le territoire. Par exemple, la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise s'avère plus sceptique que le reste de la population (15 % contre 11 %), et les ouvriers plus « hésitants<sup>9</sup> » entre conviction et climato-scepticisme (48 % contre 43 %). Pour ce qui est de la mesure emblématique qu'est l'augmentation de la taxe carbone, les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont à 58 % favorables, contre 54 % des professions intermédiaires, 41 % des employés, ainsi que des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, et seulement 35 % des ouvriers. La possession d'un diplôme universitaire, le revenu mais aussi le type de territoire (rural ou urbain) se conjuguent ici pour expliquer les différences observées.

9. Voir encadré p. 45 pour la définition de cette catégorie dans la typologie de l'enquête.

L'évolution du sentiment de déclassement social et les difficultés économiques rencontrées par les Français sont des facteurs qui jouent très clairement sur l'acceptation des mesures contraignantes et coûteuses pour les individus. D'ailleurs, lorsqu'on les interroge sur les conditions d'acceptation de changements radicaux dans leurs modes de vie, ceux-ci répondent en premier lieu l'équité (48 %), bien avant l'ampleur modérée de ces changements (14 %), leur participation aux prises de décision (13 %), ou la compensation par d'autres avantages (10 %). La demande de justice sociale représente, à cet égard, une des premières conditions de l'acceptabilité sociale de la lutte contre le changement climatique.

### *Des facteurs politiques et culturels au moins aussi importants*

En matière d'opinion publique sur le changement climatique, les facteurs politico-culturels jouent au moins autant que les variables sociodémographiques. Ainsi, les proches d'En Marche-Modem sont quasiment aussi « convaincus <sup>10</sup> » que les sympathisants du parti socialiste (respectivement 56 % et 57 % contre 46 % en moyenne), alors que les proches des Républicains et du Rassemblement national font preuve d'un scepticisme plus marqué (respectivement 17 % et 22 %, contre 11 % en moyenne). En plus de la position sur l'échelle gauche-droite, le simple degré d'intérêt pour l'environnement s'avère déterminant. La note donnée sur une échelle de 1 à 10 par les répondants génère, elle aussi, toutes choses égales par ailleurs, des différences statistiquement significatives pour les trois catégories « convaincus », « sceptiques » et « hésitants ».

Les caractéristiques politiques et culturelles des individus jouent également sur leur acceptation des mesures de politique publique en faveur du climat. Ainsi, les personnes les plus favorables à la taxe carbone sont celles se positionnant le plus à gauche et, encore plus, celles exprimant de la sympathie pour les mouvements (et non les partis) écologistes. Cette prééminence des représentations et des valeurs politiques et culturelles sur les attitudes envers le changement climatique et les mesures de régulation, n'est pas spécifiquement française. Elle a été largement mise en évidence, aux États-Unis notamment <sup>11</sup>.

---

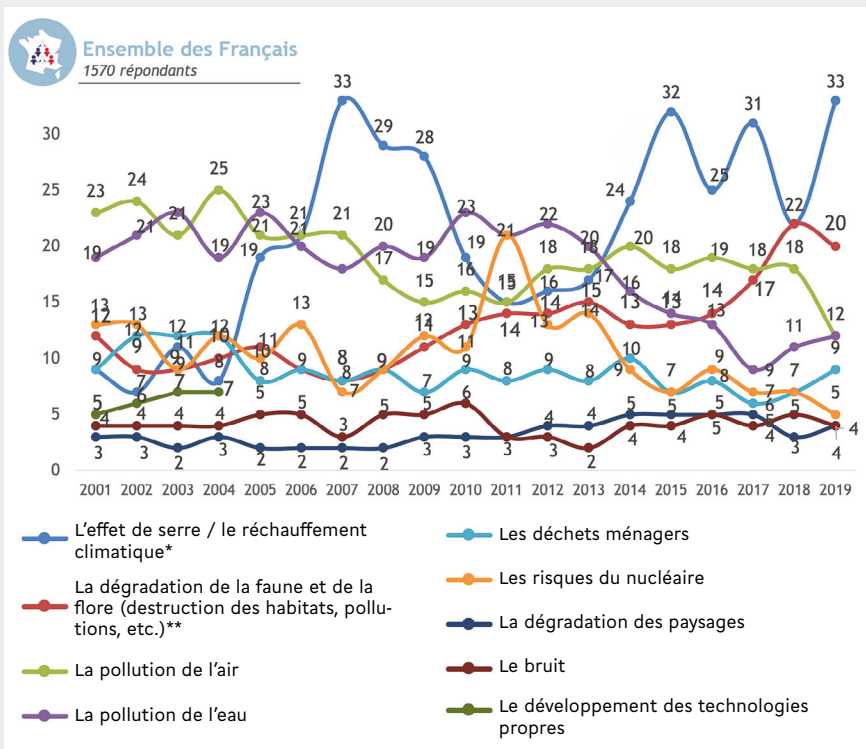
10. Voir encadré p. 45 pour la définition de cette catégorie dans la typologie de l'enquête.

11. Voir les travaux du Pew Research Center : « Americans, Politics and Science Issues / Chapter 2: Climate Change and Energy Issues », 1<sup>er</sup> juillet 2015. URL : <https://www.pewresearch.org/science/2015/07/01/chapter-2-climate-change-and-energy-issues/>. Consulté le 31 décembre 2019.

## Des facteurs contextuels de plus en plus déterminants ?

Dernière catégorie de déterminants de l'opinion publique, les facteurs contextuels pourraient jouer un rôle de plus en plus important dans la perception des enjeux climatiques. Pour commencer, l'exposition au risque s'avère décisive. Ainsi, les personnes ayant déjà subi les conséquences de désordres climatiques sur leur lieu d'habitation, lesquelles ont fait l'objet d'une étude spécifique en 2014 et 2015, sont plus convaincues (55 % contre 48 % en moyenne)

Graphique 5. Réponse à la question « Je vais vous citer un certain nombre de problèmes d'environnement. Quels sont les deux qui vous semblent les plus préoccupants ? » (en %, total des citations en premier)



\*En 2017, l'item était libellé « Le réchauffement climatique / le changement climatique / l'effet de serre » ; avant 2017, l'item était testé uniquement sur « Le réchauffement climatique / l'effet de serre ».

\*\*Avant 2018, l'item était libellé « La dégradation de la faune et de la flore ».

Source : présentation l'enquête ADEME « Les représentations sociales du changement climatique » de 2019 par OpinionWay ; et rapport de Daniel Boy, *op. cit.*

et moins sceptiques (4 % contre 12 %) <sup>12</sup>. Elles sont plus inquiètes, jugeant à 69 % (contre 58 %) que « les conditions de vie deviendront extrêmement pénibles d'ici une cinquantaine d'années à cause des dérèglements climatiques ». Elles sont aussi significativement plus favorables à l'augmentation de la taxe carbone (55 % contre 47 % en moyenne). Ce phénomène s'observe également auprès des Ultramarins, particulièrement étudiés en 2016 <sup>13</sup>, plus convaincus (54 % contre 42 % en métropole) et moins sceptiques (2 % contre 13 % en métropole). Conscients de leur vulnérabilité, les habitants des départements et territoires d'outre-mer jugent également à 71 % que « les conditions de vie deviendront extrêmement pénibles », contre 55 % pour l'ensemble des Métropolitains. Ils se montrent, enfin, plus favorables à la taxe carbone (58 % contre 44 %).

L'exposition aux risques climatiques joue clairement sur les attitudes de l'opinion publique. Les événements climatiques plus ou moins extrêmes étant appelés à se multiplier et à se renforcer (tempêtes, canicules, sécheresses, inondations...), on peut considérer qu'à moyen et long termes, le climato-scepticisme aura tendance à reculer, et que la demande sociale de politiques de lutte et d'adaptation au changement climatique va se renforcer. Le moteur des évolutions réside alors dans la réponse donnée, notamment par les pouvoirs publics, à ces attentes croissantes.

Autre facteur contextuel, on observe depuis les années 2000 une forte corrélation entre les attitudes du public et le traitement politique et médiatique des différents sujets environnementaux dont, en particulier, le climat. Ainsi, le changement climatique dépasse pour la première fois, en 2006, les thématiques historiques que sont la pollution de l'air, la pollution de l'eau et les risques du nucléaire. Cette période, qui durera jusqu'en 2009, est marquée en 2007 par le Grenelle de l'environnement, le Pacte écologique de Nicolas Hulot lors de la campagne présidentielle, ainsi que le prix Nobel de la paix décerné à Al Gore et au GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Elle s'achève avec la conférence de Copenhague de 2009, le *ClimateGate* <sup>14</sup> et la crise des *subprimes*. Alors qu'en 2011, l'accident de Fukushima replace très temporaire-

---

12. BOY Daniel, « Les représentations sociales de l'effet de serre et du réchauffement climatique », rapport d'analyse pour l'ADEME, octobre 2015.

13. BOY Daniel, « Les représentations sociales de l'effet de serre et du réchauffement climatique », rapport d'analyse pour l'ADEME, octobre 2016.

14. Affaire des courriels piratés de climatologues britanniques, rendus publics avant la conférence de 2009 et dont certains laissaient penser que des climatologues avaient tenté d'entraver la publication de travaux climato-sceptiques (NDLR).

ment les risques du nucléaire en deuxième position, le changement climatique retrouve des niveaux de préoccupation records en 2015 et 2017 — qui correspondent, respectivement, à la conférence de Paris, et à la dénonciation de l'accord de Paris par Donald Trump qui, paradoxalement, réactive le sujet dans les médias. Le changement climatique retrouve son record historique de 2007 en 2019 à la faveur des élections européennes et des multiples mobilisations, dont celles des jeunes sur le sujet. L'effet des mobilisations politiques et médiatiques, visible sur le long terme en France, a aussi été mis en évidence dans d'autres pays dont les États-Unis<sup>15</sup>. Elles sont, tout comme les positionnements politiques, des moteurs importants, sources de ruptures possibles dans l'évolution des opinions.

## **Polarisations et tensions**

Reste encore à s'interroger sur les traductions politiques et sociales des évolutions de l'opinion publique en matière climatique. Dans quel contexte social et avec quel soutien populaire la transition est-elle susceptible de s'opérer ?

### ***Fatalisme versus sensibilisation croissante***

Aujourd'hui, ceux qui pensent qu'« il n'y a rien à faire et que le réchauffement de l'atmosphère est inévitable » atteignent 17 % de la population (plus quatre points depuis 2017), soit quasiment un Français sur cinq, record historique depuis l'an 2000. Cette tendance est probablement à rattacher au climato-scepticisme dont elle serait le dernier avatar. En effet, si l'on considère le climato-scepticisme comme le déni d'un diagnostic pour cause de refus de la prescription<sup>16</sup>, il existe différents moyens d'éviter les régulations en faveur de l'environnement. Une option, plutôt nord-américaine, consiste à remettre en cause l'existence même du réchauffement, une autre consiste à remettre en cause son origine anthropique (réponse privilégiée par 25 % des Français) ou à remettre en cause la gravité du réchauffement climatique (32 % pensent que l'on s'adaptera sans trop de mal ou qu'il y aura des aspects positifs), la dernière étant de considérer que les jeux sont faits.

---

15. BRULLE Robert J., CARMICHAEL Jason et JENKINS J. Craig, « Shifting Public Opinion on Climate Change: An Empirical Assessment of Factors Influencing Concern over Climate Change in the U.S., 2002-2010 », *Climatic Change*, vol. 114, n° 2, septembre 2012, p. 169-188.

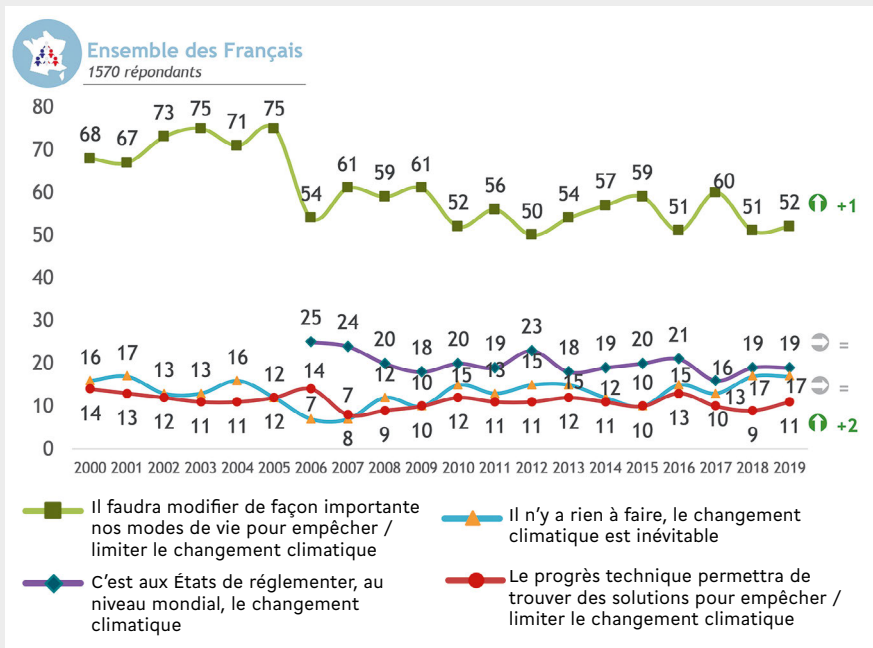
16. POTTIER Antonin, « Le climato-scepticisme. Réflexions sur la confusion des genres », *Futuribles*, n° 380, décembre 2011, p. 27-40.

Dans le même temps, la frange de la population la plus sensibilisée semble gagner du terrain, tout en restant minoritaire<sup>17</sup>. Ce qui se profile alors prend la forme d'une polarisation sociale entre, d'un côté, une population très sensibilisée, plutôt aisée, urbaine et diplômée, et de l'autre, une possible majorité en proie à des difficultés ou des frustrations économiques, hésitante, sceptique ou fataliste et possiblement en recherche de boucs émissaires (les étrangers, les élites...).

### Entre le risque du désengagement et celui de la radicalisation

Le niveau d'inquiétude a, quant à lui, plutôt tendance à augmenter : 65 % des Français pensent que les conditions de vie deviendront

Graphique 6. Réponse à la question « De ces quatre opinions, laquelle se rapproche le plus de la vôtre ? » (en %)

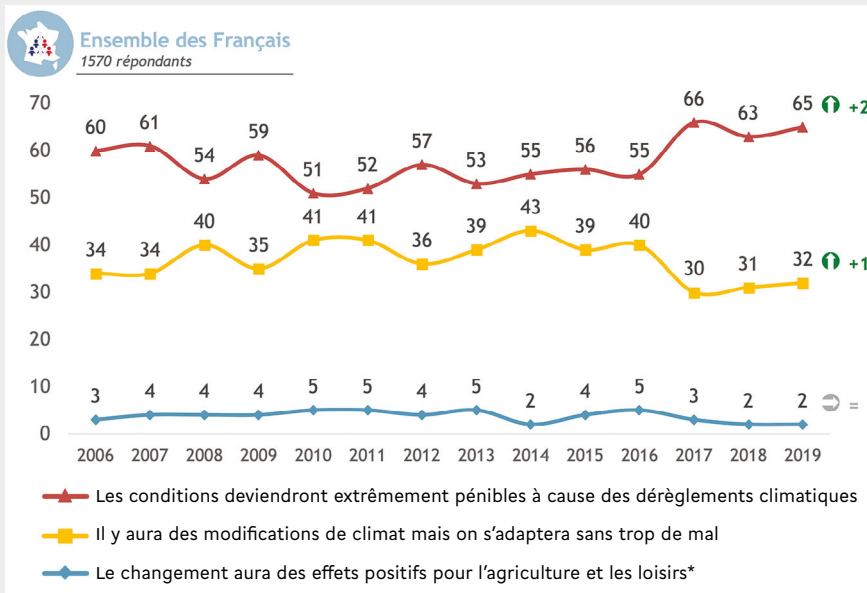


N.B. : jusqu'en 2013, rappels sur la base du recueil téléphonique. En 2015, le seul item testé était « Effet de serre ». En 2017, tous les items testés contenaient « Effet de serre ». En 2018, l'item était formulé : « Il n'y a rien à faire, le réchauffement de l'atmosphère est inévitable ».

Source : présentation l'enquête ADEME « Les représentations sociales du changement climatique » de 2019 par OpinionWay ; et rapport de Daniel Boy, *op. cit.*

17. Le niveau des « très sensibles à l'environnement », après avoir connu son minimum en 2013 (28 %), retrouve des niveaux comparables voire supérieurs aux années 1990 et 2000, avec un maximum historique de près de 42 % en 2019. Source : CREDOC, « Conditions de vie et aspiration des Français », 1995-2019.

**Graphique 7. Réponse à la question « Si le réchauffement / changement climatique continue, à votre avis, quelles seront les conséquences en France d'ici une cinquantaine d'années ? » (en %)**



\*Avant 2018, l'item formulé était : « Le réchauffement / changement climatique aura des effets positifs pour l'agriculture et les loisirs ».

Source : présentation l'enquête ADEME « Les représentations sociales du changement climatique » de 2019 par OpinionWay ; et rapport de Daniel Boy, *op. cit.*

extrêmement pénibles en France à cause du réchauffement climatique.

En progression de cinq points depuis 2018, le pessimisme est largement majoritaire, avec 63 % des Français pour qui le changement climatique ne sera probablement pas limité à des niveaux acceptables d'ici à la fin du siècle.

Si le coût politique de l'action climatique est souvent perçu, celui de l'inaction vis-à-vis d'une population sensibilisée et inquiète l'est moins. Pourtant, face à l'angoisse écologique<sup>18</sup> et dans un climat de défiance généralisée envers les institutions<sup>19</sup>, deux évolutions sont possibles.

18. WEINTROBE Sally, « The Difficult Problem of Anxiety in Thinking about Climate Change », in Sally WEINTROBE, *Engaging with Climate Change: Psychoanalytic and Interdisciplinary Perspectives*, Abingdon-on-Thames : Routledge, 2012.

19. CHANVRIL Flora et CHEURFA Madani, « 2009-2019 : la crise de la confiance politique », *Baromètre de la confiance politique*, CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po),

Un certain hédonisme cynique pourrait progresser dans les catégories supérieures, dont l'engagement est, si ce n'est de façade<sup>20</sup>, au moins un peu schizophrénique y compris chez les jeunes. D'ailleurs, les jeunes dans leur ensemble, et non pas ceux très médiatisés qui se mobilisent pour le climat, semblent pour la première fois « décrocher<sup>21</sup> ».

Parallèlement, une radicalisation de l'action semble également probable, sur le modèle des mouvements du type Extinction Rebellion<sup>22</sup>. Toutefois, le caractère nébuleux et protéiforme de ce type de mouvements ne permet pas forcément de porter les causes et de négocier les mesures à prendre dans des arènes non pas médiatiques mais de décision politique, comme a pu le permettre le Grenelle de l'environnement. Par ailleurs, il n'est pas impossible que cette radicalité finisse par alimenter davantage la demande d'ordre dans la population, ainsi qu'une réaction répressive des pouvoirs publics, sans pour autant permettre de rallier l'ensemble des citoyens.

### **Les démocraties occidentales face aux migrations climatiques**

Pour finir, les mouvements migratoires constituent un dernier facteur d'évolution à moyen et long termes. En effet, lorsqu'on les interroge sur ce qui les inquiète le plus dans le changement climatique, les Français citent le plus souvent l'augmentation des catastrophes naturelles (73 %), les conflits politiques et sociaux dus aux crises alimentaires et économiques (33 %), le réchauffement des températures notamment en été (30 %), puis les migrations de population (29 %). Compte tenu des crispations françaises mais aussi européennes et nord-américaines lors de la crise syrienne (5,6 millions de migrants syriens entre 2011 et 2018<sup>23</sup>), la perspective d'accueillir 250 millions de réfugiés climatiques à l'horizon 2050<sup>24</sup> pose question. Il n'est pas sûr que cela se traduise par une

---

janvier 2019. URL : [https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/CEVIPOF\\_confiance\\_10ans\\_CHEURFA\\_CHANVRIL\\_2019.pdf](https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/CEVIPOF_confiance_10ans_CHEURFA_CHANVRIL_2019.pdf). Consulté le 31 décembre 2019.

20. SESSEGO Victoire et HÉBEL Pascale, « Consommation durable : l'engagement de façade des classes supérieures », *Consommation & modes de vie*, n° CMV303, mars 2019, CREDOC.

21. Chaque génération se dit, en règle générale, plus sensible à l'environnement au même âge que la précédente, sauf la dernière, née entre 1987 et 1996, âgée de 20 à 30 ans aujourd'hui. Source : CREDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, 1995-2019.

22. Mouvement menant des actions non violentes d'occupation de lieux, de blocage de circulation..., pour sensibiliser aux enjeux écologiques (NDLR).

23. Selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

24. Voir « Climat : 250 millions de nouveaux déplacés d'ici à 2050, selon le HCR », *ONU Info*, 10 décembre 2008. URL : <https://news.un.org/fr/story/2008/12/145732-climat-250-millions-de-nouveaux-deplaces-dici-2050-selon-le-hcr>. Consulté le 31 décembre 2019.

volonté d'accueil et / ou un accroissement de la priorité donnée aux questions climatiques et de développement économique des pays tiers. La fermeture des pays, les tensions sécuritaires internes et les conflits externes sont au moins aussi probables.

## La voie étroite d'une sortie par le haut

Entre un fatalisme de fin du monde, le cynisme d'une fuite en avant hédoniste, la recherche de boucs émissaires, et la multiplication des tensions sociales et des conflits violents, il existe peut-être encore un chemin ténu de résilience. Une hypothèse plus optimiste, mais néanmoins plausible, serait de considérer le renforcement des mécanismes de coopération sur les mécanismes de compétition dans une forme d'unité retrouvée face à l'adversité climatique. Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, c'est bien ce type de phénomène qui a été observé après les attentats de 2015 en France<sup>25</sup>. Plus encore, l'altruisme est une valeur qui a progressé de neuf points entre 2008 et 2018<sup>26</sup>. Le moteur principal des évolutions à venir dans l'opinion publique réside peut-être toujours dans la conscience des interdépendances et le périmètre des solidarités futures. Se limiter à la cellule familiale, au voisinage, au territoire, aller jusqu'aux nations, aux communautés ethniques et religieuses, aux continents, ou englober l'humanité entière sur une même planète ne dessinent pas les mêmes futurs possibles.

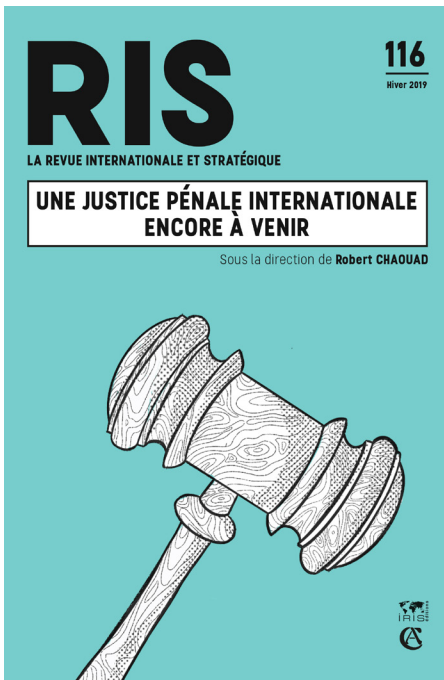
Une fois la bataille de l'opinion gagnée, reste encore à opérer une transition énergétique à l'échelle mondiale. Les tensions actuelles sur le multilatéralisme invitent, ici aussi, à tempérer les optimismes de principe. Au final, ce sont bien les institutions politiques actuelles qui sont remises en question dans leur capacité à gouverner le global et le long terme pour ce qui est de la transition énergétique, à servir l'intérêt général et à répondre aux problématiques identitaires et de justice sociale pour ce qui est du contexte de déploiement de la transition, à laquelle, pour des questions de finitude des ressources, il n'est de toute façon pas possible d'échapper.

---

25. La proportion de personnes accordant moyennement et beaucoup d'importance à la politique et la vie publique est passée de 72 % avant les attentats de 2015 à 77 % après les attentats, celle des personnes qui accordent beaucoup d'importance à la cohésion sociale de 32 % à 35 %, alors que ceux qui privilégient le départ d'un grand nombre d'immigrés sur leur intégration sont moins nombreux, passant de 43 % à 37 % de la population. *Source* : CREDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, 2015.

26. BRÉCHON Pierre, « Les valeurs des Français en tendances. Plus de liberté pour soi, plus d'exigences dans la sphère collective », *Futuribles*, n° 431, juillet-août 2019, p. 55-71.

Le changement climatique met en péril les écosystèmes, certes, mais aussi et même surtout, les systèmes sociopolitiques. À travers la question climatique, se joue non seulement la question de la paix sociale au sein des sociétés et de la paix entre les pays, mais aussi celle de l'avenir de la démocratie en France et dans le monde. L'évolution des opinions publiques sur le climat est une variable importante de l'équation dont il serait cependant erroné, d'un point de vue sociologique et dans une réflexion prospective, de considérer qu'elle n'est que motrice et non dépendante d'évolutions dans d'autres sphères — politique, géopolitique, économique et financière. Dans ces conditions, il serait risqué, voire irresponsable, de s'en remettre uniquement à un sursaut de l'opinion pour espérer résoudre un problème qui engage les organisations collectives, les systèmes productifs et financiers, ainsi que les institutions politiques et les organes de gouvernance à toutes les échelles territoriales. ■



**CHAQUE  
TRIMESTRE,  
L'INTERNATIONAL  
EN DÉBAT**

---

DISPONIBLE EN LIBRAIRIE  
ET SUR  
**WWW.IRIS-FRANCE.ORG**



# La consommation des Français (1960-2040)

## Comment a évolué la consommation des Français depuis 50 ans ?

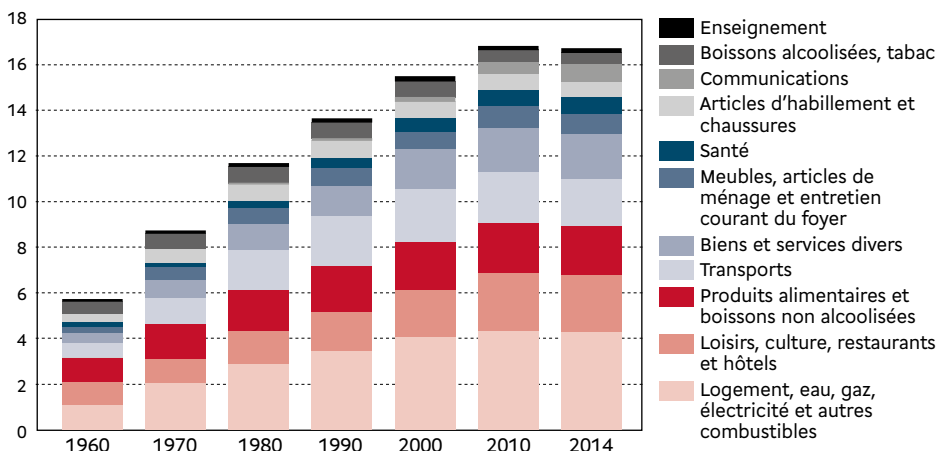
Comme le montrent les données de la comptabilité nationale de l'INSEE, les dépenses de consommation des ménages français ont été multipliées par près de trois (en euros constants par habitant) entre 1960 et 2010. Cette croissance concerne tous les postes de consommation, et en priorité le logement, les loisirs, l'habillement et les communications.

Néanmoins, depuis 2010, la consommation des Français augmente beaucoup moins rapidement : en moyenne 0,7 % par an, soit trois fois moins vite qu'au début des années 2000.

Ce ralentissement peut s'expliquer par différents facteurs :

- **La croissance du pouvoir d'achat a ralenti** suite à la crise économique de 2008. Même si celui-ci augmente à nouveau depuis quelques années, ce qui a permis une reprise de la consommation, le rythme de croissance est plus faible que par le passé.

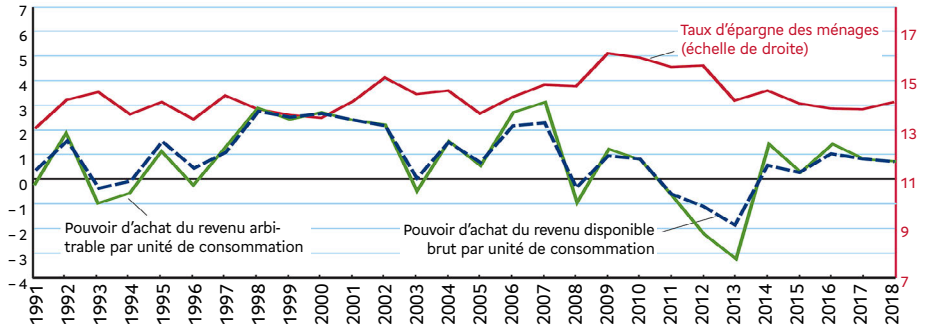
Graphique 1. **Évolution des dépenses de consommation finale des ménages par postes** (en milliers d'euros constants par habitant)



N.B. : dépenses en volume aux prix de l'année précédentes chaînés ; champ France entière.

Source : INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), comptes nationaux.

## Graphique 2. Évolutions de la dépense des ménages, du pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du taux d'épargne des Français (en %)



Source : INSEE, comptes nationaux, base 2014.

Lecture : l'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut rapporte l'évolution du revenu disponible brut à celle du prix de la dépense de consommation finale des ménages. Pour approcher une notion plus individuelle du pouvoir d'achat, sa progression est rapportée à des unités démographiques (personne, ménage, unité de consommation). Un revenu disponible « arbitral » plus proche du ressenti des ménages, est aussi calculé. Il est obtenu en retranchant du revenu disponible brut la dépense de consommation finale préengagée.

Source : BOURGEOIS Alexandre, « En 2018, la consommation des ménages ralentit plus fortement que le pouvoir d'achat », *INSEE Première*, n° 1757, juin 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4168956>. Consulté le 30 janvier 2020.

- **Les ménages continuent à privilégier l'épargne** : le taux d'épargne est en moyenne entre 14 % et 15 %.
- Les ménages doivent faire face à la **hausse des dépenses contraintes** ou préengagées, définies par l'INSEE comme « les dépenses qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme ». Elles concernent donc les dépenses liées au logement (loyer, remboursement de prêt...) et à l'énergie dans le logement ; les services de télécommunications ; les frais de cantine ; les assurances. Ces dépenses ont doublé en 60 ans, et représentent en moyenne 33 % de la consommation totale des ménages (et 28 % de leur revenu disponible brut) <sup>1</sup>. Le logement représente à lui seul près de 80 % des dépenses préengagées (et 25 % des dépenses de consommation des ménages). Notons que les dépenses liées au transport ne sont pas considérées comme des dépenses préengagées, alors qu'elles représentent environ 15 % de la consommation des ménages et qu'elles semblent difficiles à réduire au moins pour une partie des ménages.
- **La hausse des inégalités entre les ménages** : les évolutions moyennes proposées par l'INSEE dissimulent des différences importantes et croissantes entre les ménages en termes de marges de manœuvre

1. Voir « Dépenses contraintes : le poids du logement », Centre d'observation de la société, 27 août 2018. URL : <http://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/logement-modevie/depenses-contraintes-le-poids-du-logement.html>. Consulté le 31 janvier 2020.

budgétaires et de comportements de consommation <sup>2</sup> en fonction du niveau de leur revenu. Ainsi, la part des dépenses préengagées est évidemment d'autant plus importante que les revenus sont modestes.

## Quels moteurs d'évolution de la consommation à l'avenir ?

À l'avenir, trois moteurs principaux pourraient freiner la consommation des Français.

### ➤ L'évolution de la structure de la population

Certains types de ménages consomment structurellement moins que les autres ; or, leur poids dans la population ne cesse de croître :

– les plus de 65 ans, qui représentent 20 % de la population (six points de plus qu'en 1990) consomment 21 % de moins que la moyenne ; en effet, à mesure qu'ils vieillissent, les ménages dépensent de moins en moins pour le transport, l'habillement, l'équipement du foyer, l'alimentation, la restauration, etc. ;

– les personnes seules, soit 35 % des ménages (10 points de plus qu'au début des années 1980), consomment 38 % de moins que la moyenne nationale ;

– les familles monoparentales, qui constituent 9 % des ménages (plus deux points en 30 ans), consomment 13 % de moins que la moyenne.

### ➤ Les contraintes financières

La croissance des dépenses préengagées se traduit par une réduction des marges de manœuvre des ménages, notamment des plus précaires. En particulier, ces derniers dépensent moins que les autres pour les loisirs, la culture, la restauration hors domicile...

Actuellement, près de la moitié des Français (et des Européens) affirment qu'ils aimeraient continuer à consommer, mais qu'ils n'en ont pas les moyens.

### ➤ La volonté de consommer mieux, voire moins

Les études réalisées au cours des dernières années sur la consommation indiquent que les Français se montrent plus exigeants, plus critiques et plus méfiants envers les produits et les entreprises qui les proposent. Selon l'édition 2019 du *Baromètre de la consommation responsable des Français* du cabinet Greenflex / Ethicity, près de 9 personnes interrogées sur 10 pensent que les entreprises incitent à la

2. FERRET Alexandra et DEMOLY Elvire, « Les comportements de consommation en 2017. Le transport pèse plus en milieu rural, le logement en milieu urbain », *INSEE Première*, n° 1 749, avril 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/4127596/ip1749.pdf>. Consulté le 31 janvier 2020.

surconsommation. Seul un quart affirme faire confiance aux grandes entreprises, une tendance déjà observée depuis plusieurs années et qui semble se confirmer. Et ils sont aussi nombreux à souhaiter « vivre demain dans une société où la consommation prend moins de place ».

Huit personnes sur dix affirment avoir modifié leurs pratiques pour réduire l'impact environnemental de leur consommation. Environ 4 sur 10 privilégient les produits de qualité, 30 % évitent de consommer des produits ou services superflus, et une sur quatre affirme qu'elle réduit sa consommation globale. Ces proportions sont globalement stables depuis 10 ans.

Par ailleurs, un tiers des ménages a vendu, acheté ou loué des biens ou services auprès d'autres particuliers en 2017. Les ménages les plus diplômés sont pour l'instant les plus concernés par ces pratiques, notamment pour des motivations écologiques. Parmi les diplômés bac + 5, près de 90 % ont acheté des produits issus de l'agriculture biologique en 2018, soit 14 points de plus qu'il y a 10 ans, et près de 40 points de plus que les personnes sans diplôme.

Même si elles sont pour l'instant minoritaires, on observe aussi l'essor d'aspirations et de pratiques se revendiquant de la sobriété et / ou du minimalisme. Portées par des communautés de consommateurs et des associations, elles apparaissent comme une réponse à la crise de confiance et à la recherche de sens, mais aussi comme un nouveau levier de distinction sociale. Dans l'enquête Cetelem, 20 % des personnes interrogées affirment qu'elles ne souhaitent pas consommer plus, alors même qu'elles en ont les moyens (cette volonté concerne un tiers des consommateurs en Suède, où se développe le mouvement du *köpskam*, ou honte d'acheter). Un nouveau luxe donc, pour des individus qui bénéficient d'un confort matériel suffisant pour se permettre de renoncer au superflu — tout en ayant la garantie de pouvoir y revenir à tout moment s'ils le souhaitent.

## Quelles perspectives pour la consommation (2030-2040) ?

Deux scénarios principaux sont envisagés pour la consommation des Français à l'horizon 2030-2040, qui n'épuisent pas le champ des possibles :

### ➤ Poursuite de la croissance

Dans le premier, la consommation des ménages continue à croître au cours des 10-20 prochaines années. Cette croissance peut néanmoins être plus faible que par le passé, eu égard aux différents moteurs évoqués précédemment. Compte tenu de la croissance tendancielle observée, à l'horizon 2035, la consommation des ménages pourrait augmenter de 0,8 % par an en volume et les revenus de 1 %.

## ► Vers un pic de consommation matérielle

Un deuxième scénario consisterait au contraire à envisager qu'un pic de consommation matérielle soit bientôt atteint en France, un scénario étudié par Futuribles dès 2014 <sup>3</sup>. Les trois grands moteurs que constituent le vieillissement, la sobriété contrainte et la sobriété volontaire se révéleraient en effet particulièrement puissants et freineraient la consommation. Mais, alors que la consommation matérielle pourrait stagner voire diminuer, la consommation de services et biens immatériels pourrait quant à elle continuer à croître.

Ainsi, au sein de l'UE-15, les biens de consommation ne représenteraient plus que 29 % des dépenses de consommation des ménages contre 35 % en 1995. Depuis quelques années, on observe même une diminution des volumes de consommation en France pour l'habillement, les meubles, et les biens récréatifs et culturels. Ainsi, des seuils seraient atteints dans la consommation matérielle de ménages globalement bien équipés et vieillissants.

Parallèlement, les dépenses en services de loisirs augmentent depuis 25 ans, notamment pour l'hôtellerie, la restauration, les services récréatifs et culturels, et les soins corporels.

## Sources

Les données sources de cette fiche Repères sont toutes détaillées et précisées dans les articles suivants, qui ont servi de base à la fiche, et peuvent être communiqués sur demande auprès de Futuribles :

DÉSAUNAY Cécile, « Vers la fin de la société de consommation ? », *Actualité du futur*, 23 septembre 2019, Futuribles International. URL : <https://www.futuribles.com/fr/article/vers-la-fin-de-la-societe-de-consommation/>. Consulté le 31 janvier 2020.

DÉSAUNAY Cécile, « Europe : une consommation plus contrainte, plus immatérielle et plus sobre », *Note de veille*, 19 décembre 2019, Futuribles International. URL : <https://www.futuribles.com/fr/article/europe-une-consommation-plus-contrainte-plus-immat/>. Consulté le 31 janvier 2020.

DÉSAUNAY Cécile, « Consommation des Français : vers une stabilisation durable ? », *Note de veille*, 27 juin 2019, Futuribles International. URL : <https://www.futuribles.com/fr/article/consommation-des-francais-vers-une-stabilisation-d/>. Consulté le 31 janvier 2020. ■

---

3. Dans l'étude *Produire et consommer à l'ère de la transition écologique*. URL : <https://www.futuribles.com/fr/groupe/produire-et-consommer-en-france-en-2030/>. Consulté le 31 janvier 2020.

# Les acteurs de l'environnement

## Qui peut faire avancer la cause environnementale en France ?

Par Daniel Boy<sup>1</sup>

---

*Avec ce numéro 435 de la revue Futuribles, s'ouvre une nouvelle série, consacrée aux enjeux énergétiques et au changement climatique. Vaste sujet dont on a mesuré, lors de la démission du ministre français de la Transition écologique Nicolas Hulot, fin août 2018, le caractère ô combien systémique : en effet, ce dernier déplorait l'insuffisance d'un plus grand soutien, politique et populaire, pour pouvoir réellement peser sur la politique du gouvernement et promouvoir un projet ambitieux de transition écologique, en rapport avec les défis du changement climatique. De fait, dans ce premier volet, nous nous intéressons à la question des acteurs impliqués dans les questions environnementales : qui sont-ils, que pèsent-ils, quelles sont leurs motivations réelles en la matière ?*

*Daniel Boy, spécialiste de l'opinion publique et de l'écologie politique en France, propose ici un panorama des acteurs de l'environnement, partant du supranational jusqu'à l'échelon local et au citoyen français, en passant par les instances publiques nationales, élues ou consultatives. Il montre ainsi quel est leur positionnement sur les questions écologiques, comment il a évolué et, par-là, comment il pourrait les placer en situation d'agir (ou non) en ce domaine. S.D.*

**A**u cours de l'année 2019, l'environnement a été un enjeu très présent. Trois facteurs ont concouru à cette mobilisation : un renouvellement des alertes émises par la communauté scientifique, le contexte politique des élections européennes et, enfin, la réalité de nouvelles vagues de canicule au début de l'été. Un certain consensus semble aujourd'hui régner quant à la nécessité d'agir pour tenter de remédier à l'aggravation du changement climatique.

---

1. Directeur de recherche, Cevipof (Centre de recherches politiques de Sciences Po Paris).

Mais la question des moyens et des acteurs de cette action se pose. Quels acteurs, politiques, administratifs, scientifiques, associatifs sont en capacité de contribuer à des stratégies de lutte contre le changement climatique ? Pour éclairer les différents aspects cette difficile gouvernance multiacteur, et multiniveau, reprenons ici les traits des principaux acteurs de l'environnement.

## Les acteurs supranationaux

Le premier sommet de la Terre, tenu à Stockholm en 1972, marque le début d'une tentative de gouvernance internationale des questions environnementales. Mais en réalité, ce n'est guère qu'avec la conférence de Rio (1992) que sont posés un certain nombre de principes de base définissant le développement durable. C'est aussi lors de cette conférence que naît la « Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) », instrument majeur de concertation des États sur les problèmes posés par le changement climatique. Les réunions annuelles des États participant à cette convention (conférences des parties prenantes, COP) ont tantôt semblé impuissantes à faire avancer la cause du climat — cela semble avoir été le cas de la conférence de Copenhague en 2009 —, tantôt soulevé des espoirs considérables, notamment avec la COP21 tenue à Paris en 2015. Lors de cette dernière conférence, près de 200 pays ont été conviés à présenter leurs propres engagements à agir pour restreindre à l'avenir leurs émissions de gaz à effet de serre, avec pour objectif de limiter le réchauffement



© AlexLMX / Shutterstock

climatique à moins de 2 °C d'ici 2100 par rapport au niveau pré-industriel, en visant la barre de 1,5 °C.

Mais ces engagements, bien que probablement insuffisants pour aboutir à une baisse significative des émissions mondiales, ne font l'objet ni d'une évaluation précise ni d'un système de sanctions au cas où ils ne seraient pas tenus. On se trouve ici face à des politiques qui ne peuvent être jugées que dans la logique du « *name and shame* » : on peut désigner à la vindicte publique ceux qui ne tiennent pas leurs engagements, sans possibilité concrète de les y contraindre.

La communauté scientifique internationale est un autre acteur supranational. Avec le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), son importance est devenue décisive. Bien qu'elle ne soit pas en position de décideur, cette communauté joue un rôle de lanceur d'alerte de premier plan. Les scientifiques qui rendent compte périodiquement de l'évolution du changement climatique ou des pertes de la biodiversité s'adressent aux décideurs politiques, mais aussi aux médias et donc à la société tout entière. La crédibilité de leurs messages, fondée sur leur compétence indéniable, fait d'eux des acteurs majeurs de l'environnement.

L'Union européenne (UE) est enfin un acteur supranational de l'environnement d'une grande efficacité, bien que limitée dans son rayon d'action géographique. La gestion de l'environnement est en effet officiellement une compétence de l'UE depuis le traité de Maastricht (1992). Les politiques d'environnement de l'Union<sup>2</sup> se développent à travers des directives concernant, notamment, la sauvegarde du milieu naturel (réseau Natura 2000), la qualité de l'eau (directive-cadre sur l'eau adoptée en 2000) ou encore le problème de la pollution de l'air. Mais ici, à la différence des traités internationaux cités plus haut, il y a bien évaluation des résultats obtenus (grâce en particulier à l'Agence européenne de l'environnement) et des sanctions réelles sont prévues. Ainsi, récemment, des poursuites judiciaires ont été engagées par l'Union européenne contre l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni pour non-respect des limitations d'émission d'oxyde d'azote. Le *Green Deal* (Pacte vert) récemment proposé par la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen confirme le rôle de *leader* de l'UE en matière de politiques d'environnement.

---

2. Pour une évaluation récente, voir : GLOBENSKY Lucas, « La politique environnementale européenne (hors climat) : un rôle majeur d'impulsion, des résultats inégaux », *Décryptage / La Fabrique écologique*, février 2019. URL : <https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2019/03/politique-environnementale-europ%C3%A9enne.pdf>. Consulté le 24 janvier 2020.

Il reste que la latitude d'action de l'Union trouve ses limites dans l'impossibilité de réglementer dans le domaine des politiques fiscales et dans la résistance des *lobbies* industriels, très présents à Bruxelles.

## **Les pouvoirs publics**

### ***Le pouvoir exécutif***

En France, à la fin des années 1960, la notion d'environnement pénètre progressivement le milieu des responsables de l'aménagement du territoire. En 1969, un rapport préconisant « cent mesures pour l'environnement » est rédigé pour le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas. Le ministère de la Protection de la nature et de l'environnement est créé en janvier 1971 et confié à Robert Poujade.

Depuis sa création, le ministère de l'Environnement a souffert de plusieurs faiblesses. En premier lieu, un manque de moyens financiers chronique a longtemps maintenu la dépense budgétaire en dessous de 1 %. En deuxième lieu, ses compétences étaient limitées puisque des secteurs d'activités aussi cruciaux que les transports lui ont longtemps échappé. Enfin, il faisait face à la difficulté d'agir localement en raison de la faiblesse de ses moyens déconcentrés.

Ces défauts de jeunesse ont été quelque peu corrigés par une série de réformes : sous l'impulsion de Brice Lalonde, ministre de l'Environnement du gouvernement de Michel Rocard, sont créées les DIREN (Directions régionales de l'environnement). Le ministère de l'Environnement confié à Jean-Louis Borloo en 2007 accroît ses domaines de compétence et ses moyens financiers. « Le Grenelle de l'environnement » inaugure un modèle inédit de concertation entre l'État et la société civile pour aboutir à un ensemble de nouvelles politiques publiques de l'environnement.

Au total, dans la période de près de 50 ans qui s'est écoulée depuis la naissance du premier ministère (1971 à 2020), les quelque 30 ministres qui se sont succédé dans cette fonction n'ont réellement fait avancer la cause de l'environnement que dans des conjonctures politiques dans lesquelles les titulaires de l'exécutif (c'est-à-dire le couple président-Premier ministre) privilégiaient — pour des raisons politiques variables — la promotion de l'écologie en politique. Cela a été pour partie le cas lorsque Michel Rocard, Premier ministre en 1988, confie cette tâche à Brice Lalonde. Et plus encore en 2007-2008 quand le président Nicolas Sarkozy, qui a promis aux associations de défense de l'environnement liguées dans l'Alliance

pour la planète, un grand ministère de l'Environnement et un « Grenelle de l'environnement », nommé à ce poste Jean-Louis Borloo.

### Les assemblées constitutionnelles

En règle générale, la législation dans le domaine de l'environnement fait l'objet de projets de loi, c'est-à-dire de textes d'origine gouvernementale, qui sont par conséquent discutés, amendés et normalement adoptés par la majorité parlementaire (Assemblée nationale et Sénat). Pourtant, certains ministres de l'Environnement ont parfois indiqué avoir eu bien des difficultés à faire adopter leur projet par les assemblées parlementaires. Ainsi Corinne Lepage témoigne<sup>3</sup> des difficultés rencontrées dans l'élaboration de sa loi sur l'air et de son application incomplète faute de décrets d'application efficaces.

Des enquêtes auprès des parlementaires<sup>4</sup> ont en effet montré que, dans la période étudiée (2003-2010), les parlementaires manifestaient une relative méconnaissance des problèmes d'environnement, avec cependant une progression notable entre les deux

**Tableau 1. Réponse à la question « De ces trois opinions, laquelle se rapproche le plus de la vôtre ? » (enquête 2010, en %)**

	Parlementaires		Public	
	2003	2010	2003	2009
Les désordres du climat (tels que les tempêtes ou les inondations en France) sont causés par l'effet de serre	21	34	35	50
Les désordres du climat (tels que les tempêtes ou les inondations en France) sont des phénomènes naturels comme il y en a toujours eu	18	19	14	13
Aujourd'hui, personne ne peut dire avec certitude les vraies raisons du désordre du climat	60	44	48	36
Sans réponse	1	3	3	1
Total	100	100	100	100

Source : ADEME / TNS Sofres.

3. Dans son « Éditorial » du 5 avril 2017 de *Pollution atmosphérique*, n° 233. URL : <http://odel.irevues.inist.fr/pollution-atmospherique/index.php?id=5213>. Consulté le 24 janvier 2020.

4. Deux enquêtes ont été réalisées pour le compte de l'ADEME (Agence nationale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) par TNS Sofres en 2010 auprès d'un échantillon de 130 députés et 70 sénateurs. Les résultats de cette enquête sont comparés ici aux données d'une enquête analogue réalisée par TNS Sofres pour le compte de l'ADEME en 2003 auprès de 200 parlementaires dont 122 députés et 78 sénateurs. Des comparaisons ont aussi été effectuées avec les

enquêtes. La question suivante (tableau 1), issue de ces enquêtes, montre en effet qu'en 2003, 21 % seulement des parlementaires admettaient que « les désordres du climat sont causés par l'effet de serre », contre 34 % du public à la même date. Cette opinion a progressé dans la seconde enquête (2010) puisque 34 % des parlementaires partagent cette même opinion en 2010. Mais, là encore ce pourcentage est assez modeste comparé à celui du public (50 %).

Ce scepticisme des élus doit cependant être relativisé puisqu'il n'a pas empêché le Parlement français de suivre ses majorités politiques en entérinant les mesures adoptées par le Grenelle de l'environnement (loi Grenelle 2 en 2010) et en votant la loi de transition énergétique (en 2015).

Adossée aux assemblées parlementaires, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a pour fonction d'informer le Parlement sur les enjeux scientifiques et techniques. Ces dernières années, l'OPECST a publié de multiples rapports très bien documentés sur le thème des enjeux environnementaux (énergie, biodiversité, etc.).

La troisième assemblée constitutionnelle de la République, le Conseil économique social et environnemental (CESE), est une instance consultative destinée à conseiller le gouvernement et le Parlement sur l'élaboration des lois et les orientations des politiques publiques. La particularité de ce conseil réside dans sa composition et son mode de fonctionnement. Il représente la société civile dite « organisée », c'est-à-dire qu'il rassemble des représentants des syndicats, des organisations professionnelles et des associations. Au sein des différentes sections, des avis sont élaborés puis soumis au vote en assemblée plénière. Ces dernières années, la section dédiée à l'environnement a publié de multiples avis très documentés sur la question des politiques environnementales<sup>5</sup>. Sans doute ces avis sont-ils de nature strictement consultative, mais compte tenu de leur qualité technique et du fait qu'ils sont produits et adoptés par des délibérations entre représentants de la société civile, ils constituent un apport indéniable à l'élaboration des politiques publiques d'environnement.

---

résultats d'enquêtes réalisées par l'institut ISL pour le compte de l'ADEME auprès d'un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 15 ans ou plus.

5. Voir par exemple DUVAL Guillaume et CHARRU Madeleine, « Climat-énergie : la France doit se donner les moyens. Avis sur les projets de Stratégie nationale bas carbone et de Programmation pluriannuelle de l'énergie », CESE, avril 2019. URL : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/comment-accelerer-la-transition-energetique-avis-sur-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-relative-la-transition-energe-0>. Consulté le 24 janvier 2020.

### Les commissions ou conseils consultatifs

L'action gouvernementale s'appuie sur de multiples commissions ou conseils fournissant de l'expertise technique. Dans le domaine des politiques environnementales, quatre cas peuvent être cités.

Le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) est chargé de conseiller le gouvernement dans les domaines du développement durable, des transports, du bâtiment et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement des territoires, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville et du changement climatique.

Le CGDD (Commissariat général au développement durable) éclaire et alimente, par la production de données et de connaissances, l'action du ministère sur l'ensemble de ses champs de compétences. Au sein de ce conseil, le service statistique fournit régulièrement un rapport sur l'état de l'environnement de grande qualité <sup>6</sup>.

Très récemment créé (mai 2019), le HCC (Haut Conseil pour le climat) est un organisme indépendant chargé d'émettre des avis et recommandations sur la mise en œuvre des politiques et mesures publiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France, en cohérence avec ses engagements internationaux, en particulier l'accord de Paris et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Les avis émis par ce dernier conseil sont bien peu complaisants à l'égard du gouvernement. Ainsi dans son dernier avis (juin 2019), le Haut Conseil pour le climat note que : « L'action nationale et internationale face au changement climatique est largement insuffisante pour contenir le réchauffement planétaire à 1,5 °C ou 2 °C. Les engagements pris jusqu'ici dans le cadre de l'accord de Paris et de la première Stratégie nationale bas carbone de la France, adoptée en 2015, sont insuffisants. Si des actions supplémentaires ne sont pas rapidement mises en œuvre, le rythme du réchauffement climatique pourrait s'accélérer. »

Il faut encore rappeler la compétence consultative du CNTE (Conseil national de la transition écologique) en ce qui concerne les projets de loi, dont le sujet principal est l'environnement et / ou l'énergie, et les stratégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et au développement de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. La particularité de ce conseil est qu'il se compose de collègues représentatifs de la société

---

6. CGDD, *L'Environnement en France 2019*, Paris : La documentation Française, 2019.

civile (collectivités territoriales, syndicats de salariés, employeurs, associations de protection de l'environnement, ainsi que huit parlementaires). Il reste à mentionner parmi les acteurs de l'environnement, le rôle des agences, au premier rang desquelles l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Enfin, la communauté scientifique française constitue aussi un acteur susceptible d'influencer les politiques publiques. Paradoxalement, l'Académie des sciences a tardé à accepter pleinement les théories soutenues par les climatologues en matière de changement climatique : jusqu'en 2010, les rapports de cette institution sont restés influencés par les conceptions climato-sceptiques défendues par Claude Allègre et Vincent Courtillot. Mais hors de ce cénacle, des scientifiques ont cherché, à de multiples reprises, à alerter les pouvoirs publics, et le public lui-même, par des déclarations publiées dans la presse de grande diffusion.

### Les collectivités territoriales

Les régions françaises ont des compétences assez étendues dans le domaine de la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les transports ferroviaires et plus largement à travers le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Les capacités d'œuvrer en faveur du développement durable au niveau régional ont été accrues par la création en 2009 des DREAL (Directions régionales

de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Elles ont remplacé les Directions régionales de l'équipement (DRE), les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et les Directions régionales de l'environnement (DIREN) dont elles ont repris l'ensemble des missions<sup>7</sup>.

**Tableau 2. Réponse à la question « Qui devrait prioritairement être responsable de la mise en œuvre de la transition écologique en France ? » (enquête 2019 / élus locaux, en %)**

L'État	68
Les régions	13
Les intercommunalités et leurs groupements	11
<b>Les communes</b>	<b>8</b>
Total	100

Source : ADEME.

7. Voir LASCOUMES Pierre, *Le Développement durable. Une nouvelle affaire d'État*, Paris : Presses universitaires de France, 2014.

**Tableau 3. Réponse à la question « Selon vous, à quelles principales priorités répondent les politiques menées au sein de votre collectivité ? »**  
(en premier, en second, en troisième, enquête 2019 / élus locaux, en %)

	Cumul des trois réponses
Le développement économique / l'emploi	40
L'éducation	37
Les déchets	35
La petite enfance	29
Le logement	22
L'urbanisme	21
<b>La transition écologique</b>	<b>18</b>
La vie citoyenne	18
Les seniors	16
Le transport, la mobilité	15
La culture, les sport et loisirs	14

Source : ADEME.

Contrairement aux régions et aux départements, les communes bénéficient de la clause de compétence générale : elles disposent donc d'une capacité d'intervention générale, sans qu'il soit nécessaire que la loi procède à une énumération de leurs attributions. Mais leurs compétences en matière d'environnement peuvent être déléguées aux communautés de communes. De fait, certaines communes dirigées par des maires écologistes ont développé des stratégies environnementales ambitieuses. C'est le cas de Grenoble mais aussi de petites communes, moins connues mais parfois très inventives pour gérer l'enjeu environnemental<sup>8</sup>. Bien entendu, on ne dispose pas d'un bilan général des politiques environnementales communales. À défaut de faits concrets, une récente enquête a permis de sonder l'opinion des élus locaux dans le domaine de l'environnement. Dans la dernière enquête de l'ADEME sur les perceptions du changement climatique<sup>9</sup>, un échantillon d'élus locaux<sup>10</sup> a été interrogé sur ses opinions et ses pratiques dans le

8. Voir par exemple Loos-en-Gohelle ou Grande-Synthe, en région Hauts-de-France.

9. *Les Représentations sociales du changement climatique*, Angers : ADEME, 2019. URL : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-representations-sociales-changement-climatique-20-vague.pdf>. Consulté le 24 janvier 2020. Voir l'article de Solange Martin, « L'opinion publique sur le climat en France », en page 35 de ce numéro, qui présente cette enquête (NDLR).

10. Composé de 495 élus locaux dont 191 maires ou adjoints au maire, 205 membres d'exécutifs intercommunaux et 99 membres d'exécutifs régionaux ou départementaux.

domaine du développement durable. Deux questions (tableaux 2 et 3) permettent de situer l'enjeu environnemental au sein de cet échantillon d'élus locaux.

On observe d'abord (tableau 2) que, pour la plupart des élus locaux, ce sont les échelons territoriaux supérieurs (État, région), qui devraient prioritairement être en charge de la transition écologique, les intercommunalités et les communes n'étant citées que dans 11 % et 8 % des cas. Quant au choix des priorités de politiques communales (tableau 3), elles sont toujours dominées par le développement économique (40 %), la transition écologique n'arrivant qu'à la septième place (18 %).

## **Les acteurs politiques**

Fondé en 1984, le parti des Verts, qui a pris le nom d'Europe écologie les Verts (EELV) en 2009, a vocation, par définition, à peser sur les politiques publiques d'environnement. Pour apprécier ses résultats, il faut distinguer entre les niveaux territoriaux auxquels il est intervenu. Dans l'ensemble, ses réussites ont été plus marquées au niveau supranational avec les élections européennes et au niveau local, notamment dans les régions françaises. Dès l'élection européenne de 1989, les Verts dépassent 10 % des suffrages exprimés. Sur l'ensemble de la période, avec des hauts et des bas, leur score moyen atteint environ 10 %.

Ces scores ont permis aux Verts d'envoyer des élus au Parlement européen et, par-là, de peser, à proportion de leur nombre dans le groupe des Verts européens, sur les politiques environnementales de l'Union européenne. Les Verts ont aussi souvent eu, dès 1992, de bons résultats lors des élections régionales. Ces succès locaux leur ont permis de nouer des alliances majoritaires avec le parti socialiste (PS) et, par-là, d'influencer les politiques d'environnement régionales.

Au niveau national, c'est-à-dire lors des élections présidentielles et législatives, leur stratégie a été plus hésitante et leurs résultats plus incertains. Au premier tour de l'élection présidentielle, de René Dumont (1974) à Eva Joly (2012), leurs résultats ont toujours été modestes, avec un maximum de 5,2 % en 2002 (Noël Mamère). Aux élections législatives, ils ont toujours buté sur la difficulté d'un mode de scrutin majoritaire à deux tours, qui les a contraints à une stratégie d'alliance avec le parti socialiste : en 1997 et en 2012, moyennant un accord programmatique, le PS a réservé quelques dizaines de circonscriptions législatives à des candidats Verts.

Avec la Gauche plurielle (1997-2002) et la majorité de gauche élue en 2012, les Verts ont donc eu l'occasion de faire partie d'une majorité et de disposer de quelques postes ministériels.

Pourtant, les résultats concrets de cette stratégie sont au total assez limités. Dans la période de la Gauche plurielle, il n'y a aucune inflexion notable des politiques d'environnement. En 2012, la situation est plus complexe : la loi de transition énergétique provient bien de l'accord passé entre écologistes et socialistes. Mais, refusant de participer à un ministère dirigé par Manuel Valls, les Verts s'interdisent de peser plus avant sur la discussion de cette loi de transition énergétique, dont la gestion reviendra finalement à Ségolène Royal. Aujourd'hui, dans la perspective des élections municipales de mars 2020, la débâcle du parti socialiste place EELV en position de parti potentiellement dominant de futures alliances. Mais les Verts ne deviendront un acteur majeur des politiques d'environnement que si leur position dominante à gauche se confirme lors des élections véritablement décisives : présidentielle et législatives de 2022.

Jusqu'à une date récente, les partis dits « généralistes » n'avaient pas accordé une place très importante au thème environnemental. Des études <sup>11</sup> ont cependant montré que dans la plupart des démocraties occidentales, ce thème a peu à peu été pris en compte dans les programmes électoraux. En France, l'infléchissement s'observe notamment à partir de la dernière campagne présidentielle où le candidat socialiste Benoît Hamon et le *leader* de La France insoumise Jean-Luc Mélenchon rivalisent d'imagination pour convaincre les électeurs de leur conversion à l'écologie. Plus précocement, lors de l'élection présidentielle de 2007, on a vu le candidat Nicolas Sarkozy signer un « Pacte écologique » avec des organisations environnementales, avec la promesse de créer un puissant ministère de l'Écologie et d'organiser un « Grenelle de l'environnement ». Promesses toutes deux tenues mais qui n'auront constitué qu'un moment exceptionnel dans la stratégie politique du principal parti de la droite.

## Les acteurs associatifs

Les associations de défense de l'environnement constituent un autre acteur majeur de promotion des politiques environnementales. Elles ont longtemps été cantonnées à un champ d'action de

---

11. Voir PERSICO Simon, « En parler ou pas ? La place des enjeux environnementaux dans les programmes des grands partis de gouvernement », *Revue française de science politique*, vol. 65, n° 3, 2015, p. 405-428.

défense de l'environnement local et y ont joué un rôle de première importance. Leur participation active aux enquêtes publiques, puis aux auditions de la CNDP (Commission nationale du débat public) ont fait des associations de défense de l'environnement locales ou nationales (France nature environnement, Greenpeace, WWF / Fonds mondial pour la nature, etc.) des partenaires nécessaires de l'action publique dans le domaine de l'environnement. Depuis une vingtaine d'années, les associations de défense de l'environnement ont obtenu une représentation dans des conseils ou commissions situés au niveau national. Il s'agit de la CFDD (Commission française du développement durable) de 1993 à 2002, puis du CNDD (Conseil national du développement durable) de 2003 à 2006, enfin du Grenelle de l'environnement (2007-2009), suivi en dernier lieu du CNTE (Conseil national de la transition écologique).

## Les entreprises

La question du rôle des entreprises dans les politiques de préservation de l'environnement constitue, depuis la fin des années 1980, un sujet de débat et de controverses majeur. La naissance et la popularisation du concept de développement durable dans le rapport Brundtland (1987)<sup>12</sup>, puis dans les thématiques des succésifs sommets de la Terre, ont pour un temps ouvert la voie à l'idée

### Tableau 4. Réponse à la question « D'après vous, l'activité de votre entreprise a-t-elle un impact sur le changement climatique ? »

(plusieurs réponses possibles, enquête 2018 / chefs d'entreprise, en %)

	Ensemble des réponses	%
Oui, en raison de l'activité de vos fournisseurs ( <i>inputs</i> , matières premières, ressources utilisés)	25	19
Oui, en raison de la fabrication de vos produits ou services ( <i>process</i> de production, etc.)	31	24
<b>Oui, en raison de l'utilisation de vos produits ou services par vos clients</b>	<b>32</b>	<b>25</b>
Non, elle n'a pas d'impact	41	32
Total	129	100

Source : ADEME.

12. BRUNDTLAND Gro Harlem, *Our Common Future: World Commission on Environment and Development*, New York : Oxford University Press, 1987.

**Tableau 5. Réponse à la question  
« La politique environnementale et climatique dans  
votre entreprise est-elle principalement destinée à... ? »**  
(en premier, enquête 2018 / chefs d'entreprise, en %)

Réduire les risques physiques sur les installations	7
Réduire les risques d'approvisionnement	6
Optimiser la productivité (réduction des coûts...)	11
Développer de nouveaux marchés et renforcer la compétitivité (innovation...)	8
<b>Améliorer l'image externe de l'entreprise et diminuer les risques clients</b>	<b>20</b>
<b>Améliorer l'image interne de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés afin de favoriser leur implication</b>	<b>18</b>
Satisfaire aux règles juridiques et réglementaires (normes, obligations d'affichage et de <i>reporting</i> )	17
Rien de tout cela, votre entreprise n'a pas développé de politique environnementale	13
Ne se prononce pas	0

Source : ADEME.

d'une compatibilité de principe entre croissance industrielle et maintien des équilibres environnementaux. Cet essai de justification passait par l'adoption de la notion de « responsabilité sociale de l'entreprise », c'est-à-dire par l'hypothèse d'une intériorisation par les entreprises d'un mode de croissance respectueux des équilibres environnementaux. Mais hors de certains modes de production très spécifiques et probablement très minoritaires, tels que les économies de fonctionnalité ou les économies circulaires, il est aujourd'hui bien difficile d'affirmer que la croissance industrielle pourrait perdurer sans affecter les stocks de matières premières non renouvelables et, surtout, sans émettre de gaz contribuant à l'aggravation de l'effet de serre.

Dans ces conditions, l'affirmation par les entreprises d'une volonté de respecter les équilibres environnementaux passe souvent aujourd'hui, à tort ou à raison, pour une stratégie de *greenwashing* (c'est-à-dire d'utilisation des arguments environnementaux à seule fin d'améliorer leur image). Une enquête effectuée en 2018 pour le compte de l'ADEME, auprès de 505 dirigeants d'entreprises de 50 salariés ou plus<sup>13</sup>, donne quelques indications sur la perception de leur rôle dans la question du changement climatique.

13. Voir *Les Représentations sociales du changement climatique*, op. cit.

Deux questions de cette enquête montrent tout d'abord qu'un quart seulement (25 %) de ces responsables estime que l'activité de leur entreprise a un effet direct sur le changement climatique (tableau 4). Il apparaît en second lieu que l'adoption par ces entreprises de politiques environnementales et climatiques (tableau 5) est pour beaucoup motivée, avant tout, par le souci d'améliorer l'image de l'entreprise auprès du public (20 %) ou parmi les salariés (18 %).

## La société

Chacun d'entre nous est susceptible, en tant que citoyen mais aussi comme consommateur, de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les enquêtes de l'ADEME<sup>14</sup> confirment en effet que le public attribue à la société un rôle important dans cet objectif (tableau 6) : pour plus du tiers des personnes interrogées

**Tableau 6. Réponse à la question « À votre avis qui serait le plus efficace pour résoudre le problème du changement climatique ? »**  
(en premier, enquête 2019, en %)

Chacun d'entre nous	36
Les États	26
Les instances internationales	15
Les entreprises	9
Personne	8
Les associations, fondations, la société civile	3
Les collectivités locales	3

Source : ADEME.

(36 %), l'acteur le plus efficace pour résoudre le problème du changement climatique est « chacun d'entre nous », puis l'État (26 %) et en troisième lieu les instances internationales (15 %).

Au-delà de cette opinion, comment évaluer, dans les faits, la réalité de la contribution de la société à la lutte contre le changement climatique ? Deux modalités majeures de cette contribution peuvent être évoquées, celle de

l'action collective des citoyens et celle des comportements individuels des consommateurs. Sur le premier plan, il apparaît que ces dernières années, les mobilisations politiques de nature électorale (le vote en faveur de partis soutenant la cause environnementale)

14. Voir *Les Représentations sociales du changement climatique*, op. cit., ainsi que l'article de Solange Martin dans ce numéro, op. cit.

ont été très variables et probablement liées à la priorité accordée à l'environnement concurremment à d'autres enjeux. Or, dans les élections nationales, l'enjeu environnemental n'a jamais été en tête des préoccupations des électeurs français, à l'exception notable de la dernière élection européenne. Il faut aussi noter que les récentes manifestations publiques d'une fraction de la jeunesse au sein de mouvements comme Extinction Rebellion<sup>15</sup> constituent une réelle novation, mais dont la pérennité à long terme est aujourd'hui difficile à prévoir.

Quant à l'adoption de comportements vertueux en matière de consommation, il est certain que les mentalités évoluent, par exemple en ce qui concerne l'usage de produits supposés moins nocifs pour l'environnement (alimentation bio, produits locaux, modération de la consommation de viande, etc.). Mais certaines zones de consommation restent rétives au changement. C'est le cas en particulier des transports (gros contributeurs de gaz à effet de serre), en raison souvent de difficultés structurelles que rencontrent les consommateurs (absence de transports alternatifs en milieu rural, coût élevé d'achat d'un véhicule plus économe, etc.).

## Les médias

Sans doute les médias ne sont-ils pas à proprement parler des « acteurs de l'environnement », mais on peut les considérer comme des influenceurs de ces mêmes acteurs. Par « médias » il faut entendre en premier lieu la presse écrite, télévisuelle et désormais numérique (sites *Web*, réseaux sociaux). Cette presse au sens large relaie désormais efficacement les événements liés au changement climatique (inondations, canicules...), quelquefois sur un mode catastrophique plus que pédagogique, dont l'efficacité peut être discutée. Mais souvent aussi en donnant la parole aux scientifiques à même de fournir au public des explications fondées. Il faut aussi compter avec les livres et les films, en rappelant l'influence notable du film d'Al Gore, *Une vérité qui dérange*, diffusé en France à l'automne 2006, au moment même où se forme une coalition d'associations de défense de l'environnement (l'Alliance pour la planète), qui conduira, l'année suivante, à la tenue du Grenelle de l'environnement.

---

15. Mouvement menant des actions non violentes d'occupation de lieux, de blocage de circulation..., pour sensibiliser aux enjeux écologiques (NDLR).

## Les acteurs agiront-ils ?

Ce recensement, sûrement non exhaustif, des acteurs de l'environnement ne permet évidemment pas de désigner l'acteur indiscutablement décisif, même si, nous l'avons suggéré, les poids de ceux que nous avons mentionnés ne sont pas équivalents. Reste un problème de taille : celui de la latitude d'action des acteurs que nous avons identifiés. Enjeu désormais crucial des politiques d'environnement, le réchauffement climatique est décrit par les scientifiques comme un problème très complexe en raison, notamment, des échelles de temps et de localisation géographique qu'il implique. Des actions très déterminées des pays concernés pourraient peut-être limiter le réchauffement climatique à un niveau considéré comme relativement acceptable : moins de 2 °C, objectif déjà considéré par beaucoup de scientifiques comme impossible à tenir. Mais dans tous les cas, les politiques suivies n'auront d'effet que dans un très lointain futur.

Le temps du climat est sans commune mesure avec le temps politique. Conduire des politiques rigoureuses, c'est-à-dire souvent impopulaires pour les vivants d'aujourd'hui, ne bénéficiera au mieux qu'aux générations futures. Il faut supposer une grande vertu aux acteurs de l'environnement pour penser qu'ils se soumettront aisément à cette logique temporelle. À ce décalage de temps s'ajoute un décalage de lieu. À une échelle locale, adopter des politiques sévères pour réduire les émissions de gaz à effet de serre aura sans doute un effet global (même minime). Mais cette action vertueuse ne protégera pas les populations locales des désordres climatiques à venir : canicules, inondations, tempêtes.

Reste enfin à gérer la question de l'action individuelle opposée à l'action collective : aussi bien au niveau des États qu'à l'échelle du citoyen, une action vertueuse ne vaut que si l'on est assuré que les autres (États, citoyens) prennent leur part du fardeau. La problématique du « passager clandestin » (profiter d'un avantage sans en assumer les inconvénients) est très présente dans les conduites adoptées à l'égard du changement climatique.

Jamais, sans doute, des acteurs politiques n'ont été confrontés à une énigme politique aussi complexe à résoudre que celle du réchauffement climatique. ■

# En finir avec le mécénat ?

Par François Debiesse <sup>1</sup>

---

Ouverte à l'automne 2018 (n° 426), la série consacrée au rôle des entreprises dans la fabrique du bien commun a proposé au lecteur de *Futuribles*, au fil des derniers numéros, divers articles témoignant de la façon dont les entreprises et les organisations participent aujourd'hui à l'intérêt général. Cet article de François Debiesse s'inscrit pleinement dans cette série en proposant un coup de projecteur sur un des premiers pans par lesquels les entreprises ont commencé à contribuer au bien commun : le mécénat.

Rappelant en quoi consiste le mécénat, comment il a été encouragé ces 20 dernières années et la façon dont il est pratiqué par les entreprises, François Debiesse souligne les principaux domaines ciblés par les entreprises mécènes et leurs motivations. Il dessine les tendances de fond à l'œuvre depuis quelques années (notamment un ancrage territorial plus marqué, un mécénat plus collectif et la préoccupation d'impact social des actions financées). Surtout, alors que les incitations au mécénat tendent, depuis quelque temps, à être remises en cause, il invite les pouvoirs publics à ne pas régresser en la matière et à soutenir cette voie par laquelle beaucoup d'entreprises œuvrent pour le bien commun, en renforçant le dialogue et l'éthique qui entourent les pratiques de mécénat. **S.D.**

« Faut-il en finir avec le mécénat ? » : tel était le titre quelque peu provocateur choisi par Admical, la plus ancienne et la plus large association de mécènes en France, pour le récent « Mécènes Forum », son colloque annuel au Collège de France, dédié précisément au mécénat et à la philanthropie sous toutes ses formes. La question est plus que d'actualité...

Imaginé en 1965 par André Malraux qui disait vouloir « provoquer en France un véritable mécénat culturel à l'exemple de ce qui existe à l'étranger, aux États-Unis notamment », le mécénat d'entreprise doit en fait son démarrage et son développement à l'action déterminée de Jacques Rigaud, créateur d'Admical en 1979. Depuis,

---

1. Président d'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial).

sous l'impulsion d'Admical et de quelques autres opérateurs, dont la Fondation de France, création de Malraux elle aussi, il n'a cessé de grandir, de se professionnaliser, de diversifier les objets et les formes de son action, de s'adapter aux besoins d'une société française en forte mutation, à la montée des périls sur une planète désormais en grand danger, aux attentes de plus en plus fortes vis-à-vis des entreprises, appelées à une plus grande responsabilité sociétale. Il est ainsi devenu, comme la générosité ou la philanthropie des particuliers, un financeur significatif de l'intérêt général, ou plutôt du bien commun, car les deux notions ne se recouvrent pas mais plutôt se complètent. Reposant sur le concept de « pacte social » (tel que le nommait Jean-Jacques Rousseau), l'intérêt général prend en compte tous les grands services qui permettent à une société de fonctionner ; c'est à la puissance publique, essentiellement dans ses fonctions régaliennes, de l'assumer et de le financer. Le bien commun doit, quant à lui, assumer la qualité du « vivre ensemble », qui concerne chaque individu, mais aussi les institutions, les pays, la planète elle-même. « S'orienter vers le bien commun, c'est chercher à assurer les conditions d'une vie digne à chaque être humain, aujourd'hui et demain, c'est promouvoir le lien social et écologique », écrivait la philosophe Cécile Renouard dans son introduction à l'étude de Prophil sur les entreprises à mission<sup>2</sup>. Mécénat et philanthropie s'inscrivent dans cette logique de recherche du bien commun, du progrès social ; et y jouent un rôle de plus en plus important, voire indispensable.

Et pourtant... Malgré la valeur ajoutée évidente qu'il représente dans la construction d'une société plus humaine que la nôtre aujourd'hui, le mécénat est critiqué, contesté, mis en cause par certains grands médias nationaux, par des économistes ou des universitaires en vue, par divers représentants influents de la puissance publique. Et le remarquable dispositif qu'avait mis en place la loi Aillagon d'août 2003<sup>3</sup> pour en favoriser le développement — dispositif qui, depuis, a clairement montré son efficacité — vient d'être revu à la baisse par le gouvernement et l'Assemblée nationale, à la demande expresse de la Cour des comptes et de l'administration de Bercy, au prétexte de « surchauffe » — terme paradoxal si l'on observe la croissance continue des besoins sociétaux et l'incapacité à les financer sur les seules ressources publiques.

---

2. *Les Entreprises à mission. Panorama international des statuts hybrides au service du bien commun*, Paris : étude Prophil, 2017.

3. Loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations, votée le 1<sup>er</sup> août 2003.

## ADMICAL, ENTREPRENEUR DE MÉCÉNAT

Admical, à l'origine Association pour le développement du mécénat industriel et commercial, est une association reconnue d'utilité publique créée en 1979 qui fédère un réseau de plus de 190 adhérents. Elle considère que le mécénat est un levier majeur d'avancées vers une société harmonieuse, solidaire et équitable. Sa mission est de donner aux entreprises et aux entrepreneurs l'envie et les moyens d'affirmer et de concrétiser leur rôle sociétal grâce au mécénat.

Parce qu'il est une construction collective de solutions innovantes et économiquement pérennes, le mécénat est un levier majeur

d'avancées vers cette société harmonieuse, solidaire et équitable. Pour mener à bien sa mission de sensibilisation des entreprises à cet objectif, Admical organise son action autour de deux axes : 1) le développement du mécénat, ou comment donner l'envie de mécénat, avec comme promesse un mécénat en croissance, reconnu par les médias et les pouvoirs publics comme un atout pour la société ; 2) la professionnalisation des mécènes, ou comment donner les moyens, avec comme promesse de renforcer les mécènes pour les aider à réussir. ■

F.D.

Un point d'étape s'impose donc, pour en finir non avec le mécénat mais avec quelques contre-vérités le concernant, point d'étape qui permettra une mise en perspective pour l'avenir.

### Le mécénat : définition et diffusion

Le mécénat est un ensemble de concours consentis par une initiative privée en faveur de domaines d'intérêt commun, s'étendant aux champs de la solidarité, de la culture, de l'éducation, de la santé, des droits humains, de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, du sport, de la recherche et de l'environnement.

Donc il n'est :

- ni une niche fiscale ; laquelle est un dispositif qui permet à son bénéficiaire de faire des économies, or le mécène dépense plus que ce qu'il doit au fisc ;
- ni un outil au service des intérêts propres de l'entreprise, qu'ils soient directement commerciaux ou purement « d'image » ;
- ni un luxe pour les temps d'abondance, mais bien une « ardente obligation » au long cours, un véritable engagement de l'entreprise dans la vie de la société.

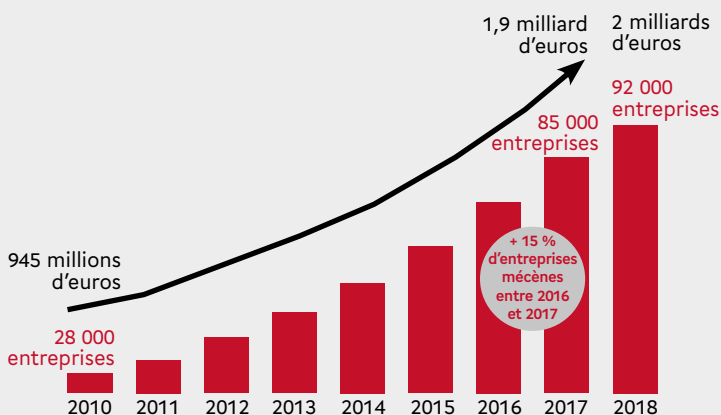
En revanche, le mécénat est et doit être :

- un acte volontaire (contrairement à l'impôt, obligatoire par nature) et désintéressé (contrairement au parrainage ou *sponsoring*, purement commercial et à la recherche de contreparties directes) ;
- un levier d'investissement dans une problématique sociétale, inscrit dans une vision à moyen ou long terme ;
- un outil d'expérimentation, d'innovation, de prise de risque, à la recherche de solutions nouvelles à des problèmes complexes, là où l'État, redevable devant le contribuable (théoriquement du moins...) ne peut pas se permettre une telle démarche ;
- un efficace créateur de liens entre l'entreprise, ses collaborateurs et la société, liens qui font cruellement défaut dans une société fracturée, liens encore insuffisamment développés entre le monde des affaires et celui du *non-profit* (le caritatif), qui ne peuvent que s'enrichir l'un l'autre ;
- un exemple, une « locomotive » pour les très (trop) nombreuses entreprises qui n'ont pas encore franchi le pas du mécénat.

À ce stade, un petit tour d'horizon est nécessaire pour donner corps à ce concept de mécénat et le sortir de l'abstraction.

Selon les chiffres communiqués par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), en 2017, 85 000 entreprises (de plus d'un

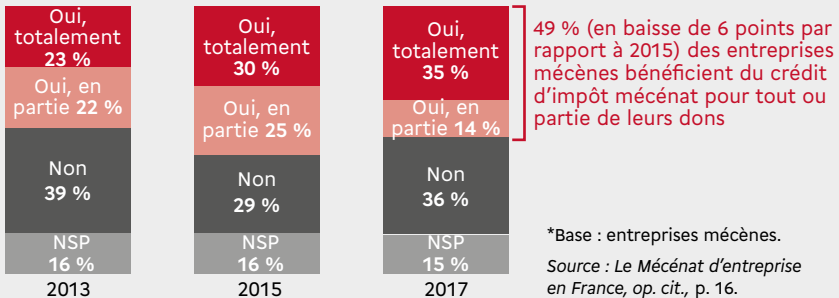
**Graphique 1. Évolution du nombre d'entreprises mécènes et des dons déclarés en France, 2010-2018**



Source : Le Mécénat d'entreprise en France. Baromètre Admical 2018, Paris : Admical, 2018, à partir de données DGFIP et Observatoire de la philanthropie.

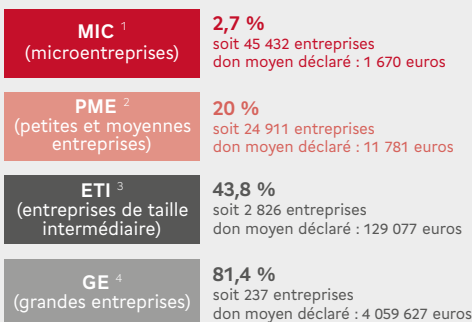
## Graphique 2. Utilisation du dispositif de défiscalisation par les entreprises mécènes

Réponse à la question : « En 2017, pour ses actions de mécénat, votre entreprise\* a-t-elle bénéficié du crédit d'impôt mécénat de 60 % du montant des dons, dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 sur le mécénat (le crédit d'impôt mécénat signifie que votre entreprise retire 60 % de la valeur des dons du montant de son impôt à payer) ? »



salarié) sont mécènes, soit 4,4 % du nombre total d'entreprises en France, pour un montant global de deux milliards d'euros, chiffre en hausse significative par rapport aux années précédentes, comme le montre le graphique 1.

## Graphique 3. Part des entreprises ayant déclaré des dons selon leur chiffre d'affaires, en 2016



CAHT (chiffre d'affaires hors taxes) :

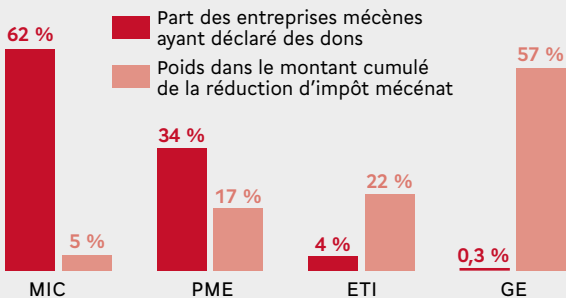
1. Inférieur ou égal à 2 millions d'euros.
2. Compris entre 2 et 50 millions d'euros.
3. Compris entre 50 millions et 1,5 milliard d'euros.
4. Supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Source : *Le Mécénat d'entreprise en France, op. cit., p. 4.*

Admical a, quant à elle, une vision plus optimiste du sujet, en partant d'un constat vérifié à chaque édition de son *Baromètre du mécénat* depuis sa création il y a près de 15 ans : seules 49 % des entreprises mécènes utilisent le dispositif de défiscalisation (chiffre en baisse qui plus est).

Sur cette base, Admical estime qu'en 2017, 9 % des entreprises françaises ont pratiqué le mécénat, pour un montant réévalué entre 3 et 3,6 milliards d'euros (chiffre à rapprocher des quelque 4 milliards

#### Graphique 4. Dons réalisés en 2016 : répartition des entreprises selon leur taille / chiffre d'affaires\*



\*Taille des entreprises selon leur chiffre d'affaires précisée dans le graphique 3, page précédente.

Source : *Le Mécénat d'entreprise en France, op. cit., p. 5.*

d'euros issus de la philanthropie des particuliers sur cette même année). Seulement 9 % des entreprises : le chiffre est certes en hausse, mais il reste faible, très faible. On note en outre de grandes différences selon les catégories d'entreprises, comme le montrent les graphiques 3 et 4.

Conclusion : 96 % des entreprises mécènes sont des très petites entreprises (TPE) ou des petites et moyennes entreprises (PME), mais leur poids ne représente que 22 % du total des dons, tandis que les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE), qui ne constituent que 4 % du nombre, contribuent pour 78 % au total des dons déclarés. Et ce sont précisément ces « grands mécènes » que le gouvernement taxe de « surchauffe », soupçonne d'intentions douteuses et vient de sanctionner dans leur accès à la défiscalisation. Notons au passage que le mécénat n'est pas uniformément répandu sur le territoire national : si, très logiquement, l'Île-de-France domine en régions, seuls Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire et plus récemment la métropole bordelaise sortent d'un lot encore insuffisamment actif à ce niveau. Si les 20 premières années du mécénat ont été essentiellement parisiennes et liées aux grandes entreprises, l'avenir est désormais en régions, dans un mécénat de proximité mis en œuvre par des entreprises de plus petite taille.

### Nature et principaux domaines d'investissement du mécénat

Mais quelles raisons poussent une entreprise à devenir mécène ? Quelles sont ses motivations ? La volonté de contribuer à l'intérêt général est de loin la raison la plus couramment citée pour expliquer la volonté d'engagement mécénal, suivie par l'incarnation des valeurs de l'entreprise, le renforcement de l'ancrage territorial, la création de nouvelles relations avec les partenaires, la valorisation

de l'image de l'entreprise et enfin, et de plus en plus importante, la capacité « d'embarquer les collaborateurs » dans les projets d'intérêt commun que finance le mécénat.

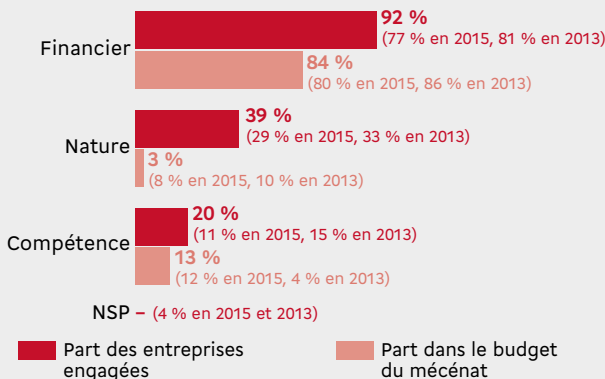
Et l'avantage fiscal dans tout ça ? Il n'est jamais cité comme une motivation pour l'entreprise, mais il permet — toutes les personnes interrogées l'affirment — de donner davantage...

Que donnent les entreprises ? D'abord de l'argent, bien sûr : le mécénat financier reste l'engagement le plus important des mécènes et cette ressource est indispensable. Mais le mécénat en nature, historiquement le fait des grandes entreprises (notamment de la grande distribution, en faveur des personnes en situation de précarité), s'est développé très fortement dans les PME / TPE qui n'ont pas toujours la surface financière pour se permettre le mécénat financier. Et depuis quelques années, on assiste à un véritable essor du mécénat de compétences, c'est-à-dire la mise à disposition d'un salarié sur son temps de travail (contrairement au bénévolat de compétences qui s'exerce sur le temps libre) dans un projet d'intérêt général, c'est-à-dire concrètement dans une association.

Cet apport en compétences est d'une grande valeur pour le monde associatif, qui renforce ainsi son professionnalisme et sa rigueur de gestion. Il répond aussi à une attente des collaborateurs des entreprises, notamment ceux de la jeune génération en demande de « sens » dans leur vie professionnelle ; il permet à l'entreprise de proposer des projets « à impact social » à ses collaborateurs,

qu'elle fédère et fidélise, et de créer des liens nouveaux avec son écosystème, notamment territorial. Pour construire un meilleur « vivre ensemble », il est important de « faire ensemble », de participer à des actions concrètes, de construire des

**Graphique 5. Nature du mécénat pratiqué par les entreprises engagées en 2017**



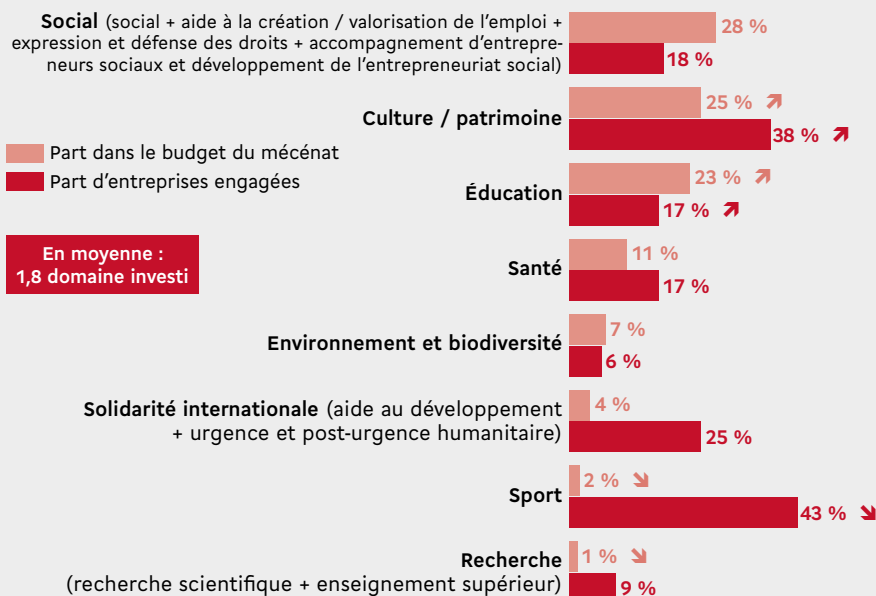
Source : Le Mécénat d'entreprise en France, op. cit., p. 9.

projets communs qui servent la société. Le mécénat de compétences renforce la dimension « aventure humaine » du mécénat. Il est un accompagnement qui permet au mécénat financier de trouver sa pleine efficacité, son meilleur impact. Et globalement, le mécénat crée un lien, une passerelle entre deux mondes qui jusqu'ici s'ignoraient, celui de l'entreprise reposant sur les compétences et l'efficacité, et celui des associations plus orientées vers les valeurs et des considérations sociales... C'est de la combinaison des deux que peut naître le véritable progrès social.

Venons-en maintenant aux domaines d'intervention du mécénat. De grands changements sont intervenus à ce niveau depuis la crise sociale démarrée dans les banlieues en 2005, et surtout depuis la grande crise économique des années 2008-2010. Si le mécénat des 25 premières années a été à forte dominante culturelle, parce que c'était le tropisme initial de Jacques Rigaud, et donc celui d'Admical, parce que l'environnement politique des années 1980 s'y prêtait

## Graphique 6. Champs d'intervention privilégiés par le mécénat en 2017

Réponse aux questions : « Dans quels domaines votre entreprise\* a-t-elle fait du mécénat en 2017 ? Dans votre budget mécénat, quel est le pourcentage consacré à chacun de ces domaines ? »



\*Base : entreprises mécènes.

Source : Le Mécénat d'entreprise en France, op. cit., p. 7.

avec la dynamique imprimée par Jack Lang au monde de la culture et parce que l'urgence sociale était moins apparente alors, la crise a bousculé les priorités et mis le grand domaine social sur le devant de la scène.

On voit sur le graphique 6 que si le domaine social est dominant (lutte contre l'exclusion et les discriminations, droits des femmes, insertion, accompagnement vers l'emploi, accès au logement, à la mobilité, développement de l'entrepreneuriat social...), la culture (dont le patrimoine) a rebondi, l'éducation progresse fortement tandis que la santé reste stable, que l'environnement est curieusement très faible et la recherche presque inexistante. Autre grand absent : le mécénat portant sur les droits humains, qui constitue pourtant un grand sujet de société.

Le sport, quant à lui, est choisi par un très grand nombre de petites entreprises, essentiellement au niveau local, mais ne représente qu'un très faible volume, étant bien davantage financé par le *sponsoring*...

## Tendances de fond du mécénat

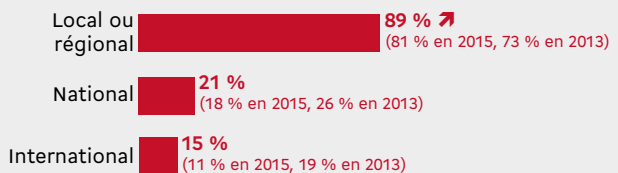
Enfin, si on tente de mettre en lumière des évolutions de fond du mécénat au cours de ces dernières années, je retiendrai principalement :

- ▶ Le privilège accordé à la proximité, parce que l'entreprise cherche à s'enraciner davantage dans son territoire. Un véritable mécénat territorial est apparu et se renforce, de plus en plus souvent en lien avec les collectivités territoriales.
- ▶ Un mécénat de plus en plus collectif, alors qu'il est resté longtemps individualiste, voire exclusif... Cela découle d'une réelle prise de conscience que dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, « à plusieurs, on va plus vite et plus loin ».

En résultent :

— la création de clubs de mécènes, en régions notamment, tels Mécènes et Loire à Angers, PRISME (Projets rémois, réalisations et initia-

### Graphique 7. Niveau territorial d'intervention des mécènes en 2017



Source : Le Mécénat d'entreprise en France, op. cit., p. 9.

tives de sensibilisation au mécénat d'entreprise) à Reims, Mécènes du sud à Marseille, Bordeaux-Mécènes solidaires, et bien d'autres ;  
— l'apparition de fondations territoriales (la première à Lille il y a près de trois ans, mais les exemples se sont multipliés récemment) ;  
— le soutien de plus en plus fréquent de structures publiques par des mécènes privés (42 % des entreprises mécènes le pratiquent) ;  
— les partenariats nouveaux entre fondations d'individus et fondations d'entreprises (17 % des ETI et grandes entreprises y ont déjà recours).

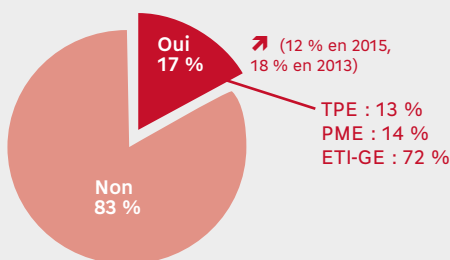
► Une pratique en forte progression de la recherche d'impact social et une volonté croissante d'évaluation, voire de mesure de cet impact.

Cette approche est bien sûr essentiellement le fait des grandes entreprises et de certaines ETI. Les méthodes d'évaluation sont très diverses et le resteront sans doute car le sujet est complexe. Cela va du simple ressenti à la définition d'outils internes formalisés, puis à la revendication de « scientificité » s'appuyant sur des acteurs externes à l'entreprise, souvent des chercheurs en sciences économiques et sociales (ainsi, la chaire Philanthropie de l'ESSEC, École supérieure des sciences économiques et commerciales, s'est dotée de réelles compétences en la matière).

La puissance publique est de plus en plus demandeuse de chiffres et d'outils de mesure de l'impact du mécénat, à juste titre d'ailleurs car elle est soucieuse de vérifier que les recettes fiscales qu'elle perd du fait de la défiscalisation sont bien employées et efficacement utiles à l'intérêt général. Il importe de lui apporter des réponses suffisamment précises, bien au-delà de la seule affirmation de principe : les informations existent dans les entreprises, dans les fondations, mais

### Graphique 8. Évaluation et suivi des actions de mécénat en 2017

Réponse à la question : « Votre entreprise\* a-t-elle formalisé un cadre de suivi et d'évaluation des projets soutenus à travers son mécénat ? »



TPE : 1-9 salariés ; PME : 10-249 salariés ; ETI-GE : 250 salariés ou plus.

\*Base : entreprises mécènes.

Source : Le Mécénat d'entreprise en France, op. cit., p. 13.

elles ont besoin d'être rassemblées, analysées, secteur par secteur. Le chemin sera encore long avant d'avoir une vue d'ensemble de cet impact, et les résultats ne seront sans doute jamais un reflet totalement exact de la réalité du mécénat. Mais des éclairages sont nécessaires et Admical y travaille avec quelques autres opérateurs du secteur.

Au terme de ce tour d'horizon, nous voyons que le mécénat joue son rôle dans tous les secteurs de la vie sociale ; qu'il se développe ; que les besoins croissent plus rapidement encore, et que les entreprises sont prêtes à s'engager davantage et à ajouter une véritable responsabilité sociétale à leur traditionnelle et indispensable responsabilité économique. Nous constatons aussi qu'une véritable philanthropie d'individus est en train de prendre corps à côté du mécénat des entreprises, et que les deux peuvent combiner leur action pour une plus grande efficacité sociale. Enfin, mécénat et philanthropie contribuent à répondre à un problème majeur de la société française d'aujourd'hui (« l'archipel français » comme l'a très justement qualifié Jérôme Fourquet dans son livre éponyme <sup>4</sup>) : le manque de liens, la fracture grandissante entre les différentes communautés qui composent le tissu social.

## Pourquoi remettre en cause le mécénat ?

Alors, pourquoi tant d'hostilité, pourquoi cette volonté de brider un outil qui marche, pourquoi limiter la capacité d'impact social des grandes entreprises qui jouent un rôle moteur sur ce sujet, qui ont valeur d'exemples pour les trop nombreuses entreprises qui ne sont pas encore mécènes, alors même que l'on cherche à développer le mécénat des TPE / PME en leur accordant une amélioration spécifique de l'avantage fiscal, jusqu'ici plafonné à 0,5 % du chiffre d'affaires et prenant désormais la forme d'une franchise généralisée de 10 000 euros, voire peut-être 20 000 euros ? Y aurait-il un « bon mécénat » des petites entreprises et un « mauvais mécénat » des grandes, comme il y aurait une philanthropie douteuse des riches ?

Les reproches avancés sont de trois ordres :

— Le mécénat, désormais requalifié de « dépense fiscale » et non plus « niche », coûterait trop cher à l'État (plus d'un milliard d'euros par an de manque à gagner fiscal selon la Cour des comptes <sup>5</sup>).

---

4. FOURQUET Jérôme, *L'Archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Paris : Seuil, mars 2019 (analysé in *Futuribles*, n° 432, septembre-octobre 2019, p. 49-54 [NDLR]).

5. *Le Soutien public au mécénat des entreprises. Un dispositif à mieux encadrer*, Paris : Cour des comptes, Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, novembre 2018.

— Il ne serait pas vraiment désintéressé comme le veut la loi, et servirait trop les intérêts des entreprises pour justifier le niveau de défiscalisation dont il bénéficie.

— Il serait enfin une forme de « déni de démocratie », un instrument de pouvoir permettant aux plus riches et aux grandes entreprises de s'emparer de l'intérêt général pour servir en réalité leurs intérêts propres.

Sur le premier point, c'est oublier un peu vite que l'argent du mécénat ne finance que l'intérêt général, qu'il n'est versé qu'à des associations ou fondations agréées, habilitées par l'administration fiscale elle-même à le recevoir. Il couvre donc bien des dépenses que la ressource publique n'a plus à prendre en charge. Mais cela n'exclut pas certaines questions concrètes, comme celle par exemple de la défiscalisation des dépenses de constructions immobilières neuves, qui par nature peuvent atteindre des niveaux considérables. Cela mériterait une réflexion spécifique...

Sur le point du désintéressement, il est et doit rester au cœur du mécénat. Mais cela n'empêche pas les entreprises de bénéficier de retombées positives non quantifiables comme la fédération des collaborateurs autour de projets d'intérêt général ou le développement de liens avec l'écosystème territorial. Quant au bénéfice d'image prêté à la grande entreprise, préoccupation majeure des détracteurs du mécénat, il n'est répréhensible que s'il est mis au service, délibérément, de sa politique commerciale ou de sa communication, sans oublier que plus est que de nombreuses entreprises choisissent de ne pas communiquer du tout sur leur engagement de mécène. Enfin, les entreprises sont parfois soupçonnées de trouver (de réclamer ?) trop de contreparties à leurs dons défiscalisables (dans le cadre des 25 % tolérés par la pratique ou la jurisprudence). Ces contreparties (essentiellement location d'espaces dans les monuments ou les musées, ou billetterie gratuite pour des expositions ou des spectacles) sont marginales pour les entreprises dotées de moyens importants (qui d'ailleurs de plus en plus souvent les redistribuent aux associations qu'elles accompagnent), mais sont en revanche pour les entreprises plus petites, notamment en régions, un outil efficace de création de liens avec leurs partenaires locaux. Il est vrai cependant qu'il peut y avoir des abus et il convient d'y remédier ; question d'éthique, mais nous y reviendrons.

Le troisième point, celui de l'influence du mécénat et de la philanthropie, mérite que l'on s'arrête un instant. Des voix nombreuses,

souvent légitimes, intelligentes et pas toujours mal intentionnées, se sont élevées un peu partout dans le monde pour tenter de démontrer que la philanthropie, qu'elle soit le fait des entreprises ou des particuliers, était dangereuse pour la démocratie car engageant des flux financiers considérables au service de causes pas forcément prioritaires pour le bien commun, voire servant des intérêts particuliers dissimulés derrière un discours trompeur orienté vers le progrès social. Ce fut ainsi le cas de Rob Reich aux États-Unis, de Thomas Piketty ou Jean-Michel Tobelem en France, ou de tel chef d'État africain taxant, dans un discours officiel, la philanthropie de « nouvel instrument du colonialisme », et il y en a bien d'autres.

Je ne partage pas leurs conclusions, loin de là, mais il importe d'écouter leurs raisonnements, leurs arguments. Oui, il y a danger potentiel ; oui, mécénat et philanthropie peuvent connaître des dérives, des excès, tomber dans l'ingérence ; oui, objectifs et motivations des mécènes peuvent ne pas être aussi désintéressés qu'ils devraient l'être et ainsi aboutir à des effets inverses de ceux recherchés. Certes, ce n'est pas, et de très loin, le cas général : l'immense majorité des mécènes manifestent sans la moindre ambiguïté leur volonté de servir utilement et efficacement la société, le bien commun..., mais le risque existe.

## **Pour un mécénat désintéressé et efficace : perspectives d'avenir**

Alors, faut-il pour autant en finir avec le mécénat ? Certainement pas, car il existe deux voies pour garantir à l'avenir une philanthropie transparente, sincère, désintéressée et néanmoins efficace : davantage d'éthique et davantage de dialogue.

L'éthique est devenue un sujet majeur parce que la philanthropie est désormais un acteur majeur de l'intérêt général : nul ne peut prétendre œuvrer pour le bien commun sans une éthique irréprochable. Il importe donc, par une autorégulation plus stricte, voire par une régulation plus précise assortie de plus de contrôles, de veiller à son renforcement et à sa pérennité tout au long des projets qu'elle porte ou accompagne.

Admical avait rédigé, il y a une dizaine d'années, une Charte du mécénat qui définissait un cadre et une déontologie pour ce partenariat qu'est le mécénat. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin, de fixer des limites, de définir un référentiel éthique auquel tout

mécène comme tout bénéficiaire pourra, devra se référer pour la mise en œuvre d'une opération de mécénat : transparence, non-ingérence, désintéressement, gouvernance partagée des projets, respect de l'esprit de la loi en sus de celui de sa lettre, sont des obligations par rapport auxquelles il ne peut être question de déroger.

Quant au dialogue entre secteur public et secteur privé sur le sujet de l'intérêt général, il doit impérativement prendre corps. Il n'est pas admissible qu'à ce jour, en France, la seule définition officielle de l'intérêt général soit fiscale. Si nous voulons pour demain une société moins brutale, moins injuste, moins fracturée, si nous voulons recréer un sentiment de communauté aujourd'hui disparu dans ce pays, il faut y travailler en réunissant toutes les parties prenantes du bien commun : associations, entreprises, mécènes, philanthropes, institutions autour de la puissance publique dont c'est le rôle de veiller à la cohérence de l'ensemble. Définissons la société que nous voulons construire, définissons le rôle de chacun dans cette construction et alors la philanthropie pourra jouer pleinement son rôle, celui d'un outil utile, efficace, innovant au service de causes indispensables au progrès social. Un véritable outil de démocratie participative, et rien d'autre !

Dans ce contexte, quelle vision synthétique peut-on donner du mécénat, et quel est son avenir ? Le mécénat est une force en tant que telle, par les ressources financières et humaines qu'il apporte, par sa capacité d'innovation, par la création de liens qu'il permet. Il constitue un formidable levier de progrès social. Cependant, il a besoin de progresser encore, de renforcer sa déontologie et son éthique, de mieux mesurer l'impact économique et social de ses actions. On peut remédier à ces faiblesses, et rapidement : les travaux nécessaires sont déjà lancés.

En outre, le mécénat bénéficie d'opportunités immenses, qui reposent sur trois constats : l'augmentation permanente des besoins de la société ; le fort potentiel de croissance du nombre d'entreprises mécènes ; et la volonté grandissante des entreprises de jouer un rôle dans la société, de s'engager. Le potentiel est donc considérable.

Néanmoins, le mécénat doit aussi faire face à diverses menaces, à commencer par toutes les attaques contre la philanthropie, sur la base soit de polémiques malveillantes, soit d'une mauvaise information, soit d'erreurs d'analyse... Mais ces attaques peuvent être contrecarrées par la pédagogie, le dialogue, la mise en perspective, et il est nécessaire de le faire plus activement.

Dans les entreprises elles-mêmes, le mécénat doit aussi redéfinir sa place, à l'instar de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Née au début des années 2000, la RSE remplit désormais une grande fonction dans l'entreprise, avec pour vocation d'encadrer la façon dont celle-ci exerce son métier, dans le respect de la loi bien sûr, mais aussi des personnes, de l'environnement. Elle permet également de définir le chemin que l'entreprise suivra pour atteindre les ODD (Objectifs de développement durable des Nations unies) d'ici à 2030.

Plus récemment, est apparu le concept d'engagement de l'entreprise, engagement sociétal et environnemental, moins autocentré sur l'entreprise, davantage tourné vers la société et la planète que ne l'était la RSE au sens strict. C'est à ce niveau que se définit désormais l'interaction de l'entreprise avec le corps social autour d'elle. Parallèlement, des réflexions sont menées au niveau du gouvernement et du Parlement sur l'objet social de l'entreprise, sa raison d'être, sa mission. Des entreprises plus sociales et moins exclusivement capitalistes apparaissent et serviront d'exemples au plus grand nombre : parce qu'elles vont vers plus d'engagement sociétal, plus d'impact social, vers plus de transparence, vers un meilleur partage, plus équilibré, de la richesse qu'elles créent.

À l'avenir, à l'heure où les institutions sont contestées, où les élites sont rejetées, où le doute généralisé délégitime et en partie prive de leur influence, de leur pouvoir même, tous les lieux traditionnels de structuration des personnes (syndicats, partis politiques, Églises, armée, École...), l'entreprise aura un rôle de plus en plus important à jouer. Et ne nous y trompons pas, l'enjeu fondamental est celui d'une évolution en profondeur de notre modèle socio-économique, pour aller vers une répartition moins inégalitaire de la richesse produite.

Au sein de cette nécessaire évolution, le don continuera bien sûr de jouer un rôle significatif, qu'il est souhaitable de développer bien davantage ; mais le don, d'une part est limité dans son impact par son montant (même si ce montant est important), et surtout il n'est pas, en tant que tel, porteur de changement de modèle, et reste soumis à la générosité, au bon vouloir des donateurs. C'est pour cela qu'il est indispensable que les entreprises intègrent davantage de critères sociétaux, ou d'intérêt général, dans leur stratégie, leur gouvernance, dans le management de leurs collaborateurs ; parce que de là viendra une véritable évolution du modèle, qui s'inscrira dans la durée. La prise de conscience de l'urgence écologique, la

volonté d'ancrage territorial renforcé, l'écoute des collaborateurs en demande de sens les poussent à aller dans la bonne direction, mais le rythme doit s'accélérer et cela passera par un engagement des directions générales et de la gouvernance des entreprises, qu'elles soient petites ou grandes...

Dans ce contexte, le mécénat est et restera un outil, et il fera partie, de plus en plus, de ces moyens qu'utilisent les entreprises pour agir et faire changer la société autour d'elles, dans l'exercice de la nouvelle responsabilité qui leur incombe.

Non seulement le mécénat n'est pas en surchauffe, mais il n'y en a pas suffisamment aujourd'hui, et le gouvernement français biaise les comparaisons qu'il fait avec les dispositifs de ses voisins européens ou des États-Unis. Il est vrai que le cadre posé par la loi Aillagon est (était...) un des meilleurs au monde, avec des avantages plus marqués que dans la plupart des autres pays ; mais avant d'affirmer que c'est « allé trop loin en France », regardons le taux d'imposition du pays, sans aucun doute un des plus élevés au monde... L'un ne va pas sans l'autre...

Alors il faut cesser d'enfoncer le mécénat, de soupçonner les grandes entreprises, de vilipender les riches quand ils font des actions généreuses. Quelle que soit la façon dont l'entreprise exercera à l'avenir sa responsabilité sociétale, le mécénat gardera une véritable spécificité, par la générosité qui le sous-tend, par sa capacité d'expérimentation, par l'intégration territoriale qu'il renforce.

À la fin de son livre *Les Enfants du vide*<sup>6</sup>, l'essayiste Raphaël Glucksmann écrit : « Si nos aînés ont vécu dans un monde saturé de dogmes et de mythes, nous sommes nés dans une société vide de sens. Leur mission était de briser ces chaînes, la nôtre sera de retisser des liens, de réinventer le bien commun. » Du sens, des liens, du bien commun ? Quels autres objectifs pour le mécénat de demain ?

Alors non, définitivement non, il ne faut sûrement pas en finir avec le mécénat, mais il faut au contraire continuer de se battre pour son développement ! ■

---

6. *Les Enfants du vide. De l'impasse individualiste au réveil citoyen*, Paris : Allary éditions, 2018.

# La violence augmente-t-elle dans le monde ?

Par Marc-Antoine Pérouse de Montclos <sup>1</sup>

*La question des indicateurs est une préoccupation de longue date pour Futuribles, car suivant la qualité des indicateurs et des données sur lesquels on s'appuie, la robustesse de l'analyse que l'on fait d'un phénomène social, d'une tendance, etc., peut varier sensiblement. On l'a souligné à plusieurs reprises en matière d'emploi par exemple, s'agissant du recours au taux de chômage versus le taux d'emploi. Dans cette tribune, la question des indicateurs est posée s'agissant de la mesure de la violence dans le monde.*

*Marc-Antoine Pérouse de Montclos montre ici que, contrairement à une image régulièrement véhiculée par les médias et relevant des grandes organisations internationales, la violence n'est pas forcément en hausse sur longue période. Tout dépend, ici aussi, de ce qu'incluent les indicateurs utilisés : victimes civiles et / ou militaires des conflits, directes et / ou indirectes, rapportées au nombre de pays (mais celui-ci a évolué au fil du temps), à une population elle-même en hausse, définition de la notion de conflit armé et des protagonistes concernés, etc. Cette tribune permet ainsi de relativiser l'idée selon laquelle la violence augmenterait sur longue période dans le monde, de souligner la complexité de la mesure des phénomènes violents à l'échelle internationale et, dans ce contexte, la difficulté des recherches en matière de conflictualité et de criminalité internationales. S.D.*

La violence augmente-t-elle dans le monde ? La question n'est pas nouvelle mais continue aujourd'hui d'être l'objet de nombreuses controverses dans un contexte où, bien souvent, l'iden-

tification des menaces au quotidien se focalise désormais sur le risque d'attentat terroriste plutôt que de guerre nucléaire. Le débat touche les décideurs politiques aussi bien que les milieux sécuri-

1. Politologue et directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ; chercheur associé au PRIO (Peace Research Institute, Oslo), spécialiste des conflits armés en Afrique subsaharienne et auteur, récemment, de : *Une Guerre perdue. La France au Sahel* (Paris : JC Lattès, 2020).

taires. Il n'épargne pas non plus la communauté académique.

D'un côté, on trouve surtout des auteurs anglo-saxons qui sont parfois méconnus en France et qui constatent une diminution durable des violences mortifères dans le monde, qu'il s'agisse des taux d'homicides ou des affrontements qualifiés de guerres <sup>2</sup>. Pour avancer leurs thèses, ces chercheurs appuient généralement leur raisonnement sur des chiffres tirés de bases de données et de séries longues.

De l'autre côté, on a des auteurs qui récusent les approches quantitatives pour apprécier l'évolution de la conflictualité dans le monde. C'est notamment le cas d'un bon nombre de politologues en France. Bertrand Badie, par exemple, dénonce « une myopie, habillée d'optimisme, proclamant à tout vent que la guerre est en recul alors qu'elle se diversifie dans une polymorphie qui la décentralise hors des champs de bataille classiques <sup>3</sup> ». Sans aller jusqu'aux théories les plus extrêmes de l'effondrement, l'idée est également que, face à l'émergence de la Chine et des pays en développement, le désordre du monde serait de plus en plus insaisissable et de moins en moins quantifiable depuis la fin de la bipolarité reconfortante de la guerre froide.

Dans une très large mesure, le débat bute ainsi sur notre capacité à mesurer la violence et son évolution dans le temps et dans l'espace. À l'occasion, le problème des « qualitatifs » est aussi d'ordre sémantique lorsque la désignation d'un processus suggère une tendance à la hausse. Parler d'une « militarisation du politique », par exemple, peut laisser entendre qu'aujourd'hui, la politique serait plus militarisée qu'autrefois, alors qu'historiquement, on a continuellement vu le militaire interférer dans le politique et *vice versa*. La même observation pourrait être faite à propos des thèses de la « criminalisation de l'État », de « l'islamisation de l'Afrique » ou de la « politisation du religieux ».

## Les raisons d'une perception à la hausse

Bien souvent, le débat échappe en fait au domaine de la rigueur scientifique et relève plutôt de l'émotion ou de la propagande, par exemple pour proclamer une victoire militaire, décréter un état de crise, alerter la communauté internationale, justifier une intervention pseudo-humanitaire ou réprimer une rébellion dont on exagère délibérément la dangerosité. La tendance à embellir le passé et à dramatiser la dange-

---

2. MACK Andrew et alii, *Human Security Report 2005: War and Peace in the 21<sup>st</sup> Century*, Londres / Vancouver : Oxford University Press / Human Security Centre (University of British Columbia), 2006 ; PINKER Steven, *The Better Angels of Our Nature: Why Violence Has Declined*, New York : Viking, 2011 ; HARARI Yuval Noah, *Sapiens: A Brief History of Humankind*, Londres : Harvill Secker, 2014. Pour une exception française, voir TERTRAIS Bruno, *L'Apocalypse n'est pas pour demain. Pour en finir avec le catastrophisme*, Paris : Denoël, 2011.

3. BADIE Bertrand, « Le monde en 2050 : la fin de la géopolitique ? », *Diplomatie*, n° 100, septembre 2019, p 38.

rosité du monde contemporain tient aussi à un effet de mémoire courte. En général, on se souvient plus facilement des traumatismes les plus récents, en particulier ceux que l'on a vécus. À l'inverse, on a parfois intérêt à oublier des événements désagréables et déshonorants, occultation qui confine parfois à une forme de myopie historique.

Tout dépend à cet égard du devoir de mémoire que l'on veut entretenir. Les victimes de la Shoah, par exemple, ont été tuées à l'abri des regards. Il était donc crucial de les dénombrer afin de dissiper tout doute sur la réalité du génocide perpétré par les nazis. En France, au sortir de la Première Guerre mondiale, en revanche, il n'y eut pas besoin de compter les victimes tombées au champ de bataille pour convaincre la population de l'abomination des tranchées et entretenir la mémoire de soldats dûment identifiés sur les monuments aux morts de chaque village. En dépit de la montée du pacifisme pendant l'entre-deux-guerres, le bilan humain des hostilités ne fit pas débat. Les autorités se contentèrent de produire un rapport qui avait surtout pour but d'organiser le versement de compensations aux familles des hommes tués au front. Mais aucun scientifique n'essaya de façon indépendante de vérifier les chiffres fournis

par l'armée française, qui avaient peut-être été sous-estimés et qui, de toute façon, ne traitaient pas des victimes civiles<sup>4</sup>.

Parfois, la propension à miser sur une hausse plutôt qu'une baisse de la violence suit également des logiques bureaucratiques. Dans un monde globalement moins ravagé par les guerres, des organisations militaires et humanitaires peuvent en effet avoir intérêt à élargir leur mandat et leurs critères d'intervention pour justifier la poursuite de leurs opérations, quitte à nourrir artificiellement le sentiment d'une aggravation de la situation. Les cas du HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) et du CICR (Comité international de la Croix-Rouge) en témoignent à leur manière. Alors que diminuait le nombre de réfugiés recensés à la fin des années 1990, le premier a étendu sa protection aux déplacés internes qui n'avaient pas franchi de frontières internationales, contribuant ainsi à entretenir l'illusion d'une amplification des conséquences migratoires des conflits armés<sup>5</sup>. Le CICR, regrettait un de ses anciens délégués, a quant à lui laissé croire à tort à une augmentation impressionnante du nombre de détenus politiques, en commençant à publier dans ses rapports d'activité l'ensemble des effectifs des prisons qu'il visitait, droits communs compris<sup>6</sup>.

4. PROST Antoine, « Compter les vivants et les morts : l'évaluation des pertes françaises de 1914-1918 », *Le Mouvement social*, n° 222, 1/2008, p. 41-60.

5. PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Crises et migrations : effets de rhétorique autour d'un enjeu politique », in Marc-Antoine PÉROUSE DE MONTCLOS, Véronique PETIT et Nelly ROBIN (sous la dir. de), *Crises et migrations dans les pays du Sud*, Paris : L'Harmattan, 2014, p. 27.

6. NESSI Serge, *Autrefois... l'humanitaire*, Genève : Slatkine, 2019, p. 183.

L'élargissement des mandats de protection et la multiplication des catégories de victimes ne sont pas seuls en cause. Sur le plan méthodologique, tout dépend aussi de la volonté ou non d'inclure dans des décomptes macabres les morts résultant indirectement des violences. Au sortir de la Première Guerre mondiale, on sait par exemple que le virus de la grippe espagnole, convoyé par des soldats, fit davantage de victimes que les combats pendant toute la durée des hostilités. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Égypte a ensuite vécu un drame assez similaire, certes à une échelle plus réduite. À l'époque, on y a ainsi recensé entre 100 000 et 200 000 victimes d'une épidémie de malaria, tandis que les combats contre les Allemands en Libye faisaient entre 50 000 et 70 000 morts en 1942 <sup>7</sup>. La crise, en l'occurrence, résulta bien autant des circonstances de la guerre que de la construction de barrages et de canaux d'irrigation favorables à la propagation des parasites. Dans un contexte de pénurie et de loi martiale, les autorités britanniques ont en effet concentré leurs ressources humaines et médicales contre les nazis au nord, plutôt que contre la maladie le long de la vallée du Nil dans le sud. Les moustiques anophèles, eux, sont vraisemblablement

arrivés en avion depuis l'Afrique de l'Ouest car la bataille en Europe avait fermé les voies d'approvisionnement maritime en Méditerranée.

Bien entendu, l'inclusion des morts résultant indirectement des conflits a largement contribué à propulser les tendances à la hausse. Mathématiquement, le sentiment d'une montée des violences a aussi accompagné le croît démographique et l'amélioration de la recension des violations des droits de l'homme. La diffusion du numérique dans le monde, notamment, a permis d'accélérer le traitement des données relatives aux victimes de conflits armés. L'économiste Paul Collier en a ainsi déduit un peu trop rapidement que les guerres d'aujourd'hui dureraient plus longtemps et étaient par conséquent plus meurtrières <sup>8</sup>. Mais ses conclusions provenaient très largement du fait que son appareillage statistique était de moins en moins fourni à mesure que l'on remontait dans le temps, quitte, par exemple, à ignorer complètement les premières phases de la guerre civile au Soudan dans les années 1960 <sup>9</sup>.

Dans un monde global, le développement des transports et des médias, l'accélération du rythme de circulation des informations

7. MITCHELL Timothy, *Rule of Experts: Egypt, Techno-politics, Modernity*, Berkeley : University of California Press, 2002, p. 19-27.

8. COLLIER Paul, HOEFFLER Anke et SÖDERBOM Måns, « On the Duration of Civil War », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 2 681, septembre 2001.

9. PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Les guerres d'aujourd'hui sont plus nombreuses, plus meurtrières, plus prédatrices et plus barbares ! », in Georges COURADE (sous la dir. de), *L'Afrique des idées reçues*, Paris : Belin, 2016, p. 143-149.

et la prolifération d'organisations humanitaires ont tous contribué à entretenir le sentiment d'une augmentation de la conflictualité armée. De fait, les institutions susceptibles de capter et enregistrer les violences sont beaucoup plus nombreuses aujourd'hui. Le nombre d'organisations intergouvernementales, par exemple, est passé de 123 en 1951 à 7 710 un demi-siècle plus tard <sup>10</sup>. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont également proliféré à l'échelle mondiale depuis les années 1980. Paradoxalement, on a ainsi vu davantage de secouristes se déployer sur les terrains de crise, alors même qu'il y avait de moins en moins de guerres et de famines : une tendance qui, en l'occurrence, confirme la thèse de certains chercheurs selon qui l'aide internationale, notamment alimentaire, est d'abord déterminée par l'offre, bien plus que par la demande <sup>11</sup>.

Parallèlement, l'affirmation progressive d'un droit d'ingérence humanitaire a contribué à sensibiliser les opinions publiques et à rendre plus visible la souffrance d'autrui. L'évolution du contexte international a aussi joué un rôle. Au sortir de la guerre froide,

l'apaisement des tensions entre les États membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies a permis de monter davantage d'opérations de paix et a pu donner l'impression d'une multiplication des conflits à travers le monde, en particulier en Afrique. De leur côté, certains chercheurs ont déploré la militarisation de ce regain d'interventionnisme sur un mode multilatéral autant que bilatéral. Selon Bruno Charbonneau, par exemple, c'est à la fin de la guerre froide que la France aurait commencé à privilégier une réponse militaire aux menaces susceptibles de déstabiliser ses anciennes colonies avec qui elle était liée par des accords de défense <sup>12</sup>.

## Le cas des Nations unies et de la Banque mondiale

À travers la question de la conflictualité armée, et pas seulement du crime, le sentiment d'une montée des violences est ainsi partagé par une bonne partie de la communauté académique et des experts des organisations intergouvernementales. Sur le plan scientifique, cependant, les données disponibles montrent une tendance inverse à l'échelle mondiale (graphique 1). De plus,

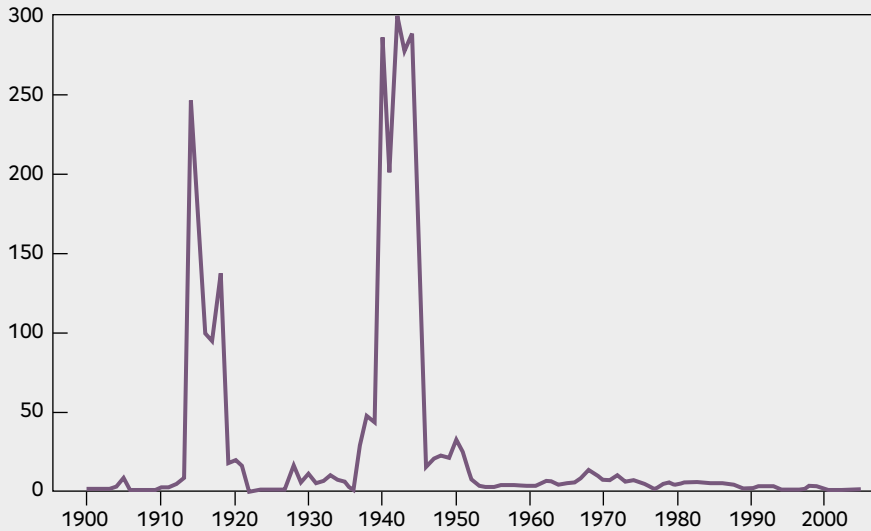
10. *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, Washington, D.C. / New York : Banque mondiale / Nations unies, 2018, p. 236.

11. BARRETT Christopher B. et MAXWELL Daniel G., *Food Aid After Fifty Years: Recasting Its Role*, Londres : Routledge, 2005.

12. Historiquement, les interférences sécuritaires de Paris n'avaient en fait jamais cessé depuis la période des indépendances. Du temps de la guerre froide, les États-Unis avaient au contraire laissé le soin à la France d'endiguer le « péril rouge » dans son « pré carré africain » en dépit des positions libérales de Washington qui, hostile au protectionnisme des anciennes puissances coloniales, avait initialement souhaité soutenir les mouvements indépendantistes pour opposer un rempart nationaliste à l'idéologie internationaliste des communistes. Cf. CHARBONNEAU Bruno, *France and the New Imperialism: Security Policy in Sub-Saharan Africa*, Londres : Ashgate, 2008, p. 50 ; et « Dreams of Empire: France, Europe, and the New Interventionism in Africa », *Modern & Contemporary France*, vol. 16, n° 3, 2008, p. 279-295.

## Graphique 1. Mortalité dans les batailles lors de conflits armés étatiques, 1900-2005

(nombre de morts sur le champ de bataille\* pour 100 000 personnes par an)



\*Battle deaths en anglais.

Source : LACINA Bethany Ann, GLEDITSCH Nils Petter et RUSSETT Bruce M., « The Declining Risk of Death in Battle », *International Studies Quarterly*, vol. 50, n° 3, p. 673-680.

le problème demeure entier car le débat se focalise surtout sur les raisons de l'instabilité d'un monde multipolaire et non sur les difficultés à mesurer la violence dans un contexte où la poursuite des opérations de guerre se concentre désormais dans trois principaux pays : l'Afghanistan, l'Irak et la Syrie. Publié conjointement par les Nations unies et la Banque mondiale, une première dans l'histoire de ces institutions, un récent rapport des deux plus grosses organisations intergouvernementales de la planète en donne un aperçu significatif <sup>13</sup>.

Centré sur la prévention des conflits, il soutient en effet que,

depuis 2010, les violences armées seraient reparties à la hausse après avoir décliné au sortir de la guerre froide. À l'en croire, le nombre de personnes tuées sur les théâtres d'opérations militaires depuis 2005 aurait été multiplié par 10 en 10 ans et on retrouverait cette hausse dans des proportions assez similaires concernant les victimes de terrorisme. L'année 2016 serait un record : on n'y aurait jamais enregistré autant de pays en guerre au cours des 30 dernières années. *Last but not least*, les violences toucheraient surtout les régions les plus pauvres de la planète. Dans le monde développé, les démocraties libérales, elles, resteraient relativement

13. *Pathways for Peace*, op. cit.

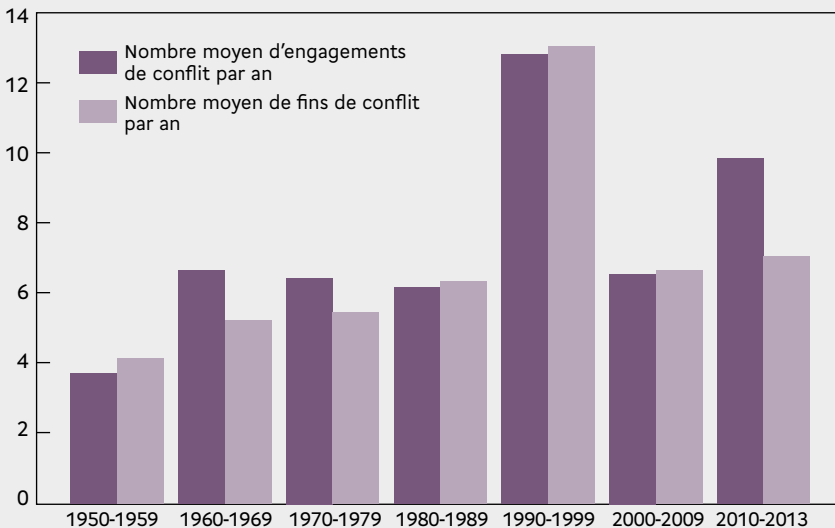
épargnées, même si, au cours du siècle passé, les États-Unis ont été le pays le plus souvent en guerre si l'on en juge par la fréquence de leurs interventions militaires — à l'étranger.

Bizarrement, cependant, les chiffres cités par le rapport ne confirment pas toujours le constat alarmiste des Nations unies et de la Banque mondiale. En effet, ils montrent bien que le grand moment des conflits armés ne date pas des années 2010 mais des années 1990, au sortir de la guerre froide (graphique 2). De plus, la façon dont les experts des Nations unies et de la Banque mondiale utilisent les statistiques produites par des institutions d'origines fort diverses, met en évidence un manque de réflexion sur la fiabilité des indicateurs choisis et

les limites des approches quantitatives. À sa manière, le rapport en question propose en fait une belle synthèse des erreurs possibles en la matière. On y retrouve un peu tous les problèmes habituels à ce genre d'exercice, notamment pour ce qui est des unités de compte, des catégories de victimes et des définitions des violences.

En premier lieu, on peut légitimement s'interroger sur la pertinence d'un procédé qui consiste à énumérer et dénombrer des conflits dont la létalité n'est pas du tout comparable, quitte à aligner les millions de morts de la Seconde Guerre mondiale avec les dizaines de victimes de la tentative de sécession de l'île d'Anjouan aux Comores en 1997. Pour calculer une tendance à la hausse,

Graphique 2. **Nombre de conflits armés débutés et terminés dans le monde, 1950-2013**



Source : Uppsala Conflict Data Program, in *Pathways for Peace*, op. cit., p. 37.

considérer les pays touchés par des violences n'est pas non plus très probant si on ne prend pas en compte l'augmentation du nombre de gouvernements reconnus indépendants par la communauté internationale depuis la fin de la décolonisation. En effet, on recense aujourd'hui quatre fois plus d'États qu'en 1945. En soi, le nombre de pays en guerre et de conflits armés ne nous dit donc pas grand-chose de l'évolution de la dangerosité du monde, en particulier si on ne le met pas en regard de la croissance démographique de la population.

Les différentes nomenclatures et catégories de victimes telles qu'elles ressortent du droit international humanitaire méritent aussi qu'on leur prête davantage attention. Dans leur rapport, les Nations unies et la Banque mondiale appuient leur démonstration sur l'augmentation du nombre de combattants tués au cours des hostilités, des morts qualifiées de *battle deaths*. Pourtant, les civils sont en général les plus touchés par les conflits armés. Ne s'intéresser qu'aux catégories de victimes les plus faciles à recenser peut introduire des distorsions dans l'analyse. En effet, les conventions de Genève font seulement obligation aux belligérants de publier des informations sur les morts militaires et non civiles. De plus, il arrive parfois que les survivants préfèrent déclarer des morts militaires plutôt que civiles, par exemple en Bosnie pour tou-

cher des pensions d'un montant supérieur<sup>14</sup>.

Pour dégager des tendances, il faudrait en fait se mettre d'accord sur des indicateurs et des catégories qui permettent la comparaison et qui résistent à l'épreuve du temps dans des contextes sociaux, culturels, politiques et économiques très différents. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de ne pas confondre les taux et les valeurs absolues. En effet, une augmentation du nombre d'homicides peut simplement suivre le croît démographique sans pour autant signaler une aggravation du risque à un niveau individuel. Si tant est que l'on veuille restreindre la discussion à la question des conflits armés, encore faudrait-il aussi s'entendre sur des définitions plus ou moins inclusives des catégories de victimes et des actes de violence. Le rapport des Nations unies et de la Banque mondiale, par exemple, reprend sans discussions la classification du SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) selon laquelle les guerres sont des affrontements entre au moins deux groupes dûment armés et organisés, qu'il s'agisse d'États ou de mouvements rebelles. Le problème est qu'une telle définition ne permet pas d'appréhender toute la gamme des violences de masse. Ainsi, les statistiques utilisées dans le rapport conjoint des Nations unies et de la Banque mondiale ne comptabilisent pas les victimes du génocide rwandais

14. DELPLA Isabelle, « La preuve par les victimes. Bilans de guerre en Bosnie-Herzégovine », *Le Mouvement social* n° 222, 1/2008, p. 157.

## Les approximations d'ACLED

ACLED (*Armed Conflict Location & Event Data Project*) est la base de données la plus prisée des agences de développement, des Nations unies et de la Banque mondiale pour analyser l'évolution des niveaux de conflictualité armée. Centrée sur le dénombrement des troubles à caractère politique, plutôt que des auteurs ou des cibles des violences, elle traite indifféremment des événements létaux ou non : tueries, arrestations, manifestations, mouvements de troupes... De plus, elle tend à présenter comme politiques des conflits où, en réalité, il est très difficile de déterminer ce qui relève ou non de la criminalité de droit commun, confusion qui, là encore, peut permettre d'entretenir artificiellement un sentiment d'augmentation. Autre problème, enfin, les sources des données qu'utilise la base d'ACLED ne sont pas toujours disponibles. Elles ne permettent donc pas de contrôler la véracité des informations fournies. Certains chercheurs soulignent en conséquence les biais et la fragilité de statistiques produites par un système qui met sur le même plan le massacre de Srebrenica et une attaque de *sniper* à Sarajevo <sup>1</sup>. ■

M.-A.P.M.

1. ECK Kristine, « In Data We Trust? A Comparison of GED and ACLED Conflict Events Datasets », *Cooperation and Conflict*, vol. 47, n° 1, mars 2012, p. 124-141.

de 1994, car celles-ci ne constituaient pas un groupe armé et organisé.

### Des difficultés à mesurer la violence

En général, les spécialistes de la criminalité et des guerres qui veulent développer des comparaisons dans le temps et dans l'espace se focalisent sur l'indicateur du nombre de morts résultant directement des violences, homicides ou *battle deaths*. Ils estiment en effet qu'il n'est pas raisonnable d'assigner la même valeur à un meurtre ou à un simple vol de sac à main. De ce point de vue, leur méthodologie diffère beaucoup de l'approche un peu « fourre-tout » des concepteurs du projet ACLED (*Armed Conflict Location & Event Data Project*).

La qualité et l'exactitude des données utilisées sont aussi importantes. La plupart du temps, l'analyste navigue dans le brouillard de la guerre. En vertu des conventions de Genève, les belligérants doivent théoriquement déclarer les morts dans les rangs des combattants mais n'ont pas de telles obligations concernant les civils. De plus, les pratiques en la matière varient du tout au tout. Les Nations unies, par exemple, rendent publiques les pertes subies au cours de leurs opérations de paix et identifient nommément les casques bleus tués au combat afin de mieux en honorer la mémoire. Mais les organisations régionales ne procèdent pas toutes ainsi. En Somalie, par exemple, les troupes de l'Union africaine refusent de déclarer leurs pertes afin de ne pas démoraliser leurs soldats <sup>15</sup>. Pour masquer ses

15. WILLIAMS Paul, *Fighting for Peace in Somalia: A History and Analysis of the African Union Mission (AMISOM), 2007-2017*, Oxford : Oxford University Press, 2018, p. 357.

nombreuses défaites contre Boko Haram, l'armée nigérienne a quant à elle pris l'habitude d'enterrer ses soldats à la sauvette, en secret, dans les fosses communes de la caserne de Maimalari près de la ville de Maiduguri <sup>16</sup>.

Le débat est loin d'être clos car la fiabilité des résultats obtenus dépend également des méthodologies employées et de leur séquençage, pendant ou après les hostilités <sup>17</sup>. Aucune approche n'est vraiment satisfaisante. Les sondages, d'abord, traitent seulement des perceptions de l'insécurité et ils peuvent donner des résultats très différents, voire contradictoires, suivant la façon dont les questions sont posées et traduites dans les langues vernaculaires. Les enquêtes de victimisation, elles, ne produisent qu'une photo de la situation à un moment donné. Elles ne permettent guère d'apprécier les évolutions dans le temps car elles sont rarement reproductibles dans des conditions similaires, sur la base d'un échantillon absolument identique. Fondées sur l'autopsie orale des survivants, les tentatives de reconstitution rétrospective de l'histoire des violences sont également limitées, l'âge aidant, par les défaillances de la mémoire humaine. Les enquêtes de victimisation, enfin, peuvent être biaisées car la constitution de leur échantillon dépend d'un accès sélectif aux victimes et tend à

ignorer les familles dont tous les membres auraient été tués.

Très déductive, l'analyse des recensements de population ne suffit pas non plus pour estimer la surmortalité résultant directement des violences plutôt que d'une plus grande vulnérabilité aux maladies du fait de la corruption des autorités et de l'effondrement des services publics de santé. En effet, le procédé consiste généralement à établir des bilans de pertes humaines par soustraction, à partir du nombre attendu d'habitants en temps normal, quoi qu'il en soit par ailleurs du départ de réfugiés qui n'auraient pas été tués mais qui, une fois en exil, échapperaient aux tentatives de dénombrement des citoyens restés sur le territoire national au sortir d'un conflit. Quant aux enquêtes judiciaires, elles sont souvent les plus précises mais elles sont généralement menées des années après la fin des hostilités, par exemple dans le cadre de commissions Vérité et réconciliation.

À tout prendre, les systèmes dits de « surveillance passive » sont sans doute les moins mauvais car ils permettent de suivre en continu l'évolution d'un conflit. Généralement basés sur des sources ouvertes, notamment des rapports de presse et d'organisations de défense des droits de l'homme, ils présentent aussi l'avantage de pallier les défail-

16. PARKINSON Joe, « Nigeria Buries Soldiers at Night in Secret Cemetery », *The Wall Street Journal*, 31 juillet 2019.

17. PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, MINOR Elizabeth et SINHA Samrat (sous la dir. de), *Violence, Statistics, and the Politics of Accounting for the Dead*, Dordrecht : Springer, 2016.

lances des autorités dans des environnements extrêmement incertains, quand il n'existe pas de statistiques officielles sur les morts violentes. De ce point de vue, ils peuvent jouer un rôle d'alerte un peu similaire à celui des systèmes de prévention des famines mis en place pour suivre de façon indépendante les crises nutritionnelles au sortir de la grande sécheresse sahélienne des années 1970<sup>18</sup>. *In fine*, cependant, leur fiabilité dépend toujours de la qualité des données recueillies, de leur couverture géographique et de la possibilité de les recouper à partir de plusieurs sources contradictoires.

Étudier l'évolution dans le temps et dans l'espace de la conflictualité ou de la criminalité létales n'est sûrement pas chose aisée. De deux choses l'une : soit on considère que tous les chiffres sont faux et on s'interdit de parler d'une augmentation ou d'une diminution des violences mortifères dans le monde. Soit on admet les limites des approches quantitatives et on tente quand même d'en tirer des leçons raisonnables. Pour le scientifique, le défi est aussi de pallier les défaillances des

appareils statistiques nationaux. Monter des bases de données indépendantes demande du temps et de l'argent. De telles entreprises se conçoivent dans la durée et se révèlent coûteuses. Elles ne correspondent pas du tout aux modalités de financement de la recherche sur des programmes à court terme.

Le débat reste donc ouvert et n'épuise certainement pas le sujet. En effet, les incertitudes sur la mesure des violences pèsent également sur les décideurs politiques et économiques, par exemple pour estimer le risque pays et réaliser un investissement à l'international, ou bien encore pour apprécier des niveaux de conflictualité et déterminer la liste des États dont les ressortissants sont susceptibles de déposer des demandes d'asile. Le monde des assurances, les industriels, les institutions financières, les milieux sécuritaires, les stratégies militaires, les gouvernements, les médias : tous sont concernés, mais bien peu se préoccupent du mode de production de données et d'indicateurs dont la fiabilité dépend de paramètres qui ne sont pas toujours maîtrisables. ■

---

18. La coopération américaine USAID (United States Agency for International Development) fut en l'occurrence une des premières à soutenir une telle initiative en 1981. À l'époque, l'idée était de préciser les critères d'intervention de l'aide alimentaire et d'éviter les risques de manipulation politique en objectivant les données et en contournant les appareils statistiques des États. Pour publier leurs résultats, les opérateurs des *Famine Early Warning Systems* ne purent cependant pas s'abstenir de se concerter un minimum avec les autorités concernées, à la différence des praticiens du *bodycount* des victimes de conflits armés.

# INTRODUCTION À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE DE L'ANTICIPATION À L'ACTION

FORMATION FUTURIBLES INTERNATIONAL | 19 MARS 2020 | Paris

## Intervenant

Animée par **Hugues de Jouvenel**, président d'honneur de Futuribles International, consultant en prospective et stratégie

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

- Montrer l'utilité de la veille et de la prospective comme instrument d'exploration des futurs possibles (anticipation) au profit de la décision et de l'action, donc de l'élaboration de politiques et de stratégies à court, moyen et long termes. Expliquer quand, comment et pourquoi la prospective s'est développée en répondant à quels besoins et finalités. Préciser les concepts en usage, les philosophies qui les sous-tendent, leurs vertus et limites.
- Permettre aux participants de s'approprier, très pragmatiquement, les concepts, méthodes et pratiques de prospective. Familiariser les participants avec ce qu'est la prospective et montrer en quoi elle peut être utile à la conduite de l'action face aux incertitudes de l'avenir.

## Programme

- **La prospective : pour quoi faire ? Le sens des mots et les attitudes vis-à-vis du futur :** Genèse et bref historique international de la prospective | L'avenir comme territoire à explorer : la veille et l'exploration des futurs possibles | L'avenir comme territoire à construire : l'avenir comme domaine de pouvoir, de volonté et de responsabilité ; problématique de l'acteur et du système, la vision, le projet, la stratégie
- **La prospective : comment faire ? Les différentes étapes de la démarche et les méthodes associées :** Définition du sujet et de l'horizon temporel adéquat | Représentation du système et de sa dynamique | Identification des tendances lourdes et émergentes, des facteurs de discontinuité ou de rupture ; problème des indicateurs, collecte et traitement des données, construction d'hypothèses argumentées sur l'avenir | Construction de scénarios contrastés, identification des enjeux majeurs et des options stratégiques
- **Présentation de cas pratiques de prospective**

## Prix

Les frais de participation sont de 900 euros HT (1 080 euros TTC, TVA à 20 % incluse)\*. Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, le déjeuner et le dossier remis aux participants. Futuribles International est un organisme de formation agréé référencé dans DataDock.

## Renseignements complémentaires

Programme détaillé consultable à l'adresse <https://www.futuribles.com/fr/formation/> ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International - 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax : + 33 (0)1 42 22 65 54  
E-mail : [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com)

*\*Remise de 10 % pour inscription multiple dès la deuxième participation ; dispense des frais de participation pour les membres partenaires de Futuribles International (valable pour une personne par formation dans la limite des places disponibles).*

# La Conférence sur l'avenir de l'Europe

Par Jean-François Drevet <sup>1</sup>

*Fin 2019, année du renouvellement de la composition des principales institutions européennes, a été acté le principe de la tenue d'une Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui devrait commencer en 2020 et durer deux ans. Cette conférence – qui doit être organisée par le Parlement, le Conseil et la Commission européenne – fait partie des principaux engagements pris par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, et vise à renforcer le processus démocratique européen puisqu'elle est censée impliquer un échantillon représentatif de la société et donner ainsi aux citoyens européens la possibilité de contribuer à la réforme de l'Union européenne. Que peut-on en attendre ? Sur quels sujets majeurs les discussions devraient-elles porter ? Comment les pays membres peuvent-ils faire évoluer le fonctionnement de l'Union post-Brexit ? Jean-François Drevet défriche ici les chantiers sur lesquels la Conférence sur l'avenir de l'Europe pourrait travailler dans les deux ans qui viennent. S.D.*

Préconisée par le président français Emmanuel Macron, la tenue d'une Conférence sur l'avenir de l'Europe a été confirmée lors du sommet européen de décembre 2019 <sup>2</sup>. Déjà, dans sa répartition des portefeuilles, la présidente de

la Commission européenne, Ursula von der Leyen (UVDL), avait confié cette tâche à la Croate Dubravka Šuica, dont le pays exerce pour la première fois la présidence tournante de l'Union européenne (UE) depuis janvier 2020.

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Conclusions du 12 décembre 2019, points 14 à 16 : « Le Conseil européen s'est penché sur l'idée d'une conférence sur l'avenir de l'Europe, qui débiterait en 2020 et s'achèverait en 2022. Il demande à la présidence croate du Conseil d'œuvrer à la définition d'une position du Conseil sur le contenu, la portée, la composition et le fonctionnement d'une telle conférence et de coopérer, sur cette base, avec le Parlement européen et la Commission [...]. La conférence devrait s'appuyer sur la réussite des dialogues avec les citoyens qui ont eu lieu ces deux dernières années [...] Elle doit associer le Conseil, le Parlement européen et la Commission, dans le plein respect de l'équilibre interinstitutionnel et de leurs rôles respectifs tels qu'ils sont définis dans les traités. Le Conseil européen souligne la nécessité d'un processus inclusif, auquel tous les États membres participent sur un pied d'égalité... »

Loin d'être unanime, le Conseil européen doit prendre une position en coopération avec le Parlement et la Commission, qui ne le sont pas non plus. Il est donc encore difficile de savoir quelle portée aura cette initiative. En rappelant la priorité à donner au programme stratégique arrêté en juin 2019, le Conseil ne s'avance pas beaucoup, dans la mesure où ce document se contente de rappeler les grandes lignes du projet européen. Il en va différemment de ceux qui souhaitent que cette conférence assure enfin la relance de l'intégration européenne qu'ils appellent de leurs vœux.

Sans pouvoir en faire une présentation détaillée, nous allons analyser ici les composantes de cette relance, telle qu'elle pourrait découler des résultats de cette conférence : en tirant les leçons des exercices précédents, puis en situant parmi les problèmes que les gouvernements nationaux ne peuvent pas ou plus résoudre, ceux qui peuvent être traités efficacement dans le cadre communautaire.

### Tirer les leçons du passé

Les partisans de la relance entendent avant tout éviter les obstacles qui ont entravé le processus lancé en 2000 à partir de la déclaration de Laeken, qui a péniblement débouché sur le traité de Lisbonne, longuement négocié puis laborieusement ratifié. Per-

sonne ne souhaite retomber dans ce processus, où les réticences des uns et des autres, servies par la règle de l'unanimité, ont abouti à des progrès limités, bien en deçà de ce qui était souhaité par tous ceux, fédéralistes ou non, qui avaient le souci d'améliorer l'efficacité de la construction communautaire et de la rapprocher des citoyens.

Par rapport aux exercices précédents, où l'obstruction britannique a joué un rôle important, on espère que l'absence de Londres permettra enfin de procéder au saut qualitatif attendu depuis longtemps, bien qu'il ne soit pas démontré que l'Angleterre<sup>3</sup> soit responsable de toutes les faiblesses des processus de révision des années 1990 et 2000, de Maastricht à Lisbonne, en passant par Amsterdam et Nice. Ce sera donc un moment de vérité pour les 27.

Dans la composition et l'organisation de la conférence, il s'agit non seulement de combiner démocratie et efficacité, mais aussi de s'assurer que ses résultats ne seront pas « décaféinés<sup>4</sup> », comme l'ont été les conclusions de la Convention des années 2000, par les représentants des États membres à la conférence intergouvernementale qui ont sélectionné les modifications à apporter aux traités.

Il est toujours tentant d'opérer une très large consultation (dans

---

3. Puisque l'équipée du Brexit démontre que les nations celtiques sont, au contraire de l'Angleterre, favorables au maintien dans l'UE.

4. Une expression couramment utilisée à Bruxelles pour comparer les textes élaborés par la Commission et ce qu'il en reste après avoir été amendés par le Parlement européen (PE) et surtout le Conseil.

les États membres, étendue éventuellement aux pays candidats et à ceux du Partenariat oriental), ce qui aboutit parfois à noyer les propositions les plus opérationnelles dans un ensemble de recommandations inapplicables. De même, l'idée de tirer au sort des interlocuteurs de la société civile ou de multiplier le nombre de participants se révèle souvent une fausse bonne idée. En supposant que la conférence aboutisse à des propositions concrètes, le point décisif est leur prise en compte par ceux qui négocieront la révision des traités, ou à défaut la mise au point d'un nouveau traité qui serait adopté par une partie seulement des États.

Près de deux décennies se sont écoulées depuis cette époque, et la nécessité de renforcer la construction communautaire apparaît maintenant avec plus d'acuité. Non seulement les défauts du traité de Maastricht n'ont pas été corrigés, mais la crise financière a eu de lourdes conséquences : s'il a sauvé les banques, l'Eurogroupe a détourné les peuples du projet européen.

## Ce que les gouvernements nationaux ne peuvent plus résoudre

Dans le processus qui s'est écoulé depuis la création de la Communauté économique européenne (CEE) jusqu'à celle du marché unique, les États membres ont communautarisé des politiques qu'ils ont trouvé plus avantageux de gérer ensemble. Ce que l'on a

appelé de manière excessive des « abandons de souveraineté » ont porté en grande partie sur des questions économiques qui s'y prêtaient assez bien. On ne s'est pas pressé de les négocier, les retards observés n'ayant pas eu de conséquences trop négatives.

L'UE s'est donc habituée à prendre son temps. Mais les nouveaux défis exigent maintenant des réponses urgentes. La preuve est faite que plusieurs politiques essentielles, dont nous allons donner des exemples, ne peuvent plus être exercées isolément par les gouvernements nationaux, bien qu'elles soient au cœur de leur conception de la souveraineté.

On le voit bien en matière de fiscalité des entreprises, où les États s'appauvrissent en se faisant une concurrence (parfois déloyale), au point que les multinationales sont fortement exonérées de l'impôt sur les sociétés et des contributions sociales, alors qu'elles utilisent une part considérable des biens publics. Comme il n'est pas possible d'augmenter indéfiniment les contributions des petites et moyennes entreprises (PME) et des ménages, à qui on demande de payer à la place des grandes entreprises et des particuliers les plus fortunés, il est nécessaire d'harmoniser l'assiette de l'impôt sur les sociétés et de fixer des taux planchers. La Commission fait en ce sens des propositions depuis 2011, qui se heurtent au mur de l'unanimité car plusieurs pays représentant une faible minorité de la population de l'UE s'y opposent avec une énergie digne

d'une meilleure cause. De même, il est évident qu'une taxe carbone digne de ce nom n'est pas soutenable dans le cadre national.

Avec l'accélération des migrations, puisque le prix des billets d'avion n'a pas seulement baissé pour les touristes européens, la capacité des États à déterminer qui est autorisé à résider sur leur territoire est de plus en plus théorique. Après avoir créé un espace de libre circulation, ce qui revient à renoncer à contrôler leurs frontières internes, les États membres tardent à comprendre qu'ils ne maîtrisent plus l'afflux des ressortissants des pays tiers. D'après Frontex, la crise migratoire « résulte de la volonté des gouvernements nationaux qui se prétendent encore capables de maîtriser les migrations dans un espace sans frontières intérieures ». Ainsi, sans attendre la prochaine crise, des règles communes sont à fixer pour assurer la gestion de l'espace Schengen.

Enfin, le problème de la sécurité extérieure de l'UE, qui s'est constamment aggravé au cours de la décennie écoulée, se pose dans des conditions nouvelles avec la montée des menaces aux périphéries européennes et la faillite de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)<sup>5</sup>. Tout en étant, du point de vue de leurs capacités militaires sinon de leur effort de défense, dans un état de faiblesse préoccupant, presque tous les États membres

continuent d'afficher des positions fondamentalement divergentes. Certains s'accrochent à une neutralité dépassée, d'autres ne se voient qu'un seul ennemi et refusent de s'intéresser aux autres menaces. En dépit de son état préoccupant, beaucoup continuent de considérer l'Alliance atlantique comme une police d'assurance qui les dispense de penser et d'agir par eux-mêmes.

### Les solutions sont-elles européennes ?

Sur ces points et quelques autres, le diagnostic est clair et assez partagé. Mais dans la définition des actions à engager, les avis sont contradictoires : la carence des autorités nationales ne signifie pas pour autant que le relais doit être pris par l'échelon communautaire. On ne prendra que deux exemples, ceux de la zone euro et de la défense.

Il ne manque pas d'observateurs pour estimer qu'en optant pour une monnaie unique gérée par une banque centrale indépendante sur des critères mettant la priorité à la lutte contre l'inflation, les gouvernements nationaux lui ont donné un pouvoir important, dont Mario Draghi a fait usage de manière inattendue, ce qui n'a pas empêché les gouvernements de mener des politiques d'austérité avec un fort contenu antisocial. D'où les appels à sortir de la zone euro, notamment dans les pays les plus endettés. En fait, si on n'est

---

5. Voir DREVET Jean-François, « L'Union européenne doit-elle se défendre ? », *Futuribles*, n° 433, novembre-décembre 2019, p. 101-107.

pas revenu aux monnaies nationales, c'est parce que le remède aurait été pire que le mal et non parce que l'union monétaire dans son état actuel serait une solution satisfaisante. Pendant les 10 années de crise, l'Eurogroupe a péniblement fait face aux urgences <sup>6</sup>. Il n'y a donc pas d'alternative à son rééquilibrage en faveur d'une union autant économique que monétaire. Les remèdes sont connus de longue date, mais il manque la volonté politique de les mettre en œuvre.

En matière de défense, presque tout le monde comprend que l'on ne peut plus rien faire d'utile au niveau national. Même si l'Alliance atlantique est en état de « mort cérébrale <sup>7</sup> », son maintien reste une nécessité vitale aux yeux d'un assez grand nombre de pays européens. Beaucoup d'États estiment que l'UE n'est pas la solution ; à leurs yeux, la rechercher dans le cadre de l'UE va même réduire la sécurité européenne en encourageant le désengagement américain, bien qu'il s'effectue par ailleurs pour d'autres raisons. Après le Brexit, le Royaume-Uni va-t-il accepter de faire au profit de Washington les abandons de souveraineté qu'il n'a jamais voulu concéder à Bruxelles, et d'autres pays européens de moindre importance seraient-ils prêts à le suivre ?

Si l'UE doit prendre en charge des politiques nouvelles, elle doit démontrer qu'elle est en mesure

de faire mieux que les gouvernements nationaux ou que les organisations internationales qui existent par ailleurs. Ce qui n'avait pas toujours été nécessaire dans le passé quand il existait un *a priori* favorable au développement de la construction européenne (une Europe toujours plus étroite) l'est maintenant : « *Europe should deliver* » — l'UE doit apporter des résultats concrets que les citoyens puissent constater.

On peut s'entendre de manière pragmatique en demandant à la Conférence de définir clairement les nouvelles compétences à confier à l'UE. Par exemple, tout le monde réclame une prise en compte accrue de la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de ses compétences actuelles, l'UE va y répondre par un « *green deal* », qui vise à contourner le verrou budgétaire par le recours à la Banque européenne d'investissement (BEI), qui deviendra la « banque du climat ». Avec un budget plus élevé, on pourrait faire davantage, ce qui ne veut pas dire qu'il faut en faire la priorité des priorités de l'UE, puisqu'il s'agit aussi d'un défi mondial à relever par tous les niveaux de gouvernement, y compris celui qui n'existe pas encore pour assurer une gestion globale de la planète.

## Le verrou de l'unanimité

Pendant longtemps, la coopération entre les États membres s'est

6. Voir la recension du livre de Luuk van Middelaar, *Quand l'Europe improvise. Dix ans de crises politiques* (Paris : Gallimard, 2018), in *Futuribles*, n° 430, mai-juin 2019, p. 102-103.

7. Selon Emmanuel Macron in « Emmanuel Macron in his Own Words (French) », *The Economist*, 7 novembre 2019.

basée sur le consensus (c'est toujours le cas à l'OTAN, bien qu'en pratique les États-Unis aient le dernier mot). À l'exception significative de la fiscalité, le passage à la majorité s'est développé avec l'achèvement du marché unique, mais peine à s'imposer dans la gestion des politiques nouvelles (Schengen et PESCO, Permanent Structured Cooperation), où l'intergouvernementalité a été préférée, en dépit des difficultés rencontrées par le Conseil européen.

Renoncer à l'unanimité (ce qui implique un dernier vote à l'unanimité) est une étape essentielle pour développer les nouvelles politiques dont l'Europe a besoin. C'est évident pour la fiscalité, parce qu'il est impossible d'avancer autrement (à la fois pour taxer les multinationales et augmenter le budget européen). Quand il s'agit des fonctions régaliennes, notamment de participer à des opérations militaires, de prendre le risque de pertes humaines qui peuvent être importantes, on comprend qu'il y ait des hésitations. Mais cela s'est fait dans le passé dans le cadre d'alliances militaires qui n'étaient pas toujours volontaires. En pratique, c'est accepté aujourd'hui sur des théâtres d'opération parfois lointains ; cela devrait l'être également quand il s'agit de la défense du territoire européen. On va le voir bientôt, si une confrontation armée se précise dans le bassin oriental de la Méditerranée et que d'autres États membres sont invités à voler au secours de la Grèce ou de Chypre (qui sont déjà agressés),

éventuellement des Pays baltes (qui pourraient l'être également).

## Vers un grand marchandage ?

Les gouvernements n'y sont pas préparés : au cours de ces dernières années, ils ont été obsédés par le court terme, ce qui leur a fait perdre leur capacité d'anticipation. Dans beaucoup de pays, il existe bien une volonté de relance et on observe des ouvertures au PE, qui a perdu les automatismes consensuels de la période précédente. Cela n'est pas rien mais n'est pas encore suffisant.

Les opinions ne sont pas préparées non plus : les *happenings* référendaires ne les ont pas fait progresser. En fait, le sentiment accru d'insécurité, en raison du terrorisme islamiste et des menaces aux frontières externes, les ouvre à des solutions nouvelles, à condition qu'elles soient crédibles et présentées de manière accessible. Leur évolution est un point décisif. Bien que « gouverner [ce soit] prévoir », les capitales ne bougeront que si leur opinion est favorable et on ne sait pas dans quel délai elle peut le devenir.

En effet, le calendrier est serré. Si la conférence se tient en 2020, il faudrait que ses résultats soient adoptés en 2022 afin que leur mise en œuvre soit possible au cours de la prochaine législature du PE (2024-2029). Et comme cela a été indiqué plus haut, le succès de la procédure institutionnelle probablement nécessaire (soit par révision des traités, soit par

## La sécurité européenne à l'horizon 2030

À propos du rapport coordonné par Monika Sus et Marcel Hadeed, *European Security 2030: The Results of the Dahrendorf Foresight Project* (Londres : London School of Economics and Political Science, septembre 2019, 100 p.)

L'étude prospective *European Security 2030* est le fruit d'un travail conjoint de l'université allemande Hertie School et de l'école britannique London School of Economics and Political Science (LSE). Ces deux organismes académiques collaborent dans le cadre de leur initiative commune The Dahrendorf Forum, lancée en 2010, qui a pour objectif de mettre en place un réseau de recherche sur les sujets politiques d'intérêt contemporain.



L'étude, publiée en septembre 2019, propose un ensemble de scénarios, à l'horizon 2030, sur l'environnement sécuritaire de l'Union européenne (UE). L'introduction expose les principaux défis actuels et futurs de l'UE, essentiellement la mise en place déjà avancée d'un monde multipolaire avec une relative marginalisation de l'Occident, la montée en puissance de la Chine, l'instabilité du Moyen-Orient et du sous-continent indien, la cybercriminalité, les armes de destruction massive, le terrorisme, le changement climatique et enfin les menaces pesant sur les droits de l'homme.

Puis les auteurs exposent en détail la méthode utilisée pour effectuer l'étude prospective, fondée sur une approche par scénarios, et plus spécifiquement la *Multiple Scenario Generation* développée par Randolph Pherson et Rafael Popper en 2008. Cette dernière repose sur une cartographie initiale des tendances clefs politiques, socio-économiques et internationales pouvant avoir un impact majeur sur le sujet, à savoir la sécurité européenne en 2030. Cela permet ensuite d'identifier les éléments de changements et de risques touchant le continent. Pour l'étude, le Dahrendorf Forum a réuni 21 experts en sécurité et relations internationales (académiques, centres de recherche, institutions) provenant de 12 pays (européens plus un américain, un qatari, un japonais et un russe).

Les scénarios ont été générés selon un processus en huit étapes : questionnaire ; vérification des suppositions ; identification des facteurs déterminants ; sélection des facteurs déterminants ; définition des facteurs déterminants ; mise en cohérence et élaboration des scénarios ; développement du récit des scénarios ; évaluation collégiale.

Les facteurs déterminants retenus constituent l'un des éléments les plus intéressants du travail réalisé, chacun ayant fait l'objet d'une pondération en fonction de son importance et de son évolution à l'horizon 2030. Le premier concerne les migrations en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (évaluation : *statu quo*), suivi de la capacité de la Chine à projeter sa puissance au niveau mondial (évaluation : hégémonie régionale, Pékin surtout concentré sur l'intérieur). Le troisième facteur est le rôle des États-Unis dans la sécurité de l'UE (évaluation : confiance faible mais implication militaire persistante). Ensuite, le défi aux valeurs libérales de l'UE (évaluation : l'UE demeure libérale mais entourée de régimes non libéraux). Le cinquième concerne la résilience de l'Eurozone (évaluation : *statu quo*). L'avant-dernier se penche sur

les fluctuations du commerce mondial (évaluation : l'UE demeure une puissance commerciale mondiale), et enfin le dernier facteur s'intéresse aux progrès technologiques (évaluation : l'UE décroche face aux États-Unis et à la Chine).

Six scénarios sont détaillés et constituent le cœur de l'étude. Chacun fait l'objet d'un chapitre où sont rappelés les facteurs déterminants ayant un rôle sur le scénario, l'impact sur la sécurité européenne et enfin quelques recommandations politiques.

Le premier scénario, « L'heure de l'Europe », envisage une UE renforcée, notamment par le départ de certains États, comme la Pologne, et l'entrée de nouveaux, comme la Norvège. L'UE devient une puissance politique et économique, investissant massivement dans les technologies d'avenir. Les États-Unis et la Chine subissent un certain déclin, l'UE devenant le principal artisan de la sécurité mondiale. L'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) devient obsolète, et l'UE assume les capacités stratégiques et opérationnelles que son nouveau rôle mondial exige.

Le deuxième scénario, « Cyberinsécurité », envisage un système financier guidé par les algorithmes, qui est victime d'un « *flash krach* » mettant à bas les marchés financiers internationaux, affectant les structures économico-sociales de l'Europe, dont le marché du travail est déjà affaibli par les progrès de l'intelligence artificielle et de la robotique. L'UE est victime de la cybercriminalité, de la fragmentation politique et de la radicalisation. La sécurité de l'Europe est gravement compromise par de nouveaux acteurs criminels et l'incapacité des structures de cybersécurité à se doter des moyens humains et techniques nécessaires.

Le troisième scénario, « Rien n'a été appris », imagine une détérioration du changement climatique, aggravant l'insécurité alimentaire. Les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) sont victimes de catastrophes comme des inondations répétées. Des flux de migrants africains et moyen-orientaux convergent vers l'UE, incapable de gérer la situation. Cette incapacité provoque la réorientation des PECO vers la Russie, affaiblissant fortement l'OTAN.

Le quatrième scénario, « Toujours libérale après toutes ces années ? », propose une Europe libérale sur le plan des valeurs, dont le commerce florissant avec la Chine améliore les conditions internes grâce à des mesures sociales progressistes, alors que les États-Unis et la Russie deviennent « illibéraux ». Chaque pôle de puissance détient sa propre sphère d'influence, ce qui provoque l'effondrement de l'architecture de sécurité mondiale.

Le cinquième scénario, « Perturbation *made in China* », imagine une dissolution de l'euro et un affaiblissement politique de l'UE. L'Allemagne tisse des liens étroits avec une Chine conquérante économiquement. Le reste de l'UE, dirigée par une France puissante, compte toujours sur l'alliance américaine mais subit récession et chômage élevé. La division de l'UE empêche toute politique étrangère cohérente et affaiblit considérablement les capacités militaires européennes.

Le sixième scénario, « Printemps arabe 3.0 », est un scénario régional qui se penche sur la situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Cette région s'enfonce dans la crise, engendrant répression politique, stagnation économique et dégradation écologique. De nouvelles révolutions éclatent alors que la communauté internationale est divisée. Cette situation oblige l'UE à gérer la crise en se dotant d'une politique appropriée.

L'ensemble de l'étude est riche par sa dimension méthodologique rigoureuse et par des propositions politiques pour l'ensemble des scénarios retenus. Elle constitue ainsi

un travail sérieux et imaginatif, qui ne se contente pas d'imaginer des futurs, mais envisage aussi des pistes pour faire face aux conséquences négatives des scénarios sur la sécurité de l'Europe, ainsi que des réflexions pour éviter que les scénarios les plus problématiques ne se réalisent. La dimension multinationale, y compris hors Europe, du panel des experts a certainement contribué à développer une vision originale des défis de l'Europe de demain. ■

Matthieu Anquez

adoption d'un nouveau texte entre les États membres qui seront prêts à aller plus loin) n'est pas non plus garanti.

Pour la France plus que pour d'autres pays, l'enjeu est capital. Depuis le Brexit, elle est le seul pays de l'UE à disposer d'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies et d'une force de dissuasion nucléaire. Elle est aussi fortement engagée au Sahel dans un effort presque solitaire, au moment où le Pentagone envisage de s'en retirer. Elle milite en faveur d'un renforcement de la défense européenne, ce qui implique un accroissement des moyens correspondants. Bien que contributrice nette au budget européen, elle a donc intérêt à une forte augmentation de celui-ci (ce qui sera difficile à faire admettre à Bercy) et à un assouplissement des contraintes de la zone euro, toutes choses difficiles à faire accepter par l'Allemagne.

Y aurait-il là une opportunité pour un grand marchandage entre Paris et Berlin ? En échange de la création d'une véritable union économique et monétaire (c'est-à-dire avec les moyens financiers et budgétaires de la gestion

contracyclique que préconisait Mario Draghi), le prix à payer par la France serait-il d'offrir à l'UE son siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies et de mettre sa force de dissuasion dans la corbeille d'une nouvelle défense européenne ?

*Si vis pacem para bellum*<sup>8</sup> : en parvenant au seuil de crédibilité militaire, l'UE et ses États membres seront-ils en bonne position pour négocier un accord Euromed contraignant qui s'étendrait à toute la zone, notamment à la Russie et au Moyen-Orient, en matière de limitation des armements et de coopération stratégique ?

Dans la démarche que nous venons d'indiquer, le projet européen entrerait dans une période nouvelle. Alors que la fédéralisation de la Suisse après 1848 ou des États-Unis en 1788 a pu s'opérer en quelques mois, que l'Allemagne a construit en une seule fois sa République fédérale sur les décombres du III<sup>e</sup> Reich, le projet européen doit rassembler les composantes hétéroclites de plus d'un demi-siècle de sédimentation institutionnelle. C'est une difficulté à ne pas sous-estimer. ■

8. Si tu veux la paix, prépare la guerre.

# ATELIER DE CONSTRUCTION DE SCÉNARIOS PROSPECTIFS

FORMATION FUTURIBLES INTERNATIONAL | 25-26 JUIN 2020 | Paris

## Intervenants

Animée par **François de Jouvenel**, délégué général de Futuribles International, avec la participation d'**Adrian Taylor**, fondateur de 4SING (ForeSight to Strategy for Security and Sustainability IN Governance) à Hambourg en Allemagne

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

Permettre aux participants, à travers un travail collectif, de s'approprier très pragmatiquement la méthode des scénarios comme instrument d'exploration des futurs possibles. Les participants disposeront d'apports théoriques illustrés d'exemples et expérimenteront différentes techniques de travail de groupe mises au service de l'élaboration de scénarios prospectifs.

## Programme

- **Introduction générale** : brève introduction à la prospective | Les scénarios : utilité et limites ; les différentes familles de scénarios | Présentation générale des principales techniques de construction de scénarios | Focus sur la construction de scénarios par l'analyse morphologique | Présentation de l'atelier (sujet, règles du jeu)
- **Atelier phase 1. La représentation du système prospectif** : identification des variables clefs et représentation du système prospectif
- **Atelier phase 2. La construction des hypothèses prospectives** : collecte et analyse des informations ; construction des hypothèses prospectives ; présentation des outils *Prospective Workshop* et *Scenaring Tools*
- **Atelier phase 3. La construction des scénarios** : construction de scénarios possibles et contrastés
- **Atelier « How to, what if »** : présentation des différentes étapes de la technique
- **Différentes façons de construire des scénarios**. Retours d'expériences internationales : cas réalisés avec une analyse morphologique ; cas de scénarios fondés sur la technique de la matrice 2x2 ; exemples d'utilisation de méthodes hybrides

## Prix

Les frais de participation sont de 1 380 euros HT (1 656 euros TTC, TVA à 20 % incluse)\*. Ils comprennent la participation à l'ensemble de la formation, les déjeuners et le dossier remis aux participants. Futuribles International est un organisme de formation agréé référencé dans DataDock.

## Renseignements complémentaires

Programme détaillé consultable à l'adresse <https://www.futuribles.com/fr/formation/> ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls, Futuribles International - 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 71 • Fax : + 33 (0)1 42 22 65 54  
E-mail : [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com)

*\*Remise de 10 % pour inscription multiple dès la deuxième participation ; dispense des frais de participation pour les membres partenaires de Futuribles International (valable pour une personne par formation dans la limite des places disponibles).*

# Idées & faits porteurs d'avenir\*

---

## Le numérique, un danger pour les pauvres ?

Jean-François Soupizet

Le 11 octobre dernier, les Nations unies ont publié un rapport sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté<sup>1</sup>, destiné à l'Assemblée générale de l'organisation, qui prend ses distances vis-à-vis du numérique. Le rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Philip Alston, y a en effet dénoncé les dangers que la diffusion des technologies de l'information, et tout particulièrement l'intelligence artificielle, représentaient dans la gestion de l'aide sociale publique à l'échelle de la planète.

En fait, le recours au numérique par les États et, à cette occasion, la mainmise sur une part croissante du fonctionnement des aides publiques par des acteurs privés sont dès à présent une réalité dans bon nombre de pays à revenus élevés ou moyens, et une tendance émergente dans les pays à bas revenus. Les sys-

tèmes de protection sociale sont désormais gouvernés par l'analyse des données et les technologies de l'information et de la communication. Qu'il s'agisse d'identifier les bénéficiaires, d'évaluer leur éligibilité, de calculer leurs droits, de prédire les besoins et de prévoir les ressources nécessaires, les technologies de l'information s'avèrent incontournables pour le traitement des éléments comptables et statistiques. Au-delà, ces mêmes technologies sont en mesure d'assurer la communication avec les demandeurs, comme de repérer les fraudeurs, de les cibler et de les punir par l'interruption des prestations et, le cas échéant, la mise en recouvrement des trop-perçus, voire des amendes.

Les raisons de cette révolution silencieuse sont simples, elles tiennent d'abord à l'attrait que représentent les sommes en jeu pour le privé, les budgets de l'État-providence se chiffrent en milliards d'euros comme de dollars US. Elles tiennent aussi à la difficulté de gérer de grands nombres de bénéficiaires et d'appliquer les règles souvent complexes relatives aux ayants droit. En outre, le domaine de l'aide sociale est facilement perçu

---

1. *Droits de l'homme et extrême pauvreté*, New York : Nations unies, 11 octobre 2019. URL : <http://undocs.org/fr/A/74/493>. Consulté le 3 février 2020.

\*La plupart des textes publiés dans la rubrique *Actualités prospectives* sont issus de *Vigie*, le système de veille mutualisée de l'association *Futuribles International (NDLR)*.

comme une question technique avant que d'être politique, aussi l'opinion publique n'y est pas nécessairement sensible et c'est un sujet qui, jusqu'ici, a peu enflammé les réseaux sociaux. C'est une voie royale pour les acteurs du numérique qui ont déployé leurs arguments habituels : économie par la baisse des coûts de gestion, efficacité puisque seuls les véritables nécessiteux en bénéficieront grâce à l'identification biométrique, rapidité des transactions, transparence des systèmes à la mémoire infallible, rigueur dans l'utilisation des fonds publics, etc.

Hélas, l'enquête conduite par les Nations unies auprès de 34 États, dont l'Australie, les États-Unis, l'Inde et le Royaume-Uni, conduit à un constat bien éloigné de ces promesses. À l'inverse, les dysfonctionnements semblent la règle. En Australie, les chômeurs doivent interagir avec un tableau numérique, faute de quoi les indemnités peuvent être suspendues. En Illinois, des bénéficiaires se voient réclamer des trop-perçus qui peuvent remonter à plusieurs dizaines d'années. En Inde, le système Aadhaar, qui identifie 1,2 milliard d'individus avec une clef à 12 chiffres, est une réussite technique, mais les critiques se multiplient sur les atteintes à la vie privée et les surveillances qu'il rend possibles tandis qu'il complique l'accès aux droits sociaux de tous les demandeurs. Au Royaume-Uni, les demandes deviennent si complexes pour les usagers qu'elles s'apparentent à un dédale kafkaïen. Et un investissement considérable est consenti

pour créer un véritable double numérique de chaque bénéficiaire en croisant les données provenant des banques et des organismes de crédit, et en les confiant à des algorithmes tenus secrets pour éviter les stratégies d'évitement de la part des demandeurs ; ceci afin de débusquer les fraudeurs potentiels<sup>2</sup>. En bref, une communication de plus en plus complexe pour les intéressés, des systèmes qui se focalisent sur la détection des fraudes avant de s'assurer de la vulnérabilité des personnes, et qui, de manière autonome, décident des attributions, des suspensions et des pénalités.

Dans ces critiques, l'intelligence artificielle (IA) et les données de masse occupent une place particulière. C'est une technologie à l'origine d'erreurs qui sont de plus en plus fréquemment comprises et dénoncées<sup>3</sup>. Les biais peuvent être le fait des programmeurs d'algorithmes et liés à la culture ou à la composition des équipes ; ils peuvent aussi provenir des jeux de données, tout particulièrement ceux utilisés pour l'apprentissage des systèmes (*deep learning*). Et puis ces systèmes augmentent considérablement la portée des décisions. Qu'un travailleur social se trompe constitue un problème

---

2. BOOTH Robert, « Benefits System Automation could Plunge Claimants Deeper into Poverty », *The Guardian*, 14 octobre 2019. URL : <https://www.theguardian.com/technology/2019/oct/14/fears-rise-in-benefits-system-automation-could-plunge-claimants-deeper-into-poverty>. Consulté le 3 février 2020.

3. LEDFORD Heidi, « Millions of Black People Affected by Racial Bias in Health-care Algorithms », *Nature*, 24 octobre 2019. URL : <https://www.nature.com/articles/d41586-019-03228-6>. Consulté le 3 février 2020.

sérieux dont il est personnellement redevable. Il en va tout autrement d'une IA largement diffusée et qui présente un biais ; les dommages prennent une ampleur systémique et les responsabilités sont bien difficiles à établir. De plus, les systèmes d'identification ne s'embarrassent pas toujours du respect de la vie privée ni de la sécurité des données vis-à-vis des usages que les gouvernements pourraient en faire. Enfin, l'intervention massive des acteurs privés conduit à une conception étroite de l'efficacité, réduite à une analyse comptable et statistique, et elle est mise en œuvre par des acteurs en la quasi-absence de cadres réglementaires.

En conclusion, le rapport des Nations unies parle d'une dystopie à la Dickens pour la société du XXI<sup>e</sup> siècle, vocabulaire dérangeant pour une organisation aux déclarations généralement mesurées. Et le document en appelle à la responsabilité collective des membres de l'organisation pour abandonner l'obsession de la fraude, les économies, la chasse aux coûts, et une définition de l'efficacité venue des marchés, pour se focaliser en priorité sur la transformation des budgets de l'aide sociale par la technologie afin d'assurer un meilleur niveau de vie aux personnes vulnérables et handicapées.

Ce rapport illustre concrètement ce qui est en jeu en matière d'aide sociale publique quand la gestion de celle-ci est largement confiée par l'État à des systèmes autonomes développés par les acteurs

privés de la technoscience. À court terme, il plaide clairement en faveur de l'établissement ou du maintien de contrôles humains sur de tels systèmes. ■

---

## La polarisation des marchés du travail

*Michel Héry*

Une étude américaine <sup>1</sup> montre une polarisation du marché du travail depuis le début des années 1980, aux États-Unis (et plus généralement dans les pays développés), entre des activités qualifiées mettant en œuvre des compétences cognitives non routinières bien rémunérées, et des activités caractérisées par des tâches manuelles non routinières peu qualifiées, faiblement valorisées d'un point de vue financier. Par opposition au caractère manuel des secondes, les premières sont parfois désignées sous le terme d'emplois abstraits. Cette polarisation est encore accentuée par un net déclin des emplois intermédiaires moyennement qualifiés. Ceux-ci se caractérisent par un travail routinier impliquant des tâches cognitives et manuelles, accomplies selon un ensemble explicite de règles : industrie manufacturière (des produits électroménagers aux voitures) et activités de services (guichetier, conseiller clientèle).

---

1. AUTOR David H. et DORN David, « The Growth of Low-skill Service Jobs and the Polarization of the US Labor Market », *American Economic Review*, vol. 103, n° 5, 2013, p. 1 553-1 597. URL : <https://www.dcorn.net/papers/Autor-Dorn-LowSkillServices-Polarization.pdf>. Consulté le 3 février 2020.

Ce déclin a d'abord été causé par l'externalisation de la production vers des pays à bas coût de main-d'œuvre. Cette externalisation a d'abord touché les produits à plus faible valeur ajoutée, mais avec la montée en compétences des industries des pays sous-traitants et la persistance du faible coût des transports, l'ensemble de la production a été touché. Concomitamment, le développement de l'automatisation (d'abord dans les pays développés, puis dans les pays sous-traitants) a concouru à l'accélération de la tendance. Quelques relocalisations se sont faites dans les pays développés, à faible niveau d'emplois puisqu'elles ont été bâties sur une automatisation de la production.

Une étude nord-américaine <sup>2</sup> montre que le déclin de ces activités routinières, automatisables et occupées par des travailleurs peu ou moyennement qualifiés, s'accompagne souvent d'un transfert vers le non-emploi (pour les travailleurs les plus âgés) ou vers des emplois manuels faiblement rémunérés. La nature de ces emplois de substitution, le fait qu'ils se situent dans des entreprises et secteurs d'activités aux accords collectifs moins favorables, expliquent cette dégradation. Ils sont difficilement automatisables car ils nécessitent de la dextérité, une capacité à s'adapter rapidement à un environnement chan-

geant, voire des échanges avec les personnes (métiers du *care*).

Cette tendance générale connaît des déclinaisons spécifiques selon les pays développés en fonction notamment de leur politique de l'emploi. Par exemple, aux États-Unis, ce fort accroissement des emplois manuels s'est accompagné d'une hausse de leur rémunération, qui reste cependant inférieure à celle des travailleurs quand ils occupaient des tâches routinières avant automatisation. Il s'agit d'une réallocation de la main-d'œuvre entre secteurs d'activités. À titre d'exemple, alors que le nombre d'heures travaillées dans les emplois de service à la personne était resté constant pendant plusieurs décennies, il a enregistré une augmentation de 30 % entre 1980 et 2005 (correspondant *grosso modo* au déclin dans les emplois à activité routinière, plus qualifiés et mieux payés). Et ces emplois de service ont vu leur rémunération augmenter de plus de 7 % par rapport aux autres emplois non qualifiés.

Une étude allemande <sup>3</sup> montre l'influence de la robotisation sur cette polarisation des emplois. Les auteurs ont suivi l'évolution de la carrière d'un million de travailleurs de l'industrie allemande en fonction de la robotisation de leur environnement de travail. Celle-ci, contrairement à une opinion répandue, n'a pas détruit les

---

2. GRAETZ Georg et MICHAELS Guy, « Robots at Work », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 100, n° 5, décembre 2018, p. 753-768. URL : [https://www.mitpressjournals.org/doi/pdf/10.1162/rest\\_a\\_00754](https://www.mitpressjournals.org/doi/pdf/10.1162/rest_a_00754). Consulté le 3 février 2020.

---

3. DAUTH Wolfgang et alii, « German Robots: The Impact of Industrial Robots on Workers », *IAB Discussion Paper*, n° 30, 2017. URL : <http://doku.iab.de/discussionpapers/2017/dp3017.pdf>. Consulté le 3 février 2020.

emplois des travailleurs en poste : plus la robotisation a été forte dans un secteur, mieux le secteur a résisté. Elle a eu un effet sur les tâches effectuées : l'utilisation des robots conduit les entreprises à créer moins de nouveaux emplois pour les jeunes. Les travailleurs les mieux formés ont profité pécutiairement de ces changements, les nouveaux entrants sur le marché du travail ont vu leur rémunération baisser, même si ces changements ont été moins brutaux en termes de suppression d'emplois qu'aux États-Unis. La plus-value liée à l'introduction des robots est majoritairement capturée par le capital et les plus qualifiés.

Dans le cas de la France, cette polarisation existe aussi, mais elle s'est accompagnée d'une réduction des inégalités entre les travailleurs les mieux rémunérés et ceux qui se situent dans la partie basse de l'échelle des salaires<sup>4</sup>. Le pays a d'abord subi, des années 1970 au milieu des années 1990, une forte baisse du nombre des emplois routiniers de milieu de gamme, en particulier en raison du niveau élevé (par rapport aux autres pays développés et *a fortiori* aux pays candidats à la sous-traitance) du salaire minimum, à partir duquel une bonne partie des grilles salariales étaient structurées. À titre d'exemple, l'industrie des biens de consommation a perdu 40 % de ses emplois entre 1975 et 2000.

4. DELAUTRE Guillaume et SIMONNET Véronique, « Polarisation sur les marchés du travail : quelles réalités ? », *Notes de la MAR (Mission animation de la recherche)*, n° 2, novembre 2018. URL : [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/les\\_notes\\_de\\_la\\_mar\\_no\\_2.pdf](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/les_notes_de_la_mar_no_2.pdf). Consulté le 3 février 2020.

Les emplois abstraits ont connu un développement significatif à partir du milieu des années 1990. À la même époque, de forts allègements de cotisations sociales sur les emplois les moins bien rémunérés ont baissé le coût du travail et freiné la destruction des emplois routiniers (avec création d'une « trappe » à bas salaires). Les allègements de cotisations limités aux salaires les plus bas aboutissent à une baisse de 10 % des inégalités de salaires entre 1976 et 2010, alors que les inégalités du coût du travail augmentent de 15 %.

Le développement de cette polarisation pourrait être influencé dans les années à venir par l'évolution de l'automatisation du travail. De ce côté, les signaux sont contradictoires et il est difficile de dégager des tendances nettes. Le suivi d'une centaine d'articles dans la presse française et internationale<sup>5</sup> au cours de l'année 2019 montre des éléments récurrents :

- un développement de la robotisation dans les activités routinières, au détriment de l'emploi (industrie manufacturière), y compris dans les pays sous-traitants et dans des petites et moyennes entreprises, sous forme assez souvent d'une « cobotisation » associant la rigueur et la force de la machine à la dextérité et à l'intelligence de l'homme ;
- un recul de l'automatisation dans certaines activités haut de

5. HÉRY Michel et MALENFER Marc, *État de la veille 2019*, Paris : INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), 2020.

gamme, où des problèmes de qualité de production ne peuvent pas être résolus ;

– un faible développement de l'automatisation dans les activités à faible valeur ajoutée ou dans lesquelles le contact individuel est important (services à la personne).

Ces phénomènes, s'ils se confirmaient, pourraient constituer un facteur accélérateur de la polarisation mentionnée plus haut. La question de l'extension de cette polarisation des pays développés aux pays sous-traitants mérite aussi d'être suivie. ■

---

## Climat : vers un point de basculement ?

Cécile Désaunay

Un point de basculement va-t-il bientôt être atteint sur le plan climatique ? Ce concept (*tipping point* en anglais) traduit l'idée que des seuils de non-retour existent dans la dégradation du climat, au-delà desquels ce dernier ne pourra jamais se régénérer et retrouver ses fonctions fondamentales.

Cette hypothèse a été évoquée pour la première fois par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) il y a 20 ans, et est depuis envisagée régulièrement par des chercheurs et relayée par *Futuribles*<sup>1</sup>. Elle a de nouveau été évoquée par des chercheurs publiés

dans *Nature*, plus alarmistes que jamais<sup>2</sup>.

À la fin des années 1990, le GIEC considérait que des points de non-retour dans le système climatique mondial pourraient être atteints si le réchauffement dépassait 5 °C d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle (par rapport à l'ère pré-industrielle). Mais, dans ses deux derniers rapports (de 2018 et 2019), il suggère que ces points de bascule pourraient être atteints même si le réchauffement climatique ne dépasse pas 1 °C à 2 °C.

Il n'y aurait en réalité pas un mais plusieurs *tipping points* climatiques, en fonction des milieux et des régions du globe. L'un d'entre eux pourrait déjà avoir été atteint en Antarctique Nord, compte tenu de la vitesse de la fonte des glaces. S'il se confirme, un effet domino pourrait s'observer, conduisant à une hausse du niveau de la mer pouvant atteindre jusqu'à trois mètres au cours des prochains siècles. La hausse pourrait même être deux fois plus élevée en cas de déstabilisation durable de la zone glaciaire de l'Antarctique Est. La fonte accélérée des glaciers du Groenland fait craindre un phénomène similaire dans cette région, qui conduirait lui aussi à une très forte élévation du niveau de la mer (jusqu'à sept mètres).

En d'autres termes, selon ces chercheurs, la hausse du niveau

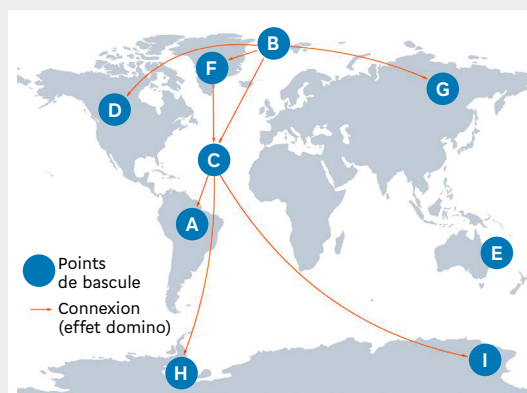
---

1. DÉSAUNAY Cécile, « Les limites planétaires sont-elles dépassées ? », *Futuribles*, n° 406, mai-juin 2015, p. 92-94.

---

2. LENTON Timothy M. *et alii*, « Climate Tipping Points – Too Risky to Bet against », *Nature*, 27 novembre 2019. URL : <https://www.nature.com/articles/d41586-019-03595-0>. Consulté le 3 février 2020.

## Illustration de quelques effets domino dans les dégradations du climat mondial



**Lecture :** cette carte illustre les principaux points de rupture environnementaux qui pourraient résulter du changement climatique et d'un certain nombre d'activités humaines. Les flèches indiquent les effets domino qui pourraient en outre s'observer entre ces ruptures. Par exemple, la réduction de la superficie des glaciers en Arctique accélère le dégel du permafrost en Sibérie, ce qui se traduit en retour par une croissance des émissions de CO<sub>2</sub> et de méthane.

- A. Forêt amazonienne**  
Sécheresses fréquentes
- B. Glace de la mer Arctique**  
Réduction de surface
- C. Circulation océanique dans l'Atlantique**  
Ralentissement depuis les années 1950
- D. Forêt boréale**  
Incendies et évolution des espèces ravageuses
- E. Récifs coralliens**  
Extinction de grande ampleur
- F. Calotte polaire du Groenland**  
Accélération de la fonte des glaces
- G. Permafrost**  
Dégel
- H. Calotte polaire de l'Antarctique Ouest**  
Accélération de la fonte des glaces
- I. Bassin de Wilkes, Antarctique Est**  
Accélération de la fonte des glaces

Source : LENTON Timothy M. *et alii*, *op. cit.*

des mers pourrait atteindre 10 mètres d'ici quelques siècles...

D'autres points de bascule pourraient selon eux être rapidement observés :

- la quasi-totalité des coraux tropicaux pourraient disparaître avec un réchauffement de 2 °C, entraînant des pertes de biodiversité encore difficiles à anticiper ;
- alors que 17 % de la superficie de l'Amazonie a déjà disparu, le seuil à partir duquel des pertes irréversibles de biodiversité pourraient être atteints varie de 40 % à 20 % selon les estimations.

Des effets domino pourraient se multiplier, l'atteinte de points de bascule dans certains écosystèmes accentuant la probabilité de basculement dans d'autres. Par exemple, l'Amazonie, les forêts boréales et le permafrost deviennent de nou-

velles sources d'émissions de gaz à effet de serre, qui accentuent encore le réchauffement climatique.

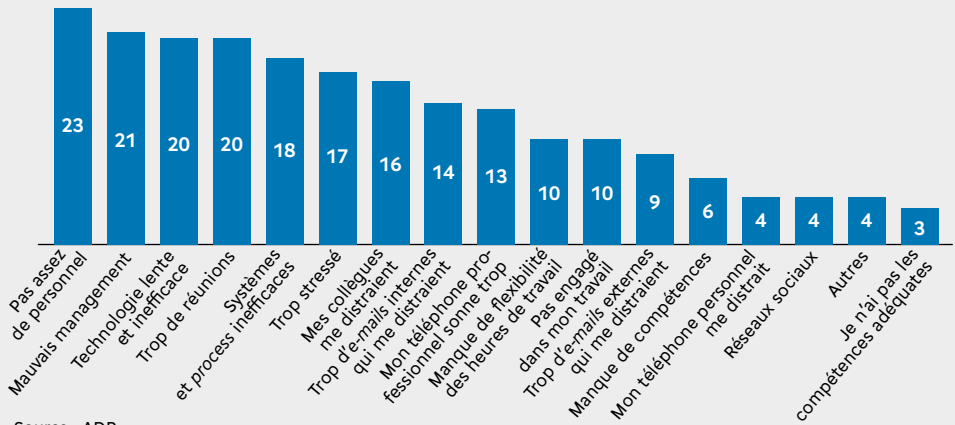
Selon les chercheurs, la conjonction des points de bascule risque de conduire la planète vers un état climatique inédit, beaucoup plus hostile à la vie. Ils considèrent néanmoins que ce scénario catastrophe peut encore être évité grâce à une réduction rapide et massive des émissions mondiales de gaz à effet de serre. ■

## La productivité des Français et ses freins

Selon une récente étude menée par ADP (Automatic Data Processing) <sup>1</sup>, auprès de plus de 10 000

1. *The Workforce View in Europe 2019*, ADP, 2020. URL : <https://www.fr.adp.com/donnees->

## Principaux freins à la productivité des salariés français (en %)



Source : ADP.

salariés européens dont 1 410 en France, 73 % des Français identifient de nombreux problèmes qui gênent leur productivité au travail. Parmi eux, près d'un quart des salariés (23 %) considère le manque de moyens humains comme premier frein. Et un sur cinq pointe du doigt le mauvais management (21 %), et des technologies lentes et inefficaces (20 %).

Le manque de personnel est, pour près d'un quart des répondants, le principal frein à leur productivité, grimant de trois points par rapport à l'année antérieure. Ils citent ensuite le mauvais management, qui progresse d'un point en passant à 21 %. Troisième barrière, et pas des moindres à la vue de la transformation numérique en cours : des systèmes d'information lents et inefficaces freinent la productivité de 20 % des salariés.

[thematiques-tendances-rh/engagement-des-salaries-gestion-des-talents/workforce-view-2019/](https://www.adp.com/fr/thematiques-tendances-rh/engagement-des-salaries-gestion-des-talents/workforce-view-2019/). Consulté le 3 février 2020.

Contre toute attente, à l'ère de la dépendance numérique, le *smartphone* et l'accès aux réseaux sociaux semblent ne représenter qu'un problème de productivité mineur (4 %).

Au niveau européen, les salariés italiens et allemands sont ceux qui se sentent le plus entravés dans leur productivité au travail, avec près de 84 % de répondants s'estimant dans ce cas. Un quart (23 %) des Européens déclarent qu'un management déficient est ce qui sape essentiellement la productivité, soit quatre points de plus par rapport à l'année précédente. Les salariés espagnols sont les plus concernés par ce problème (31 %), avec une augmentation conséquente de huit points en un an.

### Un ressenti différent selon les secteurs

Les questions de productivité sont les plus problématiques dans le secteur des services financiers où seulement 14 % des salariés se

sentent productifs au travail, suivis par ceux du BTP (bâtiment-travaux publics) et de l'industrie (15 % chacun). Un tiers des salariés de la finance se plaignent du nombre de réunions (32 %), viennent ensuite le trop-plein d'e-mails internes (28 %) et les coups de téléphone incessants (22 %).

Près d'un quart des salariés du BTP se plaignent également de processus et de systèmes inefficaces (24 %). Quant au secteur de l'industrie, plus d'un quart des salariés interrogés pointent du doigt le manque de personnel (27 %).

Les informaticiens, pour leur part, mettent leur moindre productivité sur le compte des e-mails externes qu'ils reçoivent en abondance (22 %).

### Des facteurs différents selon les générations

Côté générations, seuls 7 % des moins de 24 ans déclarent qu'ils n'ont aucune barrière à leur production au bureau, contre 40 % des plus de 55 ans. Ces jeunes de la génération Z se sentent le plus pénalisés par des technologies lentes et inefficaces (25 %), et déclarent aussi être distraits par leurs collègues (20 %). Ils signalent également le stress (20 %), peut-être dû à leur manque d'expérience, comme facteur perturbant leur productivité.

À l'opposé, les plus de 55 ans quant à eux, souffrent essentiellement du nombre de réunions trop élevé (30 %) et du trop-plein d'e-mails réceptionnés (34 %).

Selon Carlos Fontelas de Carvalho, président d'ADP en France et en

Suisse, « il est essentiel de mettre à la disposition des collaborateurs, des ressources humaines et des *managers*, de bons outils de gestion du capital humain qui soient à même d'accompagner la transformation numérique des organisations, d'identifier les talents, les compétences et les points forts de chacun pour faire en sorte que chaque salarié soit à la place qui lui correspond le mieux dans l'entreprise. C'est un vecteur essentiel pour améliorer l'engagement et donc l'efficacité et la productivité de ses collaborateurs. » ■

---

Source : *The Workforce View in Europe 2019*, op. cit. ; communiqué de presse « Le mauvais management sape la productivité d'un salarié français sur cinq », ADP, 27 janvier 2020.

N.B. : cette étude analyse les comportements et l'état d'esprit des salariés face au monde du travail actuel, ainsi que leurs attentes vis-à-vis de leur futur environnement de travail. Les recherches ont été menées par Opinion Matters, agence indépendante d'études de marché. L'échantillon représente 10 585 salariés dans huit pays à travers l'Europe : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suisse.

---

## La périurbanisation se poursuit et s'étale

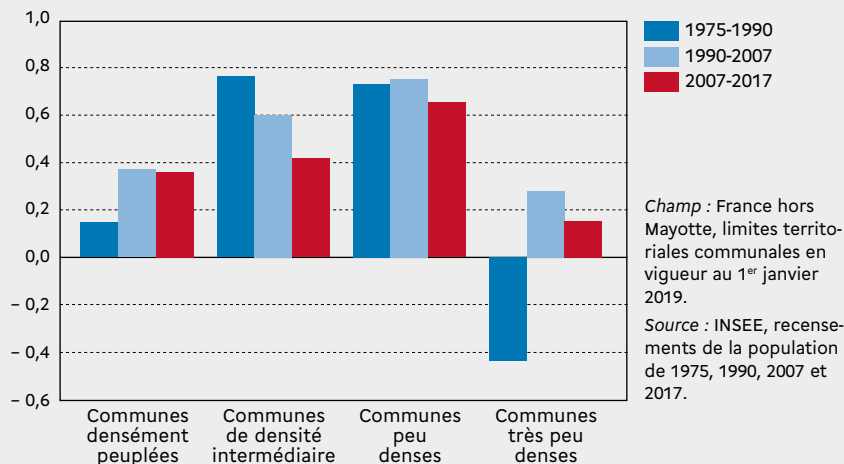
Véronique Lamblin

Fin décembre 2019, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) a publié, suite au recensement, une note sur l'évolution démographique de la France <sup>1</sup> qui a pour originalité d'analyser les migrations ou l'évolution de la localisation de la population en

---

1. VALLÈS Vincent, « Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses », *INSEE Focus*, n° 177, 30 décembre 2019. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4267787>. Consulté le 29 janvier 2020.

## Taux de variation annuel de la population selon le niveau de densité des communes et la période (en %)



fonction des densités. Entre 2007 et 2017, c'est dans les communes peu denses<sup>2</sup> que la population a le plus augmenté, de 0,6 % par an, contre 0,4 % dans les communes de densité intermédiaire et dans les communes de forte densité.

Ces communes se situent, pour plus de la moitié (56 %) d'entre elles, dans les couronnes péri-urbaines des grandes villes et comptent, pour 90 % d'entre elles, entre 300 et 3 000 habitants. La croissance démographique de ces communes peu denses est largement due au solde migratoire. À l'inverse, les communes densément peuplées ont plutôt vu fuir la population (solde migra-

toire négatif) et leur croissance démographique positive est le fait de naissances bien supérieures au nombre de décès (solde naturel positif), ce qui est moins le cas dans les communes de moindre densité.

La nouveauté des 10 dernières années par rapport aux décennies précédentes est que les communes peu denses sont tout aussi attractives, qu'elles se situent à 10, 20, 50 kilomètres ou plus de la commune de densité supérieure. Les décennies précédentes, l'attractivité mesurée par le solde migratoire baissait au fur et à mesure que l'on s'éloignait du centre urbain. En revanche, le solde naturel n'est positif dans les communes peu denses que jusqu'à 20 kilomètres des centres urbains en moyenne. ■

2. Voir cette page Internet de l'INSEE pour la définition de la densité des communes : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4267787#sources>. Consulté le 3 février 2020.

# Analyses critiques & comptes rendus\*



**ENGÉLIBERT Jean-Paul**

## *Fabuler la fin du monde. La puissance critique des fictions d'apocalypse*

Paris : La Découverte (L'Horizon des possibles), août 2019, 240 p.

L'objectif de Jean-Paul Engélibert dans son livre *Fabuler la fin du monde* est de montrer la puissance de l'apocalypse. Il le fait en passant en revue une liste non exhaustive, néanmoins riche et diversifiée, de fictions de la fin du monde, qu'elles soient littéraires ou cinématographiques. Ce d'une manière intéressante, puisque tout au long des œuvres analysées, Jean-Paul Engélibert n'a de cesse de mettre en lumière les critiques et les réflexions qu'elles suscitent. Il fait ainsi dialoguer cinéma, série télévisée, littérature et philosophie avec finesse. Une approche qui, bien qu'axée sur l'analyse littéraire, offre un regard pertinent sur l'état écologique et social désastreux de la société industrielle mondialisée.

Jean-Paul Engélibert a effectué un intéressant travail sur la nature de l'apocalypse dans les fictions du genre. Il montre que la puis-

sance de l'apocalypse tient du fait qu'imaginer vivre le temps de la fin sert à conjurer la fin des temps. L'apocalypse, en d'autres termes, pousse à agir pour prévenir la fin des temps. Il s'agit d'un « moment à saisir, une chance de transformation, une opportunité pour opérer un changement, plutôt que le temps plat et homogène de la consécration des événements » (p. 12).

Plus précisément et pour reprendre les termes grecs auxquels se réfère souvent l'auteur, l'apocalypse nous situe dans le *kairos* et non dans le *chronos*. Le premier est le temps messianique qui, à la fois, révèle la destructivité de notre histoire et inscrit dans le temps la promesse d'un autre monde. Le second est le temps eschatologique qui correspond à la fin chronologique du monde. Cette idée parcourt les cinq parties du livre, de même que l'idée d'apocalypse immanente qui en est le corrélat.

\*Les analyses publiées dans la rubrique Lu, vu, entendu sont issues de la base bibliographique de Futuribles International : <https://www.futuribles.com/fr/bibliographie/> (NDLR).

Jean-Paul Engélibert parle d'immanence de l'apocalypse, qu'il oppose à imminence. D'après lui, l'apocalypse est immanente, c'est-à-dire qu'elle n'est pas une nécessité et qu'il est toujours possible d'en prévenir la réalisation, et non imminente, dans quel cas elle exprimerait l'attente passive et avec fatalité de l'advenue de la catastrophe. L'immanence de l'apocalypse renvoie à l'idée de temps messianique, tel que l'a conçu Walter Benjamin que l'auteur cite avec pertinence à plusieurs reprises.

En ce sens, l'apocalypse est, selon l'auteur, pleinement politique. Elle pose le besoin d'une *praxis*. Elle nous engage dans un combat pour enrayer le mécanisme d'une fin du monde en cours. C'est pourquoi les fictions apocalyptiques sont à considérer comme des instruments de lutte contre l'apocalypse. Elles restaurent le politique dans un climat de fin de l'Histoire. Leur approche critique articule des représentations de la fin et la pensée politique.

Car les fictions apocalyptiques sont à l'évidence critiques. En représentant le temps de la fin, elles révèlent le présent. Elles révèlent le monde tel qu'il est et en font une critique. Là réside la seconde force de ces récits. Soulignons toutefois qu'en ce qui concerne l'anthropocène, la fin du monde n'est plus de l'ordre du récit mais, comme pour la peur de l'hiver nucléaire, une réalité tangible.

C'est donc autour de ces deux forces que les cinq parties du livre

sont articulées. On appréciera spécialement les parties une et deux où l'auteur s'applique particulièrement à faire des liens entre les fictions apocalyptiques et la situation présente.

Dans la première, s'inscrivant dans la ligne de Jean-Baptiste Fressoz et Christophe Bonneuil, il montre comment les fictions apocalyptiques permettent de déjouer les discours naturalistes de l'anthropocène qui font de l'espèce humaine une force géologique universelle et indifférenciée dont l'érection relevait de la nécessité.

La deuxième partie s'attache à montrer que ces fictions supposent une sortie du présentisme, régime d'historicité du XXI<sup>e</sup> siècle selon François Hartog. En effet, elles nous placent, par une expérience imaginaire, dans le *kairos*, et autorisent une ouverture de l'horizon et un déploiement des possibles. En fabulant la fin des temps, elles permettent de penser autrement l'Histoire, soit depuis la fin qu'il s'agit d'éviter. Dès lors, « ce présent n'est pas présentiste : il est repolitisé, ouvert sur le passé qu'il ressuscite et sur l'avenir qu'il charge de sens » (p. 96). Elles proposent également une critique ouverte du progrès, et par-là même une sortie de la modernité.

On regrettera que dans les trois parties suivantes, et en particulier la dernière, les liens soient moins marqués et moins évidents entre les fictions et la situation présente. Car ces liens sont certainement un des points forts

de l'ouvrage. J'en dégagerai deux enseignements, qui n'étaient pas l'objectif de l'auteur.

Premièrement, ce travail sur les fictions apocalyptiques fait disparaître la distinction entre fin du monde et fin d'un monde, omniprésente dans la littérature sur l'effondrement de notre société industrielle<sup>1</sup> et qui, à y regarder de plus près, n'est pas si pertinente. Ce d'autant plus qu'à l'expression fin d'un monde est souvent associée l'idée selon laquelle l'effondrement est une étape nécessaire pour la construction d'un monde nouveau, digne, qui va de soi. Jean-Paul Engélibert nous montre au contraire que, dans les fictions, la fin du monde conduit à y résister et à tenter de la conjurer. Il s'agit bel et bien d'éviter que la fin n'advienne. Approche qui me semble plus adéquate présentement, car rien ne nous dit qu'un monde post-effondrement soit enviable.

Deuxièmement, Jean-Paul Engélibert souligne que les fictions apocalyptiques sont énergiques et (re)mettent en mouvement le monde. Elles sont à la fois un cri de désespoir et un appel à l'action. Elles conjuguent ce paradoxe d'affirmer la négativité et de tirer de cette affirmation de

l'énergie, ce qu'exprime la formule « l'énergie du désespoir ». La catastrophe devient la source où puiser l'énergie d'ouvrir l'horizon. Elle peut donc être mobilisatrice, au grand dam des personnes qui reprochent au discours écologique d'être trop alarmiste ou catastrophiste, et par-là de paralyser l'action.

En somme, Jean-Paul Engélibert a démontré, à travers son ouvrage, la puissance de l'apocalypse, au sens où elle est critique envers l'ordre du monde qu'elle révèle, et politique puisqu'elle sert, par son immanence, à conjurer la fin des temps en ouvrant un temps de l'action. Ainsi, fabuler la fin du monde consiste à rouvrir le temps, rouvrir l'avenir, et par conséquent exige de sortir du présentisme. Cela peut nécessiter de faire table rase, à partir de laquelle quelque chose peut émerger, et de laquelle il est possible de penser et voir autrement. Dans tous les cas, l'apocalypse permet de déconstruire le présent et d'imaginer d'autres mondes possibles.

Selon l'auteur, « se situer à la fin des temps, c'est commencer à penser un autre avenir, une autre relation au temps et à l'action, une autre politique » (p. 146). Tel est peut-être ce qui nous fait défaut, à l'heure où notre société industrielle court à l'apocalypse. ■

Gabriel Salerno

---

1. Sur cette littérature, voir SALERNO Gabriel, « L'effondrement de la société industrielle, et après ? », *Futuribles*, n° 427, novembre-décembre 2018, p. 61-81 (NDLR).



**PEDREIRA David**  
***Gunpowder Moon***

Paris : Bragelonne SF, mai 2019, 360 p.

Ce roman de David Pedreira se passe en 2072, à des milliers de kilomètres de la

Terre puisque l'action se déroule sur la Lune. Dans les années 2070, la Terre se remet doucement des conséquences dramatiques du Maximum thermique qui a eu lieu en 2058. En effet, au printemps de l'année 2058, deux milliards de tonnes d'hydrate de méthane se sont mises à bouillonner, sans presque aucun signe avant-coureur, à la surface de l'océan Pacifique. Ce phénomène a entraîné une accumulation de catastrophes naturelles qui ont durement touché l'Amérique du Nord et l'Europe — que l'on surnomme désormais « le nouveau tiers-monde ». Les États-Unis doivent leur fragile renaissance comme puissance mondiale aux avancées scientifiques liées à la fusion nucléaire et à l'exploitation des ressources lunaires, notamment l'hélium 3 qui alimente les réacteurs à fusion. Les ressources d'hélium 3 sur la Lune sont telles qu'elles peuvent permettre à la Terre une alimentation énergétique pendant plusieurs siècles.

Suite au Max thermique, un système de coopération internationale sans précédent se met en place et les grandes puissances signent un traité pour exploiter les réserves de la Lune sans concurrence. La Chine et les

États-Unis sont les deux principales puissances exploitantes, mais la Russie, le Brésil et l'Inde sont également de la partie. « Et voilà comment l'espace avait retrouvé son importance. L'exploitation minière sur la Lune avait généré une brève force unificatrice pour un monde qui avançait à tâtons, en rappelant que l'humanité pouvait encore contrôler son destin. »

Mais après plusieurs années d'exploitation et une amélioration des conditions de vie sur Terre, les questions de rentabilité et de profit reprennent rapidement le dessus. L'augmentation des rendements se fait au détriment des conditions de sécurité des foreurs et cette situation finit par aboutir à la mort de l'un d'entre eux. Si les relations sur la Lune entre les bases des différents pays sont cordiales, les rivalités et les tensions sur Terre, notamment entre la Chine et les États-Unis, ne cessent de croître.

C'est dans ce contexte que débute le roman de David Pedreira. Le héros Caden Dechert, un ancien *marine* et désormais chef des opérations d'extraction minière, se rend rapidement compte que la mort du jeune Cole Benson lors d'une sortie extravéhiculaire n'a rien d'accidentel. Alors que tout semble désigner les autorités chinoises, Dechert mène une en-

quête parallèle. Il se retrouve alors plongé dans une conspiration qui conduit à une escalade de violence et qui pourrait bien donner lieu à la première guerre lunaire de l'Histoire.

Outre son intrigue haletante, ce roman est intéressant d'un point de vue prospectif dans la mesure où il décrit un scénario possible d'une situation dans laquelle les conséquences du réchauffement climatique rendraient beaucoup plus attrayantes la conquête spatiale et l'exploitation des ressources extraterrestres. Aujourd'hui, on est loin de la situation décrite dans ce livre : les missions lunaires en cours consistent à sonder, puis dans un deuxième temps à amener quelques échantillons sur Terre. L'exploitation des ressources lunaires à grande échelle et leur rapatriement sur Terre coûtent beaucoup trop cher pour être

envisagés. L'utilisation de l'hélium 3 pour faire de la fusion est théoriquement possible, sur le papier, mais n'a encore jamais été envisagée sur Terre où il n'en existe que de petites quantités. Et certains problèmes liés à la présence humaine dans l'espace n'ont pas encore été résolus, comme les dangers inhérents à l'exposition de longue durée à des rayons cosmiques (le roman ne l'évoque d'ailleurs pas) ou l'exposition prolongée à la poussière lunaire (le régolithe), néfaste pour les cellules pulmonaires humaines. Le titre du roman est d'ailleurs une référence à ce fameux régolithe qui rend les conditions de vie sur la Lune assez extrêmes pour les hommes et pour les machines (car elle s'infiltrerait également dans les rouages du matériel). Bref, à lire par les passionnés d'espace, de *thriller* et de prospective. ■

Laurie Grzesiak



LÉVY Marc

### *La Philanthropie peut-elle changer le capitalisme ? Ou l'inverse ? Ou les deux ?*

Paris : Atlande, décembre 2018, 256 p.

Ce livre a pour base les travaux d'un séminaire qui s'est tenu pendant deux ans (2015-2017), à la Maison des sciences de l'homme, sur le lien entre philanthropie et capitalisme. Son titre, tout en questions, pose clairement le sujet et souhaite, comme le dit l'auteur,

embrasser sa complexité. Il part d'un double constat : d'une part l'implication croissante des entreprises du secteur privé revendiquant d'être parties prenantes de l'intérêt général dans les problématiques sociales et environnementales, d'autre part la pénétration de la logique entrepreneuriale dans le monde humanitaire et la pratique

des organisations non gouvernementales (ONG).

D'entrée, Marc Lévy, agronome et directeur de la prospective du Gret (une ONG de développement), situe le sujet dans la large perspective de l'évolution des conflits à l'échelle de la planète. Y a-t-il corrélation entre ces nouvelles formes de philanthropie et la géopolitique mondiale ?

Comme le notait déjà en 1994 Boutros-Ghali, alors secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, « l'injustice sociale devient la cause principale des guerres ». Le rôle des inégalités, la décomposition sociale, ont été longtemps négligés dans la réflexion sur les relations internationales. Pourtant, la sécurité collective, indispensable aux entreprises, peut et doit se penser aussi en termes de solidarité mondiale, ce qui donne sens à la montée en puissance des nouvelles formes de philanthropie. Pour être acceptable, le nouveau régime de croissance doit être inclusif, durable et démocratique.

Après s'être interrogé sur le rapport entre la financiarisation de l'économie et le capitalisme philanthropique qui s'inspire des méthodes et des outils du capitalisme financier, le livre présente une analyse détaillée du « travail de financiarisation » de la pratique philanthropique (comme d'ailleurs des politiques publiques). Il fait un retour historique sur les liens entre capitalisme et philanthropie aux États-Unis et en France, avec, dans les deux pays, la montée en puissance de nouvelles géné-

rations de philanthropes ayant fait des fortunes rapides dans les métiers de la finance et du numérique. La fondation Gates est l'exemple emblématique de ce « philanthrocapitalisme » qui met au service de la philanthropie des pratiques issues du monde de la finance et de l'entreprise.

Une autre approche est celle du « *social business* » et de la satisfaction des marchés délaissés du bas de la pyramide sociale dans les pays en développement, donnant un rôle central aux communautés locales, à l'exemple de Danone au Bangladesh.

Un long chapitre très documenté est consacré au changement des pratiques qui accompagne la « bataille des idées ».

En France, comment deux types d'acteurs, les fondations et les entreprises, combinent-ils solidarité, croissance et équilibre financier ? Le panorama des fondations rappelle leur récente floraison et leur diversification à travers une série de lois (fondations d'entreprise, universitaires, hospitalières, fonds de dotation, etc.), ainsi que la diversité de leurs pratiques. À titre d'exemple, Marc Lévy analyse la démarche de la fondation d'origine familiale Daniel et Nina Carasso, dotée d'un budget annuel de 16 millions d'euros et vouée notamment à l'alimentation durable. Il détaille sa recherche d'impact articulée autour de trois dimensions : la réflexion, l'action et la promotion des « bonnes pratiques », la mesure d'impact et l'évaluation des résultats étant au cœur de sa politique.

Pour illustrer les nouvelles pratiques entrepreneuriales, l'auteur s'appuie sur les exemples de deux grands groupes (Total et Danone) et de quatre « entreprises sociales » sénégalaises. Pour Total, « *social responsibility is business responsibility* ». Dans ses sites d'exploitation, le groupe se veut un acteur du développement local en créant de la valeur pour les parties prenantes et en dialoguant avec les populations environnantes. Ainsi, en Afrique, le réseau des stations-service vend à prix modéré des lampes solaires permettant aux enfants de faire leurs devoirs le soir, et aux adultes de recharger des portables et de petits appareils dans des territoires non électrifiés. L'exemple se limite aux politiques de RSE (responsabilité sociale des entreprises) et de développement durable, ainsi qu'au « pôle sociétal » ; l'action de l'importante fondation Total, autre volet de son action philanthropique, n'est pas signalée.

L'engagement de Danone dans le *social business* est né de la rencontre en 2006 de Franck Riboud avec Muhammad Yunus, le pionnier du microcrédit. « Danone Communities », créé un an plus tard, regroupe ces entreprises sociales hybrides qui cherchent des solutions durables et viables économiquement, en s'appuyant sur les communautés locales, dans des domaines comme la malnutrition ou l'accès à l'eau. L'expérience de ce laboratoire social du groupe inspire sa stratégie de croissance qui veut, selon l'auteur, révolutionner l'alimentation à l'horizon 2030.

Ces nouvelles formes d'alliance entre capitalisme et développement ont des incidences sur les politiques publiques, la création d'emplois, ainsi que le rôle des populations et des ONG locales.

La progression des politiques de responsabilité sociale au sein des entreprises est-elle la clef de l'intégration des réponses sociales dans leur logique économique ? Marc Lévy semble le penser sous réserve que soient mieux approfondies les questions concernant le passage de l'impératif moral à l'obligation juridique, les mécanismes de « diligence raisonnable » (le « comment faire ? » n'est pas du tout facile !) et le lien entre la responsabilité sociale et la performance de l'entreprise. Mention est faite des principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui sont le plus ancien référentiel existant sur ces questions. Des « points de contact » nationaux ont pour mission de le diffuser et d'arbitrer les conflits qu'engendre son application. L'ouvrage ne précise pas cependant la portée et l'influence de ces dispositifs peu connus du public.

Passant en revue les nouveaux statuts d'entreprise sociale qu'offre le droit commercial dans plusieurs États (entreprise à mission, *public benefit corporation*, label *B Corp...*), l'auteur note que leurs projets innovants, tels les contrats à impact social, sont de nature hybride et nécessitent l'engagement de plusieurs partenaires : collectivités publiques, associations ou ONG, entreprises privées, investisseurs...

Il observe que leur mise en œuvre est longue et leurs résultats difficiles à évaluer.

Le dernier chapitre s'intéresse au changement des politiques et notamment à la politique française de coopération au développement international. Celle-ci implique la participation du secteur privé, comme c'est le cas dans la stratégie « Innover ensemble » adoptée en 2016 par le ministère des Affaires étrangères, ou dans l'appui de l'Agence française de développement à des entreprises sociales. Le livre analyse quatre exemples de ces modèles hybrides aux pratiques novatrices concernant notamment l'articulation des rôles entre entreprises sociales, associations et pouvoirs publics, et en tire la conclusion provisoire que la conquête de l'équilibre économique prend cinq à dix ans, exige une grande rigueur de gestion et une combinaison de financements.

Après l'exemple français, il dresse un panorama européen de ces politiques bilatérales en faveur de l'économie sociale et inclusive, et termine sur un résumé en 17 points des « modalités d'action pour un écosystème favorable à l'entrepreneuriat social ». De quoi

faire réfléchir ceux qui veulent se lancer dans l'aventure !

*In fine*, la réponse à la question initiale posée par le titre du livre se veut prudente : l'alliance des deux termes, philanthropie et capitalisme, « peut relever le défi de son côté contradictoire », mais les grands philanthropes n'ayant pas de légitimité pour décider des priorités d'intervention, ils doivent jouer la complémentarité et l'articulation avec les politiques publiques.

Dans une postface, le professeur Michel Aglietta, spécialiste de l'économie monétaire internationale, souligne un paradoxe : l'essor du capitalisme philanthropique depuis 1980 a été de pair avec l'aggravation des inégalités dans tous les pays avancés. L'avènement des investisseurs responsables peut-il « jeter un pont vers un futur construit sur de nouveaux enjeux collectifs conçus avec l'adhésion des citoyens ? Je ne pense pas, conclut-il, que la philanthropie, qui est avant tout l'exercice du pouvoir par les grandes fortunes, un outil de régulation sociale, puisse en être le ressort. Rien n'est possible sans le rôle directeur de la puissance publique. » ■

*Marthe de La Taille-Rivero*



**LECROART Paul / FAUCONNET Léo**  
(sous la dir. de)

### *Les Villes changent le monde*

Paris : Institut Paris région (Les Cahiers, n° 176), 6 septembre 2019, 197 p.

L'idée que notre avenir s'invente en partie dans certaines villes — foyers d'innovations techniques, économiques, sociales, écologiques et politiques — a été maintes fois défendue dans les colonnes de *Futuribles*. Cette idée prend une force et une actualité particulières avec la belle étude *Les Villes changent le monde*, publiée sous la direction de Paul Lacroart et de Léo Fauconnet.

La force de ce livre repose sur l'assemblage réussi entre les notes de cadrage rédigées par les coordonnateurs de l'ouvrage et les synthèses stratégiques rédigées par des responsables « autochtones » œuvrant dans des villes aussi diverses que New York, Londres, Copenhague, Vienne, Chicago, Toronto, Medellín, Séoul, Singapour, Honk Hong, Tokyo, Johannesburg ou Paris. Dans la dernière partie, des experts extérieurs proposent quelques clefs de lecture qui permettent d'inscrire les récits locaux dans un récit prospectif plus global.

Le croisement entre les situations locales et les thématiques transversales (la mobilité, l'écologie, les migrations, la gouvernance, l'innovation sociale), la diversité et la qualité des points de vue, l'apport précieux des comparaisons cartographiques et statistiques, et enfin

la pertinence de l'assemblage, font de ce livre un des meilleurs ouvrages sur les stratégies urbaines qu'il m'ait été donné de lire.

Il intéressera au premier chef tous les lecteurs dont l'activité a un rapport avec les villes et les territoires. Mais il pose aussi une question plus générale, qui devrait intéresser un plus large public, celle de l'avenir des mégapoles. Car depuis les années 2010-2015, époque où de nombreux écrits célébraient « la révolution métropolitaine » et « le temps des métropoles », le ciel métropolitain s'est sensiblement assombri — l'un des contributeurs parle même d'« avis de tempête sur les grandes villes ».

L'autre qualité du livre, c'est sa capacité d'anticipation à travers l'attention particulière qu'il a su porter à deux questions qui dominent désormais l'actualité politique : la montée en puissance de l'urgence écologique, et la coagulation explosive entre les fractures sociales et les fractures spatiales. L'ouvrage nous explique que les réponses à ces questions devront être trouvées pour partie dans les politiques urbaines, mais il laisse aussi entendre que les États ont une responsabilité majeure et aujourd'hui peu assumée, qui est celle de l'aménagement des territoires. ■

*Jean Haëntjens*

## Brève sélection thématique Énergie-climat



DUGAST César / SOYEUX Alexia

### *Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique*

Paris : Carbone 4, juin 2019, 21 p. URL : <http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/06/Publication-Carbone-4-Faire-sa-part-pouvoir-responsabilite-climat.pdf>. Consulté le 22 janvier 2020

L'accord de Paris sur le climat signé fin 2015 a pour objectif principal de contenir la hausse de la température moyenne à l'horizon 2100 bien en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel. Pour la France, cela signifie que l'empreinte carbone moyenne des Français<sup>1</sup> doit baisser de 80 % d'ici 2050. Dans cette publication, Carbone 4 – cabinet de conseil spécialisé dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique – souhaite évaluer et préciser la part de chaque acteur socio-économique (ménages, entreprises, État) dans la réalisation de cet objectif. La question de la responsabilité de la réduction est en effet au cœur de nombreux débats.

Il s'agit ici d'une approche moyenne qui ne prend pas en compte les différentes classes socio-économiques. L'impact des

actions est mesuré via la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise annuellement. Les autres impacts environnementaux (eau, biodiversité, déchets...) ne font pas l'objet de cette étude.

En s'appuyant sur des données publiées notamment dans la base Carbone de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et sur leurs modélisations internes, les auteurs s'intéressent tout particulièrement à l'impact réel des gestes que les ménages peuvent faire au quotidien, sans investissement, pour faire baisser leur empreinte carbone (« écogestes »). Ils démontrent ainsi qu'un comportement « héroïque », c'est-à-dire un engagement très fort de l'ensemble des Français, pourrait permettre de diminuer de 25 % l'empreinte carbone annuelle nationale. Parmi les écogestes les plus décisifs, on note, par ordre décroissant d'influence : le passage à un régime végétarien, l'utilisation du vélo pour les trajets courts, le covoiturage sur tous les

1. Empreinte carbone du pays (à savoir : émissions territoriales de la France + importations - exportations) divisée par le nombre d'habitants.

trajets, l'arrêt de l'utilisation de l'avion, la diminution de l'achat de vêtements neufs, l'achat de nourriture locale, la baisse de la température dans les logements, l'achat d'électroménager d'occasion... Mais selon une étude de l'association des Entreprises pour l'environnement (EPE) <sup>2</sup>, seulement 20 % des Français sont fortement engagés sur les sujets du climat. Le niveau d'effort demandé est très élevé et les auteurs évaluent donc un engagement plus réaliste des Français dans ces écogestes, qui pourrait selon eux entraîner une baisse de 5 % à 10 % de l'empreinte carbone moyenne.

Dans une deuxième partie, les auteurs constatent que le faible impact des gestes individuels sur l'empreinte carbone est dû au fait que le système sociotechnique sur lequel notre société est construite repose sur une énergie fossile bon marché et illimitée. Pour une baisse plus significative des émissions de GES, une mutation profonde du système est nécessaire. Cette transformation nécessite un investissement massif de la part de l'État et des entreprises.

Enfin, dans une troisième partie, les auteurs mettent en avant l'importance d'une action collective. L'investissement des ménages apparaît comme un levier majeur dont les deux axes principaux sont le logement (rénovation, changement de chaudière) et la mobilité (achat d'un véhicule particulier bas carbone). D'après cette

étude, un investissement fort des ménages pourrait permettre une baisse de 20 % de l'empreinte carbone moyenne. Mais, à l'instar des écogestes, les auteurs estiment que seule une partie des investissements seront réalisés, en fonction de la volonté de changement de chaque ménage. Ainsi, une vision plus réaliste serait de tabler sur une baisse de l'empreinte carbone due aux investissements des ménages de seulement 10 %. En cumulant les écogestes et les investissements, un engagement fort des individus permettrait donc une baisse de 45 % de l'empreinte carbone française, mais une estimation plus réaliste se base plutôt sur une baisse de 20 %. L'action des ménages est donc fortement insuffisante.

Avec l'estimation réaliste, il reste 60 % de baisse de l'empreinte carbone à réaliser pour arriver à l'objectif final de 80 % : c'est la part de l'État et des entreprises. Les entreprises doivent mesurer leur dépendance aux énergies fossiles, décarboner leurs chaînes de valeur et inclure la question du climat au sein de leur stratégie. La part de l'État est déterminante. Il lui faut en effet décarboner ses propres services et rénover ses bâtiments. Il doit former ses agents sur les questions d'énergie et climat. Mais l'État doit également réguler et inciter les investissements des ménages et des entreprises dans la décarbonation.

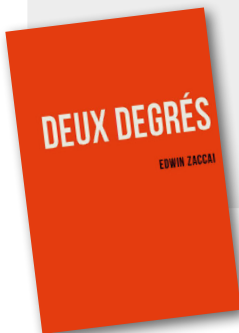
L'expertise des auteurs est indéniable. Les faits sont très clairement exposés. Les messages principaux apparaissent

2. ZEN (Zéro émission nette) 2050. Imaginer et construire une France neutre en carbone, Paris : EPE, mai 2019, 88 p. (analysé p. 138 de ce numéro).

nettement. L'action des ménages (écogestes du quotidien et investissements) est nécessaire mais non suffisante. La part des entreprises et de l'État représente les trois quarts de l'effort à fournir pour atteindre l'objectif de l'accord de Paris. L'action doit donc être collective. Le système sociotechnique sur lequel notre société est fondée doit être

transformé. Cette publication n'a pas pour objectif de donner des solutions concrètes ; elle propose juste quelques pistes d'action. Elle donne surtout des ordres de grandeur compréhensibles par tous sur l'ampleur de la tâche qui incombe à chaque acteur socio-économique. ■

Clotilde Chagny



### ZACCAI Edwin

#### *Deux degrés. Les sociétés face au changement climatique*

Paris : Presses de Sciences Po, mai 2019, 280 p.

Dans *Deux degrés*, Edwin Zaccai, spécialiste du développement durable, dresse un panorama de la question climatique. Après avoir rappelé pourquoi la communauté internationale a choisi de limiter le réchauffement à 2 °C au-dessus du niveau de l'ère préindustrielle, il met l'accent sur quelques données dérangementantes des scénarios de réduction des émissions, connues des spécialistes mais rarement discutées dans le débat public : ainsi les paris hasardeux sur la disponibilité des techniques ou les « émissions négatives » nécessaires dans la deuxième partie du XXI<sup>e</sup> siècle. D'emblée, l'objectif de 2 °C apparaît comme chimérique, et le propos du livre se centre justement sur le hiatus entre le monde rêvé des intentions et celui que les actes construisent. Le livre s'inscrit

ainsi dans une tendance forte de la littérature sur le changement climatique, qui ne cherche plus à alerter ou à dresser des plans de bataille mais à comprendre les raisons de l'incapacité à (ré)agir depuis presque 40 ans.

Tout s'oppose à regarder avec lucidité la gravité du problème et l'ampleur des efforts à fournir. Si la communauté internationale s'accroche à un objectif malgré de nombreux signaux qui indiquent qu'il ne sera pas respecté, même en cas de politiques volontaristes, c'est parce que chaque décideur y trouve son compte. Celui des pays développés en pointe sur le climat peut se féliciter d'un accord ambitieux sans devoir prendre les mesures impopulaires qui crédibiliseraient les stratégies de réduction ; celui d'un pays en développement voit dans la cible de 2 °C des jalons pour des

demandes futures de compensation, en cas (certain) de dépassement des objectifs. Au-delà de ces postures de dirigeants internationaux, Edwin Zaccai cherche à comprendre les résistances individuelles et sociales à la réduction des émissions, en premier lieu dans les pays occidentaux.

L'action contre le réchauffement climatique est bloquée parce que réduire les émissions signifie réduire l'usage des énergies fossiles, charbon, pétrole et gaz naturel, une évidence qui n'est pas au cœur du discours public et médiatique sur le climat. Or, les sociétés développées ont construit leurs infrastructures, leurs habitudes, leurs mentalités, leurs modes de production et de consommation sur une énergie abondante du fait des ressources fossiles. Il en résulte une dépendance matérielle aux énergies fossiles, par exemple parce que le système agricole dont est issue notre alimentation, hautement mécanisé, ne peut fonctionner sans énergies fossiles ; mais aussi culturelle, parce que des habitudes de consommation énergivores, relayées par de nombreuses personnalités ou vedettes, sont désormais profondément ancrées.

Les vols aériens constituent ainsi un cas limite emblématique : promu par la publicité pour les vacances à l'autre bout de la Terre et les *week-ends express* dans les grandes villes européennes, valorisés par leur association à l'ouverture, la découverte et la liberté (quand bien même l'expérience vécue serait tout autre),

ils s'installent dans les modes de vie avec le développement des compagnies à bas coût. Cette massification du transport aérien qui aurait pu, en d'autres temps, être célébrée comme une démocratisation d'un privilège des classes supérieures, ne participe, du point de vue du changement climatique, qu'à rendre encore plus difficile la réduction future des émissions.

Dans ce contexte de dépendance, la recherche d'une plus grande sobriété, les petits gestes ne parviennent pas à limiter, encore moins inverser, les tendances lourdes portées par l'ensemble du système social. Le propos d'Edwin Zaccai n'est absolument pas d'opposer les écologistes vertueux aux mauvais pollueurs, mais plutôt de montrer l'ambivalence des comportements, le mélange de prise de conscience et de négligence, les injonctions contradictoires auxquelles les individus des sociétés occidentales sont soumis. Les moyens que chacun trouve pour s'en accommoder, psychologiquement ou socialement, conduisent en général à perpétuer l'usage des énergies fossiles et donc les émissions de CO<sub>2</sub>.

Passé ce constat, l'auteur examine sans complaisance quelles réponses structurelles pourraient être apportées. Il offre ainsi d'efficaces mises au point sur les énergies renouvelables, l'orientation des investissements par la tarification du carbone, l'adaptation au changement climatique ou encore les négociations internationales. Toutes ces réponses ont leur propre limite. La tarification

du carbone, par exemple, dont certains font une panacée, bute à la fois sur une mise en œuvre timide et sur des enjeux d'équité, comme le remarque justement Edwin Zaccai.

Des réponses structurelles moins évidentes et plus controversées sont également envisagées : ainsi la géo-ingénierie, qui fait l'objet d'autant plus de paris que la dégradation climatique s'accroît, ou la fin du capitalisme. À ce sujet, l'auteur se distancie des plaidoyers militants. S'il n'élude pas les aspects problématiques du capitalisme, comme l'absence de satiété ou la domination des intérêts financiers à court terme dans les décisions, il ne croit pas que la fin du capitalisme permette à elle seule d'éviter le réchauffement climatique. Elle risque d'abord d'arriver trop tard et ne garantit pas d'en finir avec le productivisme et la prédation écologique qui participent également à la crise climatique.

La partie la plus originale traite des forces sociales capables de soutenir ces réponses structurelles, entreprises, mouvements

civiques, mobilisations radicales, mais aussi l'essor récent des réveils spirituels et des transformations intérieures. Si l'on sent une sympathie, voire un enthousiasme, pour certains engagements, Edwin Zaccai conserve toujours une position distanciée, qui ne masque pas les faiblesses de ce qu'il présente : les mouvements de transition et les mobilisations civiques restent, quoi qu'en disent les acteurs, minoritaires et débouchent rarement sur des chamboulements de modes de vie et de leurs impacts, les engagements des entreprises sont plus souvent illusoire qu'opératoires. L'inquiétude ouverte par le constat d'un objectif de 2 °C qui reste incantatoire court à travers l'ensemble de l'ouvrage. Si l'enquête satisfait l'esprit en cernant les différents aspects du problème, elle n'apaise pas cette inquiétude, mais au contraire la confirme et au final l'amplifie. Au terme de ce parcours, l'incapacité collective à éviter la catastrophe programmée apparaît dans toute sa dimension tragique. ■

*Antonin Pottier*



## **EPE (Entreprises pour l'environnement) ZEN 2050. Imaginer et construire une France neutre en carbone**

Paris : EPE, mai 2019, 88 p.

L'association française des EPE regroupe une quarantaine d'entre-

prises françaises et internationales de tous secteurs pour réfléchir sur la prise en compte de l'environnement dans les décisions

stratégiques. La problématique de l'environnement est vue à la fois comme source d'opportunités et comme paramètre obligatoire à prendre en compte pour le bien-être de tous. L'étude *Zéro émission nette (ZEN) 2050* a été lancée fin 2017 par 27 membres porteurs aidés d'un consortium d'experts, de parties prenantes et d'un panel de citoyens. Le but est d'anticiper l'évolution de la société française vers une France neutre en carbone<sup>1</sup> à l'horizon 2050, afin d'identifier les conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Les hypothèses de base sont clairement établies. Quasiment seules les émissions du territoire français métropolitain sont prises en compte. Le produit intérieur brut reste croissant. Les ruptures technologiques n'apparaissent pas comme des solutions prioritaires. Les auteurs supposent que l'accord de Paris de 2015 est respecté par tous les pays. Le scénario démographique correspond à un scénario médian ; de même, le puits de carbone forestier est aussi adapté d'un scénario médian. Le rythme des constructions correspond à celui des scénarios Énergie-climat-air du ministère de la Transition écologique et solidaire. Les conséquences de la transition sur l'emploi ont été quantifiées via un modèle mis au point par le Centre international de recherche sur l'environnement et le développement. L'étude ne prend pas en compte le recours à

la compensation par des absorptions de GES dans d'autres pays, ni les impacts physiques du changement climatique. Le *mix* énergétique repose sur les travaux relevant de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

L'étude commence par un exercice de prospective sur la vie quotidienne en France en 2050 dans une société neutre en carbone. En s'appuyant sur des résultats de travaux sociologiques, les auteurs ont catégorisé les ménages selon leurs besoins (en fonction de leurs revenus, leur lieu de vie et leur situation familiale) et leur motivation à changer leurs pratiques. Neuf portraits de ménages types sont décrits, leur vie quotidienne en 2050 est relatée. Les résultats de cet exercice montrent les changements de modes de vie nécessaires à la transition.

Les deux parties suivantes décrivent les évolutions des grands systèmes sociotechniques (alimentation / agriculture, aménagement du territoire, industrie) et des différents secteurs associés. Dans une quatrième partie, les conditions de succès de la transformation sont identifiées. Enfin dans une dernière partie, les auteurs listent 14 recommandations d'actions susceptibles d'engager cette transformation et qui synthétisent les enseignements des parties précédentes.

Selon les auteurs, la réussite dépend de l'implication de tous les acteurs (pouvoirs publics, acteurs économiques et citoyens), la coopération internationale est aussi nécessaire. L'éducation et la

---

1. La neutralité carbone correspond à l'équivalence entre la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise annuellement et la quantité de CO<sub>2</sub> absorbée par les puits de carbone du territoire.

réorientation de la publicité sont donc préconisées. Une évolution de l'alimentation et des modes de consommation est recommandée, avec notamment une diminution de l'alimentation carnée. Les pratiques agricoles doivent évoluer vers un modèle dit de qualité et l'industrie doit être modernisée en incitant l'investissement bas carbone. La mobilité doit basculer vers des mobilités non émettrices et des changements d'usages. L'aménagement du territoire est déterminant : moindre étalement urbain, gestion de la biomasse et du puits de carbone sont les points clefs. Une tension sur la biomasse va apparaître car celle-ci va devenir une ressource critique, et sa gestion doit être encadrée localement et nationalement par une gouvernance intersectorielle. L'habitat doit évoluer vers des bâtiments plus performants, la rénovation étant prioritaire.

Les besoins en investissement nécessaires sont importants, un plan national d'investissement public et privé est préconisé. Le renforcement de la fiscalité sur les émissions et la montée des prix de l'énergie apparaissent comme des conditions nécessaires à la transition, mais la transparence sur l'utilisation des revenus en découlant est essentielle. Les impacts physiques du changement climatique doivent être anticipés. Des actions doivent être menées à l'international pour faire de l'accès au marché européen un levier de la décarbonation mondiale. Enfin, l'économie circulaire et la révolution numérique sont des facteurs essentiels de réussite.

Afin d'étudier l'acceptabilité des recommandations, certaines ont été présentées à un panel de 23 citoyens. Il en ressort une prise de conscience des participants sur les enjeux et la nécessaire implication de tous. Une communication transparente paraît fondamentale. Les recommandations ont été plutôt bien perçues.

Selon cette étude, l'objectif ZEN 2050 nécessiterait une diminution des émissions de GES de 4,5 % par an et un doublement du puits de carbone. Les auteurs estiment que cet objectif est réalisable et compatible avec la croissance économique si des actions fortes sont menées rapidement. Des détails sur la méthodologie pourraient être utiles car ils pourraient entre autres permettre de confronter les résultats avec les derniers chiffres parus. En effet, la Stratégie nationale bas carbone a été révisée fin 2018 et revoit l'objectif d'émission de GES à la baisse. De plus, le rapport de 2019 du Haut Conseil pour le climat fait état de quantités de stockage des puits de carbone pour les années récentes plus basses que celles initialement prévues. Mais la démarche est intéressante car elle intègre une réflexion de prospective sociologique ainsi qu'une consultation citoyenne. Au demeurant, les recommandations sont délibérément peu précises car les auteurs soulignent que leur étude n'est qu'une « contribution à la construction du récit national ». Les actions proposées sont constructives et positives. ■

Clotilde Chagny

# futuribles

N° 435 • March-April 2020

---

## Ecological Transition in France: An Unprecedented Challenge

*Sébastien Timsit  
and Alain Grandjean*

This issue of *Futuribles* — number 435 — opens up a new series on energy issues and climate change that is set to run over several months. As part of this series, Sébastien Timsit and Alain Grandjean outline the enormous challenge represented by ecological transition and its implementation in France. After telling us how extensive that challenge is at the global, European and French levels, they remind us of the current situation regarding CO<sub>2</sub> emissions and the drastic falls we would have to see to have any hope of keeping global warming below 2°C (as compared with pre-industrial temperatures) in the years to 2100.

France has adopted a very ambitious roadmap in this area, aiming to achieve carbon neutrality by 2050. To keep to that objective, it is urgent, Timsit and Grandjean argue, for major sectoral developments to take place in the country — in forestry, construction, transport, energy etc. They sketch out the broad outlines of these, then go on to show how the de-carbonization of the French economy could be achieved without inflicting too much collateral damage on employment and social equilibria. They show, for example, how crucial finance and the direction of investment will be, together with a carbon

tax, which is essential but requires a real implementation as well as a campaign of public education if it is not to appear socially unjust. Lastly, they indicate the sectors that will be particularly impacted by ecological transition in France, and those that have to be relied upon to counterbalance the effects (particularly in terms of employment) of this enormous, unprecedented undertaking which urgently needs to be got underway.

---

## Energy Transition: the Unrelenting Carbon Crisis

*Interview with Jean-Marc Jancovici*

The interview we publish here, with Jean-Marc Jancovici, slots neatly into our new series on energy issues and climate change, attesting as it does to the urgent need for energy transition and, above all, to the need to bid a timely farewell to carbon in our ways of producing and living. As the now inescapable character of climate change and its multiple consequences stares us in the face, Jean-Marc Jancovici invites us to agree, as quickly as possible, to give up carbon-based energy sources and to start today to make efforts to adapt to climate change (and not just to combat it). Lastly, he shows that, in the face of such civilizational challenges, France is not without resources, but its actions have to form part of a clear, educative policy to convince all the citizenry and bring them together in a common energy transition programme.

---

## French Public Opinion on Climate Matters

*Solange Martin*

As in other countries, 2019 was notable in France for the regular mobilization of a section of the population to call the climate emergency to the attention of decision-makers and citizens. 'Climate Marches' repeatedly brought thousands of people on to the streets in French cities; young people (school and university students) initiated strikes and demonstrations to show their concern over global warming. These mobilizations are an interesting indication of the awareness of the issues and the demand for concrete action among a section of public opinion.

Yet is this mobilization significant? What is the overall position of the French public on climate issues? Are they ready to act concretely in the struggle against global warming? This article by Solange Martin — part of our new series on energy issues and climate change — shows how French public opinion is moving on these questions, with a distinct polarization on the issue and an increased risk of social tensions. It shows how far there still is to go before the ecological transition takes on any substance in France, both in public opinion and daily life.

---

## The Environmental Community: Who Can Advance the Environmental Cause in France?

*Daniel Boy*

With this issue 435 of *Futuribles*, we begin a new series of articles

on energy questions and climate change — an enormous subject, the systemic character of which became clear to us when the French Minister of Ecological Transition Nicolas Hulot resigned in late August 2018. Hulot deplored the lack of greater — political and popular — support to enable real influence to be exerted on government policy and an ambitious project of ecological transition to be promoted in the face of the challenges posed by climate change. In this first instalment, we concern ourselves with the question of the actors involved in environmental questions: who are they, what weight do they have, and what are their actual motivations?

Daniel Boy, a specialist in public opinion and political ecology in France, offers a broad conspectus of environmental actors, from the supranational to the local level and ordinary French citizens, taking in national public bodies, elected or consultative, on the way. He shows, for example, what their positions are on ecological questions, how that has evolved, and how it might put them in a position to act (or not) in this area.

---

## An End to Corporate Philanthropy?

*François Debiesse*

Our series on the part to be played by companies in producing the common good, which began in Autumn 2018 (issue 426), has in recent months provided *Futuribles* readers with various articles on the way companies and organizations are contributing to the general interest today. This article by François Debiesse fits seamlessly into that series, casting light as it does on one of the

first areas in which companies began to contribute to the general good: corporate philanthropy. Reminding us how this kind of philanthropy works, how it has been encouraged over the last 20 years and the way it is practiced by companies, François Debiesse points to the main fields targeted by companies involved, and their motivations. He sketches out the underlying trends at work for some years now (particularly greater local rootedness, a more collective style of philanthropy and concern for the social impact of the activities financed). Most importantly, at a time when incentives for corporate philanthropy have been coming under critical scrutiny, he calls on public authorities not to backslide and to keep open this path along which many companies work for the common good by strengthening the dialogue around— and the ethics of — corporate philanthropy practices.

---

## Is Violence on the Increase around the World?

*Marc-Antoine Pérouse de Montclos*

The question of indicators has been a longstanding concern for *Futuribles*, since the robustness of an analysis of a social phenomenon or trend can vary appreciably depending on the data and indicators employed. This has frequently been highlighted with regard to employment figures, for example, the question being whether the rate of *unemployment* or of *employment* is the more informative. In this column, the indicators issue arises with regard to the measurement of violence across the world.

Marc-Antoine Pérouse de Montclos demonstrates here that, contrary to

an image frequently conveyed by the media and originating in the major international organizations, violence hasn't necessarily been rising over the long term. Once again, it all depends on what the indicators include: the civil and/or military victims of conflict, direct and/or indirect casualties, related to the number of countries (though this has changed over time), to a population that is itself rising, the definition of the notion of armed conflict and protagonists concerned, etc. This column enables us to revise downward the idea that violence was increasing in the world over the long term, to stress the complexity of the measurement of violent phenomena on an international scale and, in that context, the difficulty of research on international conflict and criminality.

---

## The Conference on the Future of Europe

*Jean-François Drevet*

In late 2019, a year when the composition of the main European institutions was undergoing renewal, agreement was reached to set up a conference on the future of Europe, to begin in 2020 and run for two years. That conference, to be organized by the Parliament, Council and European Commission, is among the main commitments made by the President of the Commission Ursula von der Leyen and aims to strengthen the European democratic process, as it is meant to involve a representative sample of society and thus give European citizens an opportunity to contribute to reforming the European Union. What outcome can we hope to see? What major subjects should be discussed? How can the member states develop

the EU's operation after Brexit? Jean-François Drevet takes a first look here at the areas of work that might be

addressed over the next two years by the Conference on the Future of Europe. ■

**Futuribles** is a bimonthly independent transdisciplinary policy oriented journal (6 issues a year), also available in electronic form on the Futuribles website.

Its objective is to provide its readers with a better understanding of contemporary societies dynamics, those facts, ideas and trends shaping their medium and long term possible futures.

**Chief Editor:** Hugues de Jouvenel

Futuribles • 47, rue de Babylone, 75007 Paris, France • Tel. +33 (0)1 53 63 37 70  
Fax +33 (0)1 42 22 65 54 • E-mail [revue@futuribles.com](mailto:revue@futuribles.com) • Website [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

## TABLES RONDES FUTURIBLES INTERNATIONAL

### Le tic-tac de l'horloge climatique

Mercredi 11 mars 2020 • Paris • 17h30-19h30

Avec **Christian de Perthuis**, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, fondateur de la chaire Économie du climat et auteur du récent ouvrage *Le Tic-tac de l'horloge climatique. Une course contre la montre pour le climat* (Bruxelles : De Boeck, 2019).

### La dimension stratégique de la transition énergétique en Europe

Mardi 31 mars 2020 • Paris • 17h30-19h30

Avec **Marc-Antoine Eyl-Mazzega**, directeur du Centre Énergie de l'Institut français des relations internationales (IFRI).

### Pour une écologie numérique

Lundi 27 avril 2020 • Paris • 17h30-19h30

Avec **Éric Vidalenc**, conseiller scientifique de Futuribles International et auteur de *Pour une écologie numérique* (Paris : Les Petits Matins, 2019).

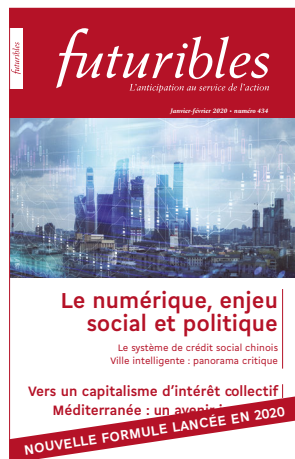
Les abonnés de la revue Futuribles et les membres de Futuribles International ayant acquitté leur cotisation sont invités aux tables rondes. Une participation de 20 euros est demandée aux autres personnes.

Contact : Aude Houguenague • E-mail : [ahouguenague@futuribles.com](mailto:ahouguenague@futuribles.com)  
Futuribles International - 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 73  
Fax : + 33 (0)1 42 22 65 54 • Site Internet : <https://www.futuribles.com/fr/agenda/>

# ABONNEZ-VOUS À *futuribles*

L'anticipation au service de l'action

Tous les deux mois, la revue *Futuribles* propose un décryptage des grands enjeux d'avenir



La revue de prospective *Futuribles* contient des dossiers sur les grands défis du monde contemporain, des analyses des tendances émergentes, une chronique sur l'avenir de l'Europe, une rubrique bibliographique

## GRANDS DOSSIERS PUBLIÉS RÉCEMMENT

- Le numérique, enjeu social et politique
- À la découverte du cerveau humain
- L'entreprise au service du bien commun
- La prospective en Afrique
- Visions politiques et avenir de la démocratie
- L'enseignement supérieur en France
- La réforme des retraites
- Productivité, croissance, emploi

### Commandes / abonnements / informations :

Futuribles abonnements • 47 rue de Babylone - 75007 Paris - France  
Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 70 • E-mail : [diffusion@futuribles.com](mailto:diffusion@futuribles.com)  
Site Internet : [www.futuribles.com/fr/boutique/revue/](http://www.futuribles.com/fr/boutique/revue/)

# futuribles

L'anticipation au service de l'action

Mars-avril 2020 • numéro 435

- 3 | **Éditorial**  
« Notre maison brûle »  
*Hugues de Jovenel*
- 5 | La transition écologique en France : un défi sans précédent  
*Sébastien Timsit et Alain Grandjean*
- 25 | Transition énergétique : la crise inexorable du carbone  
*Interview de Jean-Marc Jancovici*
- 35 | L'opinion publique sur le climat en France  
*Solange Martin*
- 56 | **Repères**  
La consommation des Français (1960-2040)
- 61 | Les acteurs de l'environnement  
Qui peut faire avancer la cause environnementale en France ?  
*Daniel Boy*
- 77 | En finir avec le mécénat ?  
*François Debiesse*
- 93 | **Tribune**  
La violence augmente-t-elle dans le monde ?  
*Marc-Antoine Pérouse de Montclos*
- 105 | **Chronique européenne**  
La Conférence sur l'avenir de l'Europe  
*Jean-François Drevet*
- 115 | **Actualités prospectives**  
Le numérique, un danger pour les pauvres ? | La polarisation des marchés du travail | Climat : vers un point de basculement ? | La productivité des Français et ses freins | La périurbanisation se poursuit et s'étale.
- 125 | **Lu, vu, entendu**  
Jean-Paul Engélibert, *Fabuler la fin du monde* | David Pedreira, *Gunpowder Moon* | Marc Lévy, *La Philanthropie peut-elle changer le capitalisme ?* | Paul Lecroart et Léo Fauconnet (sous la dir. de), *Les Villes changent le monde* | **Brève thématique Énergie-climat :** César Dugast et Alexia Soyeux, *Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique* | Edwin Zaccai, *Deux degrés. Les sociétés face au changement climatique* | EPE (Entreprises pour l'environnement), *ZEN 2050. Imaginer et construire une France neutre en carbone.*
- 141 | **Abstracts**

M 08145 - 435 - F: 22,00 € - RD



978-2-84387-448-2